

MAIRIE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL LOCAL

Rapporteur Général : Guy Sorman

AVIS ET RAPPORTS

Assemblée Générale

2 décembre 2013

Solidarités de proximité : le mécénat et le volontariat

Quel sera le rôle des différents acteurs locaux demain dans notre ville?

Nouvelles solidarités, nouvelles pratiques ?

Ont participé:

Pierre BOUTET, Nicole CONSALVI, Jean-Claude CUSSET, Claude GASNE,
Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, Yves GERARD, Michel LARRIVIERE,
Sylvie LEGRAND, Renata LIARD, Nicolas MARGUERAT, Lydia MARIE-
SCEMAMA, Catherine PAPILLON, Christian PERRET, Pierre SARAGOUSSI.

Président : Yves LELIEVRE

SOMMAIRE

- Remerciements – page 3
- Auto saisine et objectif de la section sociale – page 3

SYNTHESE DU RAPPORT – pages 4 à 7

RAPPORT

Les nouvelles solidarités. Contexte :

- o en général - pages 8 à 14
- o à Boulogne-Billancourt – pages 14 à 16

Les recommandations

- 1) Créer un effet de levier par la création d'une « fondation territoriale » - pages 17 à 20
- 2) Renforcer la communication et la visibilité via une plate-forme virtuelle des solidarités boulonnaises – pages 21 à 25
- 3) Initier ou soutenir des actions à fort potentiel – pages 26 à 30 :
 - o Favoriser les échanges non monétaires entre citoyens : une Accorderie,
 - o Mobiliser les associations et les professionnels de la Santé autour de projets d'action commune,
 - o Créer une forte incitation à la solidarité pour l'insertion dans le sport,
 - o Entretenir certains espaces publics avec les citoyens ...

ANNEXES – pages 31 et suivantes

Remerciements

Au cours de ce travail, les membres de la section ont sollicité de nombreuses personnes. Nous les remercions toutes et particulièrement, pour leur disponibilité ;

- Alexandra BARDET à la Direction de la Communication de GPSO
- Martine LAURENT – ex-Directrice du CCAS
- Martine VINDIX - maire-adjointe « vie associative » à Issy-les-Moulineaux
- Patrick OURCEYRE - Secrétaire du Centre du Bénévolat de Boulogne
- Alain PHILIPPE – Président de la fondation MACIF

L'auto saisine/ Objectif de la section sociale

La mise en œuvre locale des solidarités collectives est souvent cloisonnée.

On trouve d'un côté, l'action municipale ou départementale, de l'autre côté les associations qui se tournent vers la Ville ou le Département pour bénéficier de moyens et des entreprises peu incitées à investir le champ de l'action locale. Ceci ne reflète qu'une partie d'une réalité naturellement bien plus complexe.

Ainsi, en de nombreuses occasions les responsables associatifs rencontrent les responsables institutionnels et, bien souvent, les services publics sollicitent les associations pour la mise en œuvre de nouveaux projets...

Pour autant, la coproduction semble difficile du fait d'un positionnement respectif des acteurs qui laisse penser aux uns « qu'il ne sont que distributeur de subventions » et aux autres « que leurs suggestions de nouvelles actions trouvent trop peu souvent un écho favorable ».

Cette situation peut trouver des explications au travers de plusieurs facteurs :

- la loi, qui limite la possibilité pour les élus locaux de participer à l'administration des associations,
- le besoin des élus de justifier de leur action auprès des électeurs,
- la stagnation des ressources publiques face à l'augmentation des attentes des populations ...

Dans ce contexte, la section sociale du CESEL s'interrogera sur les possibilités de favoriser le développement des actions de solidarités de proximité par de nouvelles formes de gestion interactive et proposera des pistes de réflexion et d'actions au Conseil municipal.

Ce travail sera mené en pensant à ce que peuvent être les places et rôles respectifs des citoyens actifs, des entreprises et de la collectivité.

SYNTHESE DU RAPPORT

Les nouvelles formes collectives de gestion interactive et solidaire à Boulogne Billancourt : vers un développement orchestré des actions locales de bénévolat et mécénat.

Tel est le thème principal de l'auto saisine initiée par la section sociale du CESEL de Boulogne- Billancourt.

Dans un contexte social et économique incertain, où l'on voit fleurir les initiatives citoyennes « tous azimuts » tant au plan des services proposés qu'à celui de leur mode de financement, la section sociale s'est interrogée sur :

- le développement des actions solidaires à privilégier dans le cadre de la ville de Boulogne -Billancourt,
- les projets innovants qui pourraient y être liés,
- les structures et outils qui viendraient appuyer la dynamique nécessaire à leur succès.

Déjà richement dotée en nombre d'associations couvrant tous les domaines de la vie sociale, nous souhaitons néanmoins proposer à la ville de nouvelles actions fédératrices et solidaires, en lien direct avec les besoins actuels de nos concitoyens et qui regrouperaient l'ensemble des acteurs locaux autour d'objectifs partagés.

Ainsi, aux côtés des initiatives associatives voire individuelles, nous avons voulu offrir un espace d'intervention aux entreprises locales. Nous pensons pouvoir tirer parti de l'intérêt qu'elles portent aujourd'hui aux actions de bénévolat et mécénat dans le cadre de leur politique « RSE », responsabilité sociale et environnementale, et ce quelle que soit leur taille.

Nous avons également veillé à ce que les actions proposées portent leur propre solution économique qui ne reposerait pas, inévitablement, sur une subvention municipale.

Notre proposition s'articule en trois points :

1) **Une fondation territoriale**, structure fédératrice qui saura unir les multiples acteurs de notre territoire (ville, citoyens, entreprises...) autour d'un objectif commun - le développement de projets d'intérêt général locaux –et qui permettra également d'innover dans la collecte de moyens financiers. Ce type de fondation permet ainsi d'encourager la philanthropie locale et d'en concrétiser les projets en les encadrant et les finançant. La Fondation de la ville de Lille en est l'illustration.

La mise en place d'une telle structure devra être progressive, sans doute en trois étapes :

- a) création d'une association à but non lucratif ayant pour objet celui de la future fondation. Elle réunira les membres fondateurs ;
- b) création d'un fonds de dotation, sans contraintes de montants, qui sera le cadre des premières opérations de dons et de dépôts de projets. Cette étape visera également à définir les règles de bonne gouvernance (conception du cahier des charges d'un dépôt de projet, fonctionnement du comité de sélection etc...) ;
- c) la troisième et dernière étape verra la mise en place de la fondation territoriale en tant que telle. Dirigée et animée par des personnalités de la société civile locale elle devra susciter les dons des habitants et des entreprises pour constituer ses ressources et les consolider au fil du temps, sélectionner des projets en appréciant leurs risques et leurs atouts.

2) **Une plate-forme interactive web**, conviviale et efficace qui

- facilitera les échanges, en les structurant, entre associations, entreprises et particuliers (citoyens ou salariés) et la fondation boulonnaise
- rendra visible les propositions de bénévolat et mécénat ainsi que les projets
- deviendra la plate-forme virtuelle des solidarités,

3) **De nouvelles actions solidaires, motivantes, utiles, s'appuyant sur la mise en œuvre de nouveaux concepts déjà éprouvés ailleurs :**

- Une Accorderie, appellation québécoise d'une structure régulant l'échange de services entre citoyens sur la base d'unités de temps et de compétences à partager. L'éventail des services proposés n'a pour limite que l'étendue des compétences de ses membres.

L'expérience conduite depuis quelques années dans le 19^e arrondissement de Paris, suivie en 2013 par celle du Grand Belleville (regroupant les habitants des quatre arrondissements limitrophes) et entre temps par celle de Chambéry, montre que le concept correspond à un besoin réel et qu'il rencontre le succès.

- La cogestion d'espaces publics, pouvant conduire à la création de jardins communautaires ou à la réhabilitation d'un espace vert public qui associerait en un projet commun les personnels municipaux dédiés, les associations et les conseils de quartier donc les citoyens de tous âges.

et une optimisation des actions de prévention sanitaire complétant l'existant :

- la mobilisation des associations et professionnels de santé boulonnais au service de nouvelles actions de prévention, sous forme par exemple de partenariat avec la ville au bénéfice d'actions « sport et santé » telles qu'elles ont été développées notamment par la ville de Strasbourg,
- le développement de pratiques sportives solidaires dédiées à des publics spécifiques rencontrant des difficultés sociales ou physiques.

Ainsi l'ambition de notre démarche a-t-elle porté sur deux éléments qualitatifs, l'élargissement de la palette des offres solidaires dans des domaines diversifiés et l'amélioration des échanges et de la communication par l'outil web aujourd'hui incontournable. Elle a porté également sur un souci essentiel de bonne gestion, par la proposition de création d'une Fondation Territoriale, à la fois outil de gouvernance et nouvelle source de financement de projets.

Pour conclure sur ce thème, nous dirons que l'ambition doit être forte. Les deux mots clés qui la portent, bénévolat et mécénat, impliquent dons, échanges et liens mais aussi organisation, fédération, financement, voire gouvernance. Il

s'agit donc bien, en cas de succès, d'animer une communauté dynamique, tout en maintenant une économie de moyens.

Pour ce faire, il faut réussir à créer un cercle vertueux dans lequel chacun des acteurs (particulier, entreprise, groupement organisé...) trouvera à la fois l'objet et les outils de ses projets solidaires.

Nous avons la conviction que le modèle ci-après développé (cf. rapport et annexes) sera le moteur efficace d'une implication plus dynamique encore de nos concitoyens et des entreprises locales dans la vie de la Cité.

RAPPORT DE LA SECTION SOCIALE DU CESEL

I) LES NOUVELLES SOLIDARITÉS. CONTEXTE :

I.A) Le contexte général :

Les acteurs et les nouvelles formes de solidarités ou de pratiques sociales

I.A.1) les particuliers

Crise oblige, on assiste à l'émergence de nouveaux comportements, plus solidaires. Les modes de consommation changent et le rapport aux autres aussi. Troc, recyclage, retour au local et services de proximité, hier encore marginalisés, tendent à se généraliser...

- Le troc : Il s'agit de troquer au lieu d'acheter. Parmi les piliers de la récupération, on peut citer Emmaüs comme la Croix Rouge et ses nombreuses « vestiboutiques » qui proposent des vêtements de seconde main.
- Le réseau « Freecycle », apparu récemment, compte 4 millions d'adeptes dans le monde, donne le ton et réhabilite le don. C'est tout simple : vous déposez une annonce sur la page du site, du type "donne chaise à bébé, ordinateur, service à café..." et les personnes intéressées se manifestent. Cette tendance répond à une devise qui tend à se répandre, dite des 3 R : Réduire, Réutiliser, Recycler. Derrière ce concept, une notion mixant solidarité et développement durable, avec pour but de moins consommer, réparer, réduire les déchets, et mettre en lien les personnes...
- Le covoiturage : Ce mode de transport comprend bien des avantages : économies d'essence pour les utilisateurs, diminution du nombre de véhicules sur les voies publiques, réduction des émissions de gaz à effet de serre, et un plus d'esprit de convivialité et d'échange. Plus de 80 sites sont recensés en France.
- Le jeu de l'entraide : Une nouvelle tendance émerge, « les cafés de l'Entraide » dont l'objectif est de se réunir autour d'un jeu de développement personnel avec l'envie de communiquer, de partager et d'échanger, de créer du lien... Réunis dans un café ou un restaurant, autour du jeu de l'entraide, vous pouvez échanger sur vos problèmes et dialoguer pour faire émerger des solutions. C'est un jeu d'écoute, qui apprend, de façon ludique, à se mettre à la

place de l'Autre afin d'offrir, dans le respect, des clés pour rebondir et avancer dans sa vie. Création récente d'une association à BB sur un principe similaire.

Pour en savoir plus :

Annexe 1 : Liste des sites internet sur la solidarité et le bénévolat

Annexe 2 : Article du Monde pour Direct Matin : « Échanger pour faire vivre la solidarité » 22/11/2011

Annexe 3 : Article de Grazia magazine « Aide toi, le web t'aidera »

I.A.2) les associations

Les associations jouent un rôle de plus en plus significatif sur le champ de la solidarité. Les citoyens, par l'intermédiaire des associations, ont donc un rôle essentiel pour repérer, signaler, voire innover à travers leurs structures.

L'association a donc une fonction « catalysatrice » avant tout. C'est un espace qui active la capacité à nous lier, à générer ensemble, de la communauté. (Par exemple un système d'échanges locaux, des échanges avec des relations concrètes, un lieu d'apprentissage concret de la solidarité)

Leurs activités associatives couvrent de nombreux domaines, allant de l'assistance aux personnes dans le besoin et la défense de leurs intérêts jusqu'à l'organisation d'événements culturels locaux mais aussi : éducation, pauvreté, logement, travail, immigration et droits des étrangers, etc. leurs domaines.

On notera que les discours communs sur le repli sur soi, l'individualisme, l'égoïsme des Français, sont battus en brèche par ces résultats. Il n'y a donc pas de « crise du bénévolat ». Nos concitoyens sont mus par un élan de solidarité indéniable : +14% du nombre de bénévoles en trois ans, toutes formes de bénévolat confondues.

	2010	2013	
Évolution			
Bénévoles associatifs	11 300 000	12 700 000	+12%
Bénévolat direct	7 400 000	9 700 000	+ 31%
Bénévolat			
dans autres organisations	4 500 000	4 200 000	- 6%
Bénévoles totaux	18 300 000	20 900 000	+ 14%

(Source France bénévolat)

Deux explications sont probablement liées à cette progression :

- l'impact de la crise : la montée de la misère et des difficultés sociales semble être un catalyseur qui incite agir concrètement près de chez soi
- l'impact des tendances sociologiques structurelles : un bénévolat d'action plutôt qu'un bénévolat de projet.

I.A.3) Les groupements de personnes

L'économie sociale et solidaire (ESS) intervient en général pour répondre à des besoins délaissés par les services publics et les entreprises privées. Elle cherche aussi à expérimenter de nouveaux "modèles" de fonctionnement de l'économie. Par exemple : système d'échange local (SEL), la monnaie locale complémentaire, le placement éthique et le commerce équitable.

La banque de temps est un système d'échanges dans lequel les « équivalents heures » sont les unités de mesures universelles pour échanger des services et des moyens.

Pour en savoir plus :

Annexe 4 : Socialter magazine, numéro de lancement

I.A.4) les entreprises/les salariés

Longtemps restées confidentielles ou, au contraire, ostentatoires, les actions de solidarité menées par les entreprises françaises se réinventent à la lumière d'initiatives intelligemment structurées. Dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités, les entreprises, comme les salariés, ont une responsabilité, mais aussi une carte à jouer. C'est en ce sens que, sur la base de la concertation et du volontariat, des entreprises parient aujourd'hui sur un potentiel inépuisable: l'engagement de leurs collaborateurs.

Parmi les actions menées par les entreprises :

- Le mécénat d'entreprises

Il s'agit d'un engagement d'une entreprise envers une association ou une fondation.

Depuis le début des années 2000, un phénomène nouveau émerge : l'implication des salariés dans le mécénat de l'entreprise ou mécénat participatif. Les modalités d'implication sont variées : appel à projets pour soutenir des collaborateurs impliqués personnellement dans une association, programme de parrainage qui relie un projet associatif à un salarié, pratique du mécénat de compétences, événement de mobilisation des salariés au profit d'associations, congés solidaires, l'arrondi sur salaire, etc.

Ce sont essentiellement des grandes entreprises qui sont à l'origine d'une politique de mécénat qui soutient ou sollicite les collaborateurs. Ces entreprises sont vraiment les pionnières de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) en France.

La dimension ancrage local est présente dans la démarche sociétale de nombreuses entreprises. Cela se traduit par une politique volontariste d'insertion par l'emploi en partenariat avec les associations et les collectivités locales ou plus simplement par des actions de soutien aux associations situées à proximité des sites de l'entreprise.

On constate que ce phénomène, faisant écho aux enjeux sociétaux actuels, intéresse de plus en plus souvent des PME animées par le souci de contribuer à servir l'intérêt général.

A noter que « le social » et « l'environnement » sont les deux premiers domaines d'action des fondations d'entreprises devant l'éducation, la culture et la santé.

D'après la récente étude menée par GoodPurpose*, « 78 % des Français pensent important que les entreprises aient un rôle dans la prise en charge des questions sociétales ».

*Depuis plusieurs années, l'agende Edelman publie, dans le monde, une étude baptisée "Good Purpose" qui mesure les attentes des consommateurs vis à vis des comportements responsables et vertueux des entreprises et des marques.

- Le partage de compétences ou le Pro bono : Le « Pro bono » est l'abréviation de l'expression latine « Pro bono publico », signifiant « pour le bien public ». Le Pro bono désigne l'engagement de volontaires qui donnent du sens

à leur métier en s'impliquant dans des initiatives d'intérêt général à titre gracieux.

En France, le terme « Pro bono » est principalement utilisé par les avocats, bien qu'il recouvre plus généralement les pratiques de bénévolat de compétences, de mécénat de compétences et bénévolat d'entreprise. Cependant, il se répand de plus en plus dans d'autres professions telles que le marketing et la communication, la stratégie, l'informatique et les ressources humaines notamment.

Prenons l'exemple du Marathon PROBONO

Du 25 avril au 31 mai 2013, 6 Marathons Pro bono ont été organisés dans 6 grandes écoles françaises pour offrir des missions de conseil aux associations. Le principe ? Des équipes mixtes d'étudiants et de salariés ont réalisés une mission de conseil de 8h à 24h au profit d'une association pour répondre à un besoin qui a été identifié en amont.

Chaque Marathon a été l'occasion, pour des étudiants, des salariés volontaires et des responsables associatifs, de partager et développer leurs compétences et leur réseau, pour répondre aux besoins de plusieurs associations d'intérêt général.

Les équipes étaient composées de volontaires aux expériences variées : du débutant à l'expert. Près de 300 étudiants, 100 salariés, 50 responsables associatifs ont constitués les équipes de ce Marathon Pro bono.

- L'Arrondi est un geste simple, un réflexe solidaire qui permet d'arrondir son ticket et de contribuer au financement de projets associatifs à forte utilité sociale. Cet arrondi peut de faire « sur salaire » ou sur les « achats ».

Par exemple l'enseigne de distribution Franprix a mis en place dans six de ses magasins, cette opération caritative qui permet aux clients d'arrondir à l'euro supérieur leur ticket de caisse pour le reverser à des associations. Cette initiative, inspirée d'un concept mexicain et déjà développée en Allemagne et plusieurs pays anglo-saxons, est une première en France.

Les nouveaux modes de financement des projets :

- Le financement participatif ou crowdfunding

Ce mode de financement innovant consiste à mettre en relation par internet des porteurs de projets à la recherche de fonds avec des épargnants. Les

financements peuvent prendre la forme de dons, de dons avec contrepartie, de prêts ou d'investissements en capital.

Trois exemples de financement participatif :

- Le don contre don
- Le micro crédit solidaire
- L'investissement.

Les plateformes internet de financement participatif se multiplient permettant à de nombreux projets n'ayant pas accès aux financements traditionnels de trouver les ressources financières dont ils ont besoin grâce à la communauté des internautes. Il en est 800 dans le monde, qui connaissent des taux de croissance exponentiels. Les pouvoirs publics y voient là un véritable levier pour financer le développement de l'économie et s'accordent sur la nécessité d'aménagements législatifs pour favoriser leur essor. Le magazine Forbes projette un volume de financement de 1000 milliards cumulés d'ici à l'horizon 2020.

Selon les pays, entre 10 et 20% de la collecte de ces sites sont affectés à des projets dits "d'impact investing" en deux mots des investissements destinés à des projets solidaires à fort impact social et sociétal. C'est ce que l'on appelle désormais le "crowdimpacting" dont les potentialités sont colossales.

Pour en savoir plus :

www.francebenevolat.org Rubrique Études thématiques « Bénévolat de compétence : une nouvelle forme de mécénat ».

www.francegenerosites.org Enquête Admical CSA « le mécénat : Point de vue du grand public et attitudes des collaborateurs des entreprises privées »

Annexe 5 : Article des Échos « Le crowdfunding ou comment miser sur les PME via internet » 5/6 juillet 2013

I.A.5) les collectivités locales

Le secteur public tend à se rapprocher du privé pour inventer de nouveaux modèles concernant le financement d'actions d'intérêt général. En effet, les collectivités territoriales ont dorénavant un rôle de pivot à jouer. Plus que d'accorder des subventions, elles peuvent intervenir sur le terrain de la création

de liens en favorisant la rencontre entre les associations, les entreprises et les citoyens et encourager de nouvelles collaborations.

La mise en œuvre de certaines actions résulte donc d'une co-construction impliquant des acteurs de cultures différentes telles les entreprises et/ou collectivités ; les associations/les collectivités locales.

- la Banque solidaire de l'équipement (BSE)

Lancée en juin 2012, ce projet d'Emmaüs consiste à équiper les appartements des plus démunis à bas coût. Il y a un peu plus d'un an, le chantier d'insertion Emmaüs Défi lançait la Banque solidaire de l'équipement (BSE). Le principe ? Récupérer les invendus des magasins d'équipement de maison pour les revendre à très bas coût aux personnes en situation de grande précarité. La BSE s'adresse aux personnes en difficulté qui ont récemment quitté un "logement transitoire" (foyer d'hébergement d'urgence, hôtel social, centre de réinsertion), pour s'installer dans un logement pérenne.

- La « carte microDON » consiste à proposer des cartes de dons à 1 ou 2€ à proximité d'un supermarché. Les cartes sont des « flyers » papiers munis d'un code-barres qui peuvent être passés en caisse pour faire un don à une association.

Ce type d'opération, s'organise sur un week-end, dans le cadre d'un partenariat public-privé. Le don revient entièrement au projet de l'association. (Exemple : Le Conseil Général des Yvelines et la Mairie du 2ème arrondissement de Paris avec sa Maison des Associations ont su jouer ce rôle lors des opérations locales de générosité en caisse).

- « L'Accorderie » : ce concept est détaillé dans ce rapport.

I.B) Le contexte à Boulogne-Billancourt

Boulogne-Billancourt est une grande ville, très dense, dont les coûts fonciers ont pour conséquences de sacrifier quelquefois des espaces communs de convivialité.

Une réflexion globale, comme dans d'autres villes, sur le devenir de cette ville de banlieue, si parisienne et si provinciale à la fois pourrait permettre de faire émerger de nouvelles actions de solidarité capables de compenser les manques d'espaces.

Pour la section sociale du CESEL, il s'agit donc d'imaginer un fonctionnement de la ville de Boulogne-Billancourt où Citoyens et Entreprises seraient plus impliqués dans des actions particulières ou collectives pour l'amélioration locale de la solidarité et de l'environnement.

De quelle façon peut-on encourager le volontariat d'une part et le mécénat d'autre part ?

- Nous avons commencé par lister toutes les associations de Boulogne-Billancourt agissant dans ce secteur et les répertorier par thème pour repérer des manques éventuels (pour exemple : domaine « intergénérationnel »

Annexe 6 : recensement des associations de Boulogne-Billancourt.

- Nous avons ensuite constaté que, quelle que soit la période (crise ou pas), le citoyen inventait systématiquement des structures associatives ou particulières pour pallier tout manque ou insuffisance des collectivités locales.

- Nous avons listé ainsi une centaine de sites internet d'échanges et de services.

Annexe 1 : Liste des sites internet sur la solidarité et le bénévolat

- Nous avons aussi constaté que la ville est très dynamique avec une multiplicité d'initiatives et d'actions ;
 - Projet Convivialité – lutte contre l'isolement par la mise en relation de seniors avec des jeunes. En échange du temps consacré à des visites chez des seniors, les jeunes reçoivent, 50% de financement sur leur permis de conduire.

Annexe 7 : Articles BBI « les savoirs échangés » et « Les projets de convivialités »

- La cellule municipale de recherche de partenariats. *Annexe 8 : entretien avec la responsable de la cellule*

- Le CLIC : Centre Local d'Information et de gérontologie de la ville participe au maintien à domicile grâce à une équipe pluridisciplinaire qui visite régulièrement les personnes âgées recensés via un plan d'accompagnement (environ 20 à 30 dossiers /personne x4 personnes),

- Gestion des repas des personnes âgées,

- Édition du guide des seniors,

- Module de site internet « préformaté » pour les associations,

- Résidence Soleil sur le Pont de Sèvres pour personnes âgées...

Mais la communication en est souvent insuffisante. Le lien se fait via le BBI, souvent de bouche à oreille ou par des rencontres fortuites, ce qui manque d'efficacité.

II) LES RECOMMANDATIONS

La section sociale du CESEL propose de renforcer la solidarité de proximité

- en mettant en place un outil qui permette de mobiliser à la fois de nouvelles ressources financières et de nouveaux acteurs : « une fondation territoriale »***
- en organisant une plus grande visibilité des actions des acteurs de la solidarité de proximité et une plus grande fluidité des échanges entre ces acteurs grâce à l'ouverture d'une « plate-forme internet des solidarités boulonnaises »***
- en initiant ou soutenant des actions potentiellement remarquables.***

II.1) Une fondation territoriale au service de la philanthropie de proximité

Qu'est-ce qu'une fondation territoriale ?

La fondation territoriale n'agit pas en faveur d'une cause mais dans tous les domaines d'intérêt général sur un territoire spécifique. Elle se place ainsi comme catalyseur pour rassembler les différents acteurs d'un territoire (entreprises, associations, collectivités locales, donateurs, citoyens, etc.) autour d'un intérêt commun : le développement de leur territoire.

La fondation territoriale encourage la philanthropie locale elle transforme aussi les donateurs en acteurs.

À travers ses relations solides avec les collectivités locales, les entreprises et les associations, la fondation territoriale a vocation à occuper naturellement une place de leadership au sein du territoire.

Nous pensons qu'une fondation territoriale à Boulogne-Billancourt peut permettre de :

- mobiliser de façon toute particulière les entreprises boulonnaises qui souhaitent investir des budgets dans la vie locale,
- générer de nouveaux moyens financiers pour les actions de solidarité de proximité,

- favoriser le développement des liens entre les citoyens et la cohésion sociale de notre ville,
- Faire émerger de nouveaux partenariats,
- Innover dans la collecte de moyens financiers,
- Mobiliser les ressources des entreprises,
- Fédérer les ressources et les compétences des entreprises, des citoyens connus et inconnus sans se priver des moyens mis à disposition par les pouvoirs publics,
- Détecter plus aisément les problèmes à résoudre,
- Élaborer des réponses plus adaptées aux besoins,
- Donner une plus grande visibilité aux expérimentations,
- Intéresser les salariés non-résidents, soit à titre individuel, soit à travers leur comité d'entreprise, à participer à des projets locaux,

Une telle fondation, parce qu'elle peut porter des projets ambitieux, pourrait enrichir l'image positive de notre ville.

Boulogne-Billancourt, « ville favorisée » pourrait ainsi participer au développement du courant de l'altruisme qui semble devenir la grande valeur du XXIème siècle.

Pour installer cette fondation, malgré la contrainte des échéances électorales, nous préconisons un processus en trois étapes :

1 - une association de préfiguration capable de réunir des partenaires qui se connaissent peu ou pas, mais qui apprendront à se connaître et à coopérer autour de ce projet commun et constitueront ainsi le « moteur » de la structure en voie de constitution,

2- puis un fonds de dotation (voir annexes) qui réunira les premiers dons, testera les procédures les plus adaptées, portera les premiers projets,

3 - enfin une fondation territoriale capable de porter des projets dans la durée.

Grandes lignes de fonctionnement de la future Fondation territoriale de Boulogne-Billancourt

Les partenaires fondateurs du processus (mairie, associations, entreprises...) définissent les objectifs de la fondation et le programme d'action en fonction des moyens disponibles ainsi que les processus de sélection des projets.

Les porteurs de projet

Ce sont généralement des associations, des entreprises à but non lucratif (ex : entreprises d'insertion) ou des institutions. Les aides de la structure ne peuvent pas bénéficier à des projets personnels.

La nature des projets

Les projets soutenus doivent être d'intérêt général, sans but lucratif.

Désignation de parrains

Le parrain représentant la Fondation accompagne le porteur du projet et rend compte de son évolution devant le Comité de sélection de la Fondation. Le parrain met à disposition du porteur de projet du temps et son savoir-faire.

Nature des aides

➤ Soutien financier :

La structure est attentive à toutes les demandes. Aucune limite maximum ou minimum n'est fixée au montant de ses aides, mais celles-ci ne peuvent dépasser 50 % du budget d'un projet. Elles viennent en complément d'aides publiques, de soutiens privés ou des ressources propres au demandeur. Le but de la Fondation est de faire bénéficier les porteurs de projet d'un effet de levier supplémentaire.

➤ Bénévolat :

La Fondation recense les ressources en personnels disponibles désireux de s'investir en faveur de projets locaux. Elle regroupe également des bénévoles. Ils s'engagent selon leurs possibilités et leurs disponibilités dans les actions solidaires.

Les étapes de sélection

➤ Instruction

Le parrain contribue au montage du dossier. Il émet un avis sur la faisabilité technique et financière du projet. Le parrain présente le projet au Comité.

➤ Sélection

Le Comité de sélection se réunit une ou deux fois par an selon un calendrier à définir. Les nouveaux projets sont soumis à l'examen du Comité.

Dans le cas où l'aide est supérieure à 150 000 € (montant qui nécessiterait la création d'un fonds spécifique), c'est le Conseil d'administration, qui se réunit deux fois par an, qui prend la décision.

Lorsque le Comité décide de soutenir le projet, l'association s'engage à signer un « Contrat de partenariat ».

Ce partenariat engage les deux parties à mener à bien la réalisation du projet en fixant une date limite du versement des fonds et leur éventuel échéancier.

Une cérémonie officielle de lancement des projets est organisée sous le patronage de la mairie.

Évaluation et bilan

La Fondation est informée régulièrement de l'évolution du projet en lui-même par l'intermédiaire du parrain.

Pour en savoir plus :

Annexe 9 : Point sur la fondation d'intérêt territorial – note de Pierre Saragoussi

Annexe 10 : Rapport global sur les fondations territoriales

Annexe 11 : Présentation de la Fondation de Lille

Annexe 12 : Tableau comparatif : Fondations, Fonds de dotation, Associations

Annexe 13 : Tableau comparatif des Fondations de France

Annexe 14 : Statut du Fonds de dotation

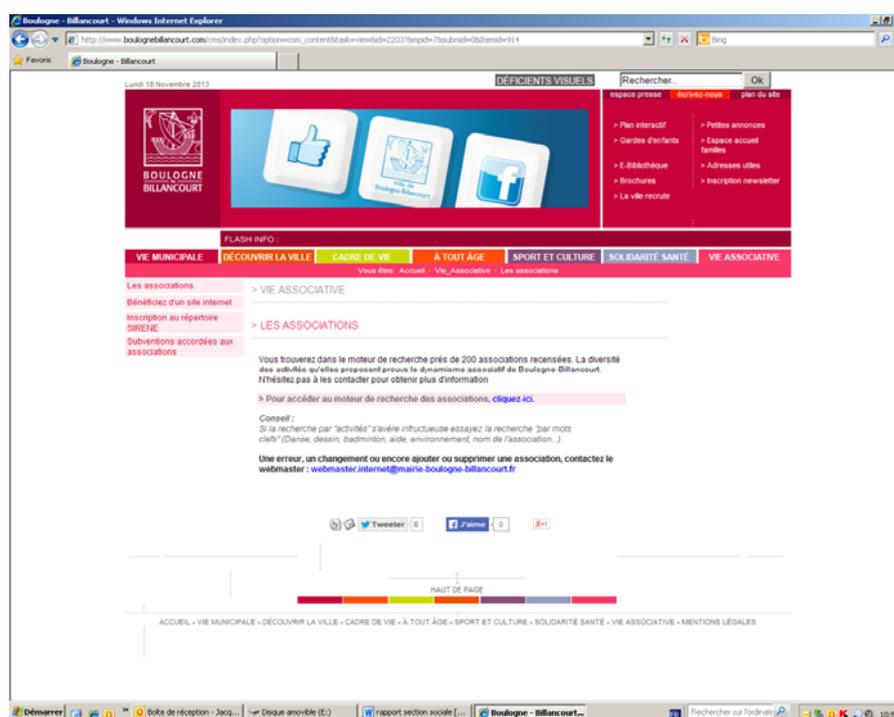
Annexe 15 : Les fonds de dotation

Annexe 16 : Les derniers chiffres sur les Fonds et les Fondations

Annexe 17 : Article du nouvel Économiste « Associations et Fondations : les fondations d'entreprises : supplément d'âme » Janvier 2013.

II.2) Une plate-forme internet des solidarités boulonnaises pour permettre une plus large interaction et une plus grande visibilité

Aujourd'hui, à Boulogne-Billancourt, via le site de la ville, les associations peuvent bénéficier d'un mini site internet de présentation mais, le manque de visibilité et de fonctions interactives, ne font pas de cet outil une plate-forme suffisamment remarquée



Objectifs

- 1– rendre plus visible l'offre de bénévolat sur Boulogne-Billancourt et mettre en face à face les acteurs de l'offre et de la demande dans le domaine;
 - 2– créer, renforcer ou entretenir le lien social entre les sympathisants et leurs associations ;
- Pour cela, utiliser les nouvelles technologies du Web 2.0 social pour créer un site propre, véritable « maison virtuelle » des acteurs boulonnais de la solidarité.

Description du site :

➤ **Les acteurs en présence et leur espace** (Cf. schéma page 24)

○ **Les associations boulonnaises**

Acteurs majeurs de la vie boulonnaise, les associations (plus de 200 sur Boulogne) y figureront en bonne place.

- ✓ Elles seront **recensées par thème** (social, culturel, etc...)
- ✓ Elles seront **décrites** : chaque association sera décrite en quelques lignes
- ✓ Elles seront **accessibles par mots clé** (liste des mots clés tenue à jour par un Webmaster) Ex : « AUXILIA Formation » : mots clés : formation par correspondance, scolaire, sociale, travaux administratifs, compétence éducation, etc...
- ✓ **Un lien** existera entre la plate-forme et le site institutionnel de l'association quand il existe
- ✓ **Vitrine** des associations, la plate-forme permettra de plus de mettre en valeur **les événements** propres (festivités, actions spécifiques) ou **publier des avis de recherche de bénévoles** par exemple.

Remarque : certaines associations n'ont pas de site propre et la plate-forme des solidarités les rendrait plus « visibles ».

○ **Les services municipaux**

La cellule municipale gérant les actions de mécénat et de bénévolat aura également son espace. D'autres services, amenés à collaborer régulièrement avec les associations pourraient avoir un accès à cette plate-forme.

○ **Les Résidents Boulonnais ou les salariés travaillant à Boulogne-Billancourt**

Un résident boulonnais ou salarié d'une société ou administration travaillant sur Boulogne-Billancourt pourra :

- ✓ Rechercher en « multicritères » une activité de Bénévolat ; sa recherche pourra être affinée. Il pourra constituer une liste.
- ✓ Déposer sa candidature de bénévole, en remplissant un formulaire d'inscription temporaire commun à toutes les associations qui répondent à ses

critères. Ce formulaire sera envoyé automatiquement par mail à (aux) association(s) concernée(s).

✓ Déposer des pièces jointes : un cv par exemple ou une profession de foi.

○ **Les entreprises**

Les entreprises - pour lesquelles l'obtention, en contrepartie de leur participation à la Fondation, d'un label « Entreprise Citoyenne de Boulogne – Billancourt » (qui reste à étudier et à définir) serait un must - ont aussi leur place. Présentation :

✓ de l'entreprise, ses activités, ses engagements solidaires,

✓ des projets qu'elle propose,

✓ des actions conduites dans le domaine du mécénat (ouverture du bénévolat aux salariés par exemple).

○ **L'espace fondation**

Cet espace, accessible comme les autres rubriques sur la page d'accueil du site, décrit ce qu'est le mécénat / bénévolat sur Boulogne et notamment la Fondation qui est envisagée.

La création de cette fondation territoriale - dont la vocation est de détecter, de valider et de financer des projets – est proposée dans le présent rapport,

○ **L'espace « projets de mécénat / bénévolat »**

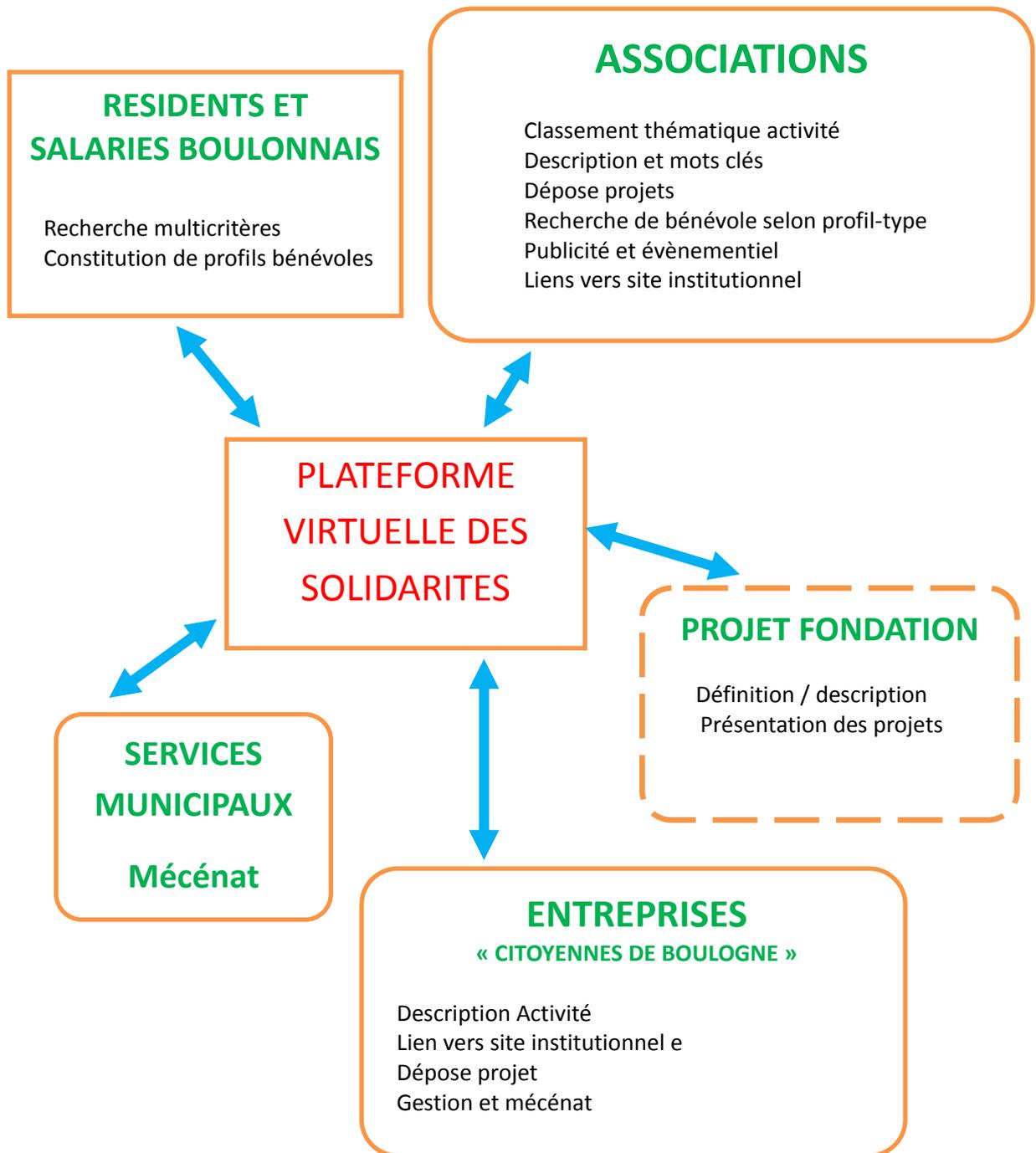
Cet espace n'est pas « un acteur » mais un espace où seront rassemblés et décrits pour consultation et action :

✓ les projets existants

✓ les projets en cours.

✓ les projets en gestation ou à venir (appels d'offres, appels à projet):

Il y aura possibilité de « déposer » (et d'appeler) des projets soit par les entreprises, soit par les associations, soit par la fondation, selon une procédure à définir.



➤ **Gestion et réalisation**

La réalisation, (que nous chiffrons à un montant de démarrage d'environ 15.000 €, (hors hébergement et maintenance) pourrait faire l'objet d'un projet dans le cadre du mécénat tel que défini ci-dessus : les entreprises boulonnaises dans le domaine sont nombreuses : pour ne citer que ALTRAN, ALTEN, HP, CEGEDIM, TESSI, etc... Cette réalisation (délai de quelques semaines dans une version de démarrage) comprendra les applicatifs de création et de mise à jour, de gestion, de contrôle, et de suivi. L'aspect humain ne doit pas être oublié (création d'une fonction permanente et pérenne de web-master (0.25 équivalent temps plein, pour mettre en ligne le contenu et maintenir le site)

II.3) Des actions à initier ou à soutenir

➤ Une Accorderie, pour échanger et coopérer pour valoriser le bénévolat et favoriser les échanges de savoir-faire ou de disponibilités

Le concept apparaît en 2002 au Québec.

En France les premières expériences françaises datent de 2008 : Grenoble, Paris 19^{me}. Alain Philippe, président de la Fondation MACIF, est venu présenter à la section sociale du CESEL les initiatives soutenues par cette dernière : depuis avril 2013 ; Paris 14^{me}, 18^{me}, 20^{me} Projets à l'étude à Bordeaux, Montpellier et Lille.

Qu'est-ce qu'une Accorderie ?

Une Accorderie développe, par l'échange de services et la coopération, les conditions d'une amélioration réelle au quotidien de la qualité de vie de tous ses membres : les accordeurs. Système économique alternatif reposant sur la richesse collective et solidaire offerte par le potentiel de ses membres.

Comment ça fonctionne ?

Ici pas d'argent, l'unité est le temps sans hiérarchie dans les activités. Les demandes passent par l'intranet de l'Accorderie. Chaque adhérent indique ses offres de service, ses compétences, son savoir-faire sur le site de l'Accorderie qu'il pourra à son tour consulter pour bénéficier lui-même de diverses prestations proposées par d'autres Accordeurs.

Dans la banque de temps, chaque Accordeur dispose d'un compte temps où sont inscrites les heures données et reçues. La comptabilité se fait à partir de chèques temps.

L'adhésion à une Accorderie implique une obligation morale vis-à-vis du groupe et une aptitude réelle à rendre service. L'adhésion est gratuite.

Annexe 18 : La bourse des services gratuits

➤ Mobiliser les associations et les professionnels de la Santé et de la Prévention sanitaire autour d'un programme d'actions

Les diverses études des organismes gérant les problèmes de santé en France (CNAM, ARS, Mutuelles...) montrent l'existence de nombreux fléaux à tous les âges de la vie.

La prévention de ceux-ci passe par l'enseignement. Malheureusement, les grandes campagnes nationales ont fait et font la preuve, de leur insuffisance en la matière.

Il a été prouvé que la prise en charge des intéressés par petits groupes est la meilleure des approches.

L'échelon municipal voir intercommunal va dans ce sens.

Les actions à mener pourraient porter sur :

- Les problèmes liés à l'adolescence.
 - o Addictologie : tabac, drogue, alcool...
 - o Dépression
 - o Obésité
- La prévention des grossesses non désirées.
- La prévention des fléaux divers (maladies cardio-vasculaires, cancer) par le biais d'enseignements visant à pratiquer une activité physique, à avoir une meilleure alimentation.

L'association des professionnels de santé pourrait être partie prenante pour l'organisation de conférences, colloques, interventions dans les lycées et collèges.

La mairie peut être « initiateur/coordonnateur » d'une initiative sur l'exemple de la ville de Strasbourg :

Les habitants de Strasbourg souffrant de certaines maladies chroniques peuvent désormais se faire prescrire une activité physique auprès de leur médecin traitant, à la place ou en complément d'une liste de médicaments. Baptisée « Sport-santé sur ordonnance », cette expérimentation, lancée pour un an, associe la ville de Strasbourg, la caisse du Régime local d'Assurance-maladie, l'Agence régionale de santé et plusieurs partenaires associatifs. Une cinquantaine de médecins généralistes ont accepté d'y participer. L'expérimentation elle-même sera entièrement prise en charge par la municipalité et ses partenaires qui mettent à disposition leurs moyens humains et techniques. Son coût est évalué à près de 129.000 euros. Les activités offertes iront du vélo à la marche nordique en passant par la gymnastique douce, la natation et l'aviron. Quelque 400 personnes devraient en bénéficier durant l'année test.

➤ **Marier solidarité et sport au travers d'activités en direction de publics spécifiques**

Le Sport peut être un vecteur qui participe de façon concrète aux nouvelles formes de solidarité de proximité en sollicitant le ressort du volontariat.

Pourquoi ne pas tenter de faire partager sa pratique à ceux qui en sont privés, en raison d'un handicap physique, ce qui est le cas des non-voyants, par exemple.

La démarche que nous proposons s'adressera aux personnes qui sont exclues des bénéfices qu'apporte le Sport au plan physique et moral.

Les Clubs et associations sportives Boulonnaises seront sollicités pour que leurs groupes de course à pied « loisir » initient gracieusement des personnes non voyantes à l'apprentissage de la course, de façon conviviale, adaptée, sécurisée, toutes précautions juridiques relatives aux risques encourus ayant été anticipées.

Des groupes de non-voyants découvriront des parcours choisis, parrainés, entraînés par des coureurs bénévoles expérimentés, qui auront le plaisir de devenir pédagogues de leur propre sport.

Les Jeunes en difficulté scolaires, sociales, peuvent aussi découvrir un épanouissement personnel dans la pratique d'un sport, encadrés par des sportifs bénévoles.

Les possibilités sont à étudiées en collaboration avec les différentes sections sportives de la ville.

De telles idées se situent, bien sûr, uniquement dans le cadre d'activités sportives de loisir, ne nécessitant pas un encadrement spécialisé dans la recherche de la performance.

➤ **Associer des citoyens à l'entretien de certains espaces publics**

a) **Concéder, à titre temporaire, des terrains non encore affectés ou utilisables pour expérimenter la création de jardins communautaires.**

Exemple : réserve départementale Boulevard de la République.

Qu'est-ce qu'un jardin communautaire ?

C'est une forme de gestion en commun, par un groupe d'habitants, d'un terrain, généralement en friche à l'origine : les cultures potagères ou d'agrément sont

ensuite décidées et exploitées en commun. Les terrains sont ensuite cultivés collectivement et la production est distribuée à l'ensemble des jardiniers. Compte tenu que le terrain est disponible de façon temporaire, il convient d'organiser la fin de la mise à disposition des jardins communautaires pour éviter les frustrations.

Il existe plus de 60 jardins communautaires à Paris d'après le site de la ville de Paris.

La ville de Paris a créé une structure « la main verte » au sein de sa Direction des parcs, jardins et espaces verts destinée à aider les porteurs de projets. Cette structure intervient dans la convention de mise à disposition passée entre l'association de jardiniers et la ville de Paris.

Ces conventions conclues pour une durée de 1 renouvelable jusqu'à 5 ans définissent très précisément les engagements des parties notamment d'une part, l'aide matérielle et de conseil apportée aux jardiniers et d'autre part, les obligations de culture écologique et les horaires d'ouverture au public

De l'action commune au bénéfice de la collectivité

À la différence des formes de solidarités précédentes, on peut considérer que l'action décrite ci-après constitue une forme de solidarité encore plus aboutie car développée au bénéfice de la collectivité toute entière.

b) Organiser, à titre expérimental, la réhabilitation collaborative d'un espace vert public entre les personnels des parcs, les associations du quartier, le Conseil de quartier et les citoyens enfants et adultes.

Contrairement aux États-Unis (voir www.brooklyngrangefarm.com), nous n'avons pas en France cette tradition du volontariat sur l'espace public, pas plus que nous n'imposons aux bénéficiaires des aides sociales une activité au service de la communauté. C'est pourquoi nous recommandons, dans un premier temps, le recours à des bénévoles pour des opérations de réhabilitation et non d'entretien courant des parcs et jardins de la ville. De plus, il apparaît plus facile de susciter la motivation et l'engagement de citoyens volontaires pour remettre à niveau un parc plutôt que pour en assurer l'entretien normal.

Le parc du château Rothschild, l'île Seguin paraissent parfaitement correspondre à cet objectif.

Un recours limité en nombre et ponctuel confortera l'affirmation qu'il ne s'agit pas de substituer les bénévoles au personnel municipal et ne donnera pas l'impression que le recours aux bénévoles répond à un souci de réaliser des économies de frais de fonctionnement mais à une volonté de créer une communauté d'intérêts autour d'un projet fédérateur de réappropriation de la ville par ses citoyens.

Pour en savoir plus : www.jardins-partages.org

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des sites internet sur la solidarité et le bénévolat (p.33)

Annexe 2 : Article du Monde pour Direct Matin : « Échanger pour faire vivre la solidarité » 22/11/2011(p.36)

Annexe 3 : Article de Grazia magazine « Aide toi, le web t'aidera » (p.37)

Annexe 4 : Socialter magazine, numéro de lancement (p.41)

Annexe 5 : Article des Échos « Le crowdfunding ou comment miser sur les PME via internet » 5/6 juillet 2013(p.42)

Annexe 6 : recensement des associations de Boulogne-Billancourt. (p.43)

Annexe 7 : Articles BBI « les savoirs échangés » et « Les projets de convivialités » (p.50)

Annexe 8 : entretien avec la responsable de la cellule municipale « recherche de partenariats » (p.52)

Annexe 9 : Point sur la fondation d'intérêt territorial – note de Pierre Saragoussi (p.53)

Annexe 10 : Rapport global sur les fondations territoriales (p.56)

Annexe 11 : Présentation de la Fondation de Lille (p.94)

Annexe 12 : Tableau comparatif : Fondations, Fonds de dotation, Associations (p.101)

Annexe 13 : Tableau comparatif des Fondations de France (p.102)

Annexe 14 : Statut du Fonds de dotation (p.104)

Annexe 15 : Les fonds de dotation (p.113)

Annexe 16 : Les derniers chiffres sur les Fonds et les Fondations (p.117)

Annexe 17 : Article du nouvel économiste « Associations et Fondations : les fondations d'entreprises : supplément d'âme » Janvier 2013. (p.118)

Annexe 18 : La bourse des services gratuits(p.125)

SITES INTERNET

Échanges/bénévolat

www.accorderie.fr

Étude « La France bénévole » - mai 2013 sur le site : www.recherches-solidarites.org – onglet Études thématiques – rubrique Bénévolat

Étude « cinquante expériences de solidarité intergénérationnelle » - Décembre 2010 sur le site www.francebenevolat.org

Étude du groupe de travail pour l'engagement bénévole des séniors intitulée :
« l'engagement bénévole des séniors – de 50 à 65 ans en France » -
Septembre 2012 sur le site www.francebenevolat.org

1^{er} baromètre des fondations d'entreprise « quelles tendances pour les
fondations et fonds de dotations créés par les entreprises en France ? » - Mars
2012 sur le site : www.imsentreprendre.com

Étude qualitative : «Engagement des jeunes comme bénévoles » - Avril 2013
sur le site www.unaf.fr

Rapport « Quelle solidarité au 21ème siècle ? » - Avril 2013 - Communauté
Urbaine du Grand Lyon sur le site www.aboco.net

Fondations/mécénat

www.lemondedesfondations.com

www.orse.org

www.centre-francais-fondations.org

www.admical.org

www.culturecommunication.gouv.fr

www.mecenova.org

Étude de l'Observatoire de la Fondation de France : « la philanthropie à la
Française, l'engagement au service du progrès social » - Septembre 2012 sur
le site www.fondationdefrance.org

Jardins/potagers communautaires

www.brooklyngrangefarm.com

Financement participatif

www.mymajorcompany.com

www.babyloan.org

www.kisskissbankbank.com

Prospective

www.lelabo-ess.org/?Quelle-France-dans-dix-ans

Annexe 1 : Liste des sites internet sur la solidarité et le bénévolat

Ce document n'inclut pas les sites cités dans « Cinquante expériences de solidarité intergénérationnelle » de France Bénévolat.

LISTE DES SITES RÉPERTORIÉS

Réseaux sociaux locaux

www.ma-residence.fr/

www.voisineo.com/

www.immeublesenfete.com/

www.voisinssolidaires.fr

www.peuplade.fr/home/login.php

www.nosquartiers-talents.com

www.alter-ego.cc/

www.lamachineduvoisin.fr

www.drivy.com

Intergénérationnel

www.voisin-age.fr/

www.jaimebelleville.com/

www.cyberpapy.com

www.ensemble2générations.fr

www.logementintergeneration.org

www.leparisolidaire.fr

www.binome21.fr

Parrainages

www.parrainage.net/

www.parrainagesdeproximite44.fr/

<http://pevunboncoupdepouce.jimdo.com/equipe-partenaires/>

Offre ou échange de savoirs, de services, d'objets

www.handi-partage.com

www.selidaire.org/

www.banquedutemps.com/

www.echangeservice.com/

www.echange-de-service-com

www.lebonechange.com/

www.association-neirie.org

www.doncontredon.fr/

www.doncova.fr/

www.trocvestiaire.com

www.mesbonnescopines.com

www.gchangetout.com/

www.troquissimo.com/

www.donnertroquer.com/

www.donnons.org/

www.toutdonner.com/

www.commentreparer.com

socialcompare.com/fr/comparaison/comparatif-de-sites-de-trocs-d-echanges

Sur ce site on trouve un tableau comparatif de la trentaine de sites de troc et échange entre particuliers en France.

TRES INSTRUCTIF !!!!

Consommation locale

www.adeuxpasdeschamps.com/

www.super-marmite.com/

Réseaux de commerçants

www.e-quartier.com/

<https://zero-gachis.com>

Bonnes adresses à côté de chez soi

www.justacote.com/

www.pilipili.com/

Associations

www.mailforgood.com

www.paris.fr/accueil/associations/ou-vous-adresser/p9226

Projets publics ou émanant de fondations

www.eco-systemes.fr/

www.grid-france.fr/

www.generation-en-action.com/

www.francebenevolat.org/

www.fondationdefrance.org/Nos-Actions/Des-exemples-de-projets-soutenus

Annexe 2 : Article du Monde pour direct matin : « Échanger pour faire vivre la solidarité » 22-11-2011

Alexis Philipe / Fondation MACIF

14 N° 978 MARDI 22 NOVEMBRE 2011

France

WWW.DIRECTMATIN.NET

Le Monde
pour Direct Matin

Partage. Dans une société individualiste, une initiative venue du Québec commence à semer les graines d'une autre idée de l'économie. L'Accorderie, qui vient d'ouvrir à Paris, propose de mettre en commun les talents de chacun.

Échanger pour faire vivre la solidarité

«**Quand vous effectuez des échanges, il faut ensuite me ramener les chèques correspondants pour que je puisse faire les mises à jour et enregistrer les différentes transactions**», explique aux nouveaux inscrits Laetitia Jacob, responsable du projet d'Accorderie qui vient d'ouvrir ses portes dans le 19^e arrondissement de Paris (www.accorderie.fr). Pas de méprise, celle qui a en charge la gestion des comptes n'a rien d'une banquière comme les autres. Ici, ce n'est pas l'argent, mais le temps qui sert d'unité de valeur et, donc, de monnaie sociale. «**C'est simple, une heure de service rendue équivaut à une heure de service gagnée**», explique-t-elle. Et ce, quelle que soit la nature du service et sa supposée cotation sur le marché. Aide aux démarches administratives, accompagnement pour les courses, cours de cuisine, conseils en économies d'énergie, garde d'animaux, bricolage, soutien scolaire, initiation aux danses latines, traduction... Le catalogue des services proposés n'a d'autres limites que l'étendue des compétences de ses membres.

«**Tout le monde a du talent et des savoir-faire à partager** : plus qu'un constat, c'est une conviction pour Laetitia Jacob. Une conviction naturellement partagée par l'ensemble des acteurs de ce système d'échange non marchand, réseau dont l'histoire commence à s'écrire en 2002, dans un quartier populaire de la ville de Québec. C'est là qu'est née la toute première Accorderie, avec pour principale ambition de lutter contre la pauvreté et l'exclusion, en cherchant un moyen de renforcer les solidarités et d'instaurer plus de mixité sociale. «**L'idée de départ a été de montrer que chaque personne est riche de savoirs et de compétences, qui sont susceptibles d'en intéresser d'autres**», insiste la responsable. Et si au Québec le succès rencontré par l'initiative n'est plus à démontrer, avec cinq structures actives à travers le pays, plus de 2 000 participants et 700 services proposés, en France, la toile des possibles reste encore à tisser.

C'est la Fondation Macif qui, séduite par ce système altruiste, a signé une convention de partenariat avec le réseau québécois pour permettre l'implantation



Un échange de temps et de compétences, voici le principe de ce projet solidaire.

«**C'est toujours valorisant de montrer aux autres qu'on sait faire quelque chose.**»
Laurence, 53 ans

progressive du concept dans l'Hexagone. Pour l'heure, l'initiative s'est concrétisée à Paris donc, puis à Chambéry (73) dans les prochains mois. Reste à savoir si le public sera au rendez-vous. Car comme dans n'importe quel modèle participatif, tout l'intérêt d'un tel dispositif repose sur le nombre et l'implication de ses membres. Et sans «**accordeurs**», pas d'Accorderie !

A Paris, ils sont déjà soixante-dix-sept à avoir poussé la porte du local et rejoint la communauté. Parmi eux, Denise, retraitée, séduite par l'esprit d'entraide et la convivialité du projet : «**C'est une chance pour le quartier d'avoir un moyen de favoriser la transmission des savoirs de chacun**», explique-t-elle. Son truc à elle, c'est la couture et les travaux d'aiguille. «**Si tout le monde pouvait aider spontanément son voisin, la vie n'en serait que meilleure**», veut croire Olivier, informaticien de 38 ans, qui estime lui aussi que cette initiative a du sens. «**Je n'arrête pas d'entendre autour de moi des gens dire qu'ils ne savent rien faire, mais ce n'est pas vrai ! Tout le monde sait faire**

quelque chose, sauf que cette richesse n'est pas suffisamment valorisée», déplore-t-il. Olivier propose toutes sortes de services en rapport avec son métier et la photographie, sa passion. «**Là, je viens d'être sollicité pour aider quelqu'un à l'achat d'une nouvelle télé. Il n'y connaît rien et il ne veut pas se fier qu'aux conseils du vendeur**», raconte-t-il. Laurence, 53 ans, a quant à elle profité du capital-temps économisé sur ses conversations en anglais pour faire appel à des bras pour déménager. «**On entend dire partout qu'on vit dans une société individualiste, où règne le culte du chacun pour soi. C'est dommage, parce qu'on est tout un tas de gens, sans travail et sans ressources, à ronger notre solitude dans notre coin, alors qu'on pourrait très bien s'entraider, au lieu d'avoir l'impression de vivre en marge de la société**», souligne celle qui après avoir travaillé 25 ans comme dessinatrice de mode galère aujourd'hui à retrouver le chemin de l'emploi. «**C'est toujours valorisant de montrer aux autres qu'on sait faire quelque chose. Et c'est aussi un excellent moyen de retrouver l'estime de soi**», reconnaît Laurence. ■

Linda Maziz

CET APRÈS-MIDI
DANS

Le Monde

LES TRÉSORS DE L'ANCIENNE CAPITALE
DU ROYAUME DE SIAM SOUS LES EAUX

Annexe 3 : Article de Grazia magazine : Aide toi, le web t'aidera »

GRAZIA TÉMOIGNAGES



MERCI LA CRISE! AIDE-TOI,
LE WEB T'AIDERA

TROC DE FRINGUES, DE PETITS PLATS OU DE COMPÉTENCES: GRÂCE À INTERNET, ELLES AMÉLIORENT LE QUOTIDIEN, GAGNENT DES POINTS DE KARMA... ET SE FONT DES TAS DE COPAINS. *Par Patrick Thévenin / Photos Kris de Smedt pour Grazia*

60 GRAZIA • 8.02.2013

LA HIPPIE ÜBER-CONNECTÉE

« Je crée des groupes Facebook pour que les gens se rencontrent selon leurs besoins »

NEIRIE, 34 ans, productrice

« En ce moment, j'aide un artiste qui fait du verre Murano à développer sa marque et, en contrepartie, lui m'organise un week-end à Venise avec mon chéri. J'adore l'idée d'échanger, j'ai toujours fonctionné comme ça. Pourtant, je n'ai vraiment pris conscience de ce don pour les relations humaines qu'il y a trois ans, quand j'ai décidé de faire le tour du monde avec mon sac à dos. J'ai traversé l'Asie en ne logeant que chez des amis d'amis Facebook, ou en dormant sur le canapé de parfaits inconnus rencontrés sur Couchsurfing.com. A Tokyo, alors que je ne connaissais personne, j'ai même fait se rencontrer des gens qui ont monté une expo ensemble. Quand je suis rentrée de mon périple, mes amis, au prétexte que je connais tout le monde, ont recommencé à me solliciter sans cesse: "T'as pas un pote qui loue un appart?", "T'as le 06 d'un plombier pas cher?" Je me suis dit, là, Neirie, il faut que tu fasses quelque chose! J'ai commencé à

utiliser ma page Facebook pour mettre les gens en relation. Comme ça devenait très chronophage, parce que je devais transmettre et répondre à toutes les demandes, j'ai créé des groupes pour que les gens se rencontrent selon leurs besoins. Il y en a un spécialisé dans l'immobilier, un pour les bons plans taf, un pour les sorties culture, un autre pour les conseils psycho. On m'a même suppliée d'ouvrir un groupe de rencontres... On me demande souvent pourquoi je n'en fais pas un business. En période de crise, c'est tentant, mais je fais ça uniquement pour faire comprendre aux gens qu'on peut rendre un service gratuitement, on le récupère toujours d'une manière ou d'une autre. C'est bon pour le karma. C'est la base de l'association Neirie que j'ai créée pour construire des orphelinats de quartiers. Je suis une sorte de hippie moderne et connectée. Dans mon monde idéal, il n'y aurait de la place que pour le troc. »

www.association-neirie.org

L'INTERVIEW SYSTÈME D

« On revient à une solidarité de proximité, comme au village! »



Dioulde Chartier-Beffa, directrice de D'Cap Research et de «l'observatoire du système D» qui étudie les comportements des Français face à la crise.

En quoi ce come-back du troc est-il un nouveau phénomène?

Parce qu'il s'agit désormais d'un troc version 2.0! Sous la double pression de la crise économique et du Web se développe une économie parallèle et souterraine. Leboncoin.fr en est le meilleur exemple: on y poste son CV, on y loue des outils, on y trouve des objets d'occasion, on s'échange des services. Ça peut être des compétences en bricolage contre le prêt d'une maison de vacances, du repassage contre des cours d'informatique. Mais aussi des meubles trouvés dans la rue, restaurés et revendus ensuite sur eBay, des appartements qu'on loue pour les vacances sur Airbnb... Aujourd'hui, le Net permet de contourner les institutions, de

se passer des hôtels, des magasins, des restaurants, des loueurs de voiture, voire de Pôle emploi.

Une nouvelle sociabilité est en train de naître de la crise, alors?

Le Web met les gens en relation directement entre eux et soude cette économie sur le modèle des lieux de partage, comme les espaces de coworking ou les jardins mis en commun. Le Net rend possible un retour à des transactions de petite échelle, en créant du voisinage augmenté. On revient à une solidarité de proximité. C'est le retour au village: on redécouvre ses voisins et on en trouve de nouveaux.

Qui est concerné?

Au départ, les 50 % de Français les plus contraints économiquement qui ne sont jamais sûrs de boucler leurs fins de mois et qui sont obligés de se débrouiller. Mais le phénomène

est beaucoup plus important que ce que l'on pense. Toutes les catégories sociales sont touchées, ou le seront, mais bien sûr pas au même rythme et sous la même forme. On n'échange pas tous les mêmes choses, cela dépend du milieu social, de l'éducation.

Quels sont les risques de cette tendance troc?

Le danger est de passer d'une économie de marché à une économie de réseau, de rendre utiles ses relations, de mélanger ses clients et ses amis. Sans compter qu'il n'y a pas de protection sociale, pas de retraite, pas de droit au chômage! Faire du baby-sitting ou donner des cours, ça a toujours existé, mais quand ça devient un revenu principal par simple changement d'échelle, c'est du travail au noir, alors qu'à la base c'était juste un service rendu à ses voisins.

LA TOQUÉE DE L'ANTIGASPI

« Je donne mes recettes, des conseils, et je vends mes portions en rab »

CHIRAZ, 33 ans, créatrice de bijoux

« J'adore faire la cuisine, j'ai appris en regardant ma mère. Comme elle faisait à manger pour six, j'ai la main un peu lourde et je me retrouve souvent avec de quoi tenir quatre jours. Avant, j'appelais mes amis ou je distribuais des Tupperware aux SDF du quartier. Et puis, en cherchant une recette, j'ai découvert le site Super-marmite.com. J'ai adoré l'idée de mettre en relation des gens qui aiment cuisiner et d'autres qui n'ont pas forcément le temps ou qui ne savent pas. C'est une sorte de GPS de la bonne bouffe, en fait ! Le fonctionnement est hypersimple : si je prépare une chorba, une soupe tunisienne avec de la viande et des légumes, je sais que j'ai au moins trois belles portions en rab. Je poste une photo de mon plat et ensuite les gens me contactent via le site. C'est toujours servi

copieusement et rarement plus de 5 euros le plat car je me demande toujours si, à leur place, je serais tentée. J'ai désormais une quinzaine de clients réguliers, j'ai même créé une page Facebook pour qu'ils puissent me suivre. Parfois ils sont timides, ils paient et s'en vont, mais le plus souvent, je leur offre un café et on papote, c'est très sympa. J'explique comment accommoder les restes, je donne des petits conseils culinaires, je file mes recettes : rien à voir avec Picard ou Monoprix ! Ça me permet de me faire plaisir, de déculpabiliser du temps que je passe à faire mijoter et de rencontrer des gens. J'arrive quand même à récupérer chaque semaine à peu près 12 euros sur un marché de 20 euros, ce qui améliore agréablement le quotidien. Et comme je cuisine de plus en plus, mon mari, qui est incapable de faire cuire du riz, est ravi ! »

www.super-marmite.com/shayan-kitchen



62 GRAZIA • 8.02.2013



LA SERIAL-TROQUEUSE

« Un palliatif à la crise, et un moyen de croiser d'autres dingues de mode »

CYNDI, 28 ans, cocréatrice de la marque Dentelles & Macarons

« Ce qui est amusant, c'est que j'organisais déjà des apéros-troc, il y a deux ans, avec mes copines qui, comme moi, sont dingues de mode. On débarquait chez l'une ou l'autre, chacune avec un sac rempli de fringues qu'on ne portait plus et qu'on s'échangeait. Alors quand on m'a parlé de TrocVestiaire.com, j'ai tout de suite adoré le concept. J'avais peur que le site, comme beaucoup d'autres, soit un peu cheap, mais j'ai été très agréablement surprise. C'est plein de blogueuses mode, de stylistes et de fashionistas qui proposent de super pièces à échanger. Il y a aussi des étudiantes fauchées qui n'ont pas beaucoup de vêtements à proposer, mais qui ont très bon goût. Je me suis créé mon vestiaire virtuel, je n'arrête pas de troquer, et j'ai bien peur d'être accro! Comme je travaille dans la mode, j'ai conscience de la valeur des choses, mais je peux céder à des coups de cœur, troquer un tutu Repetto contre deux petites jupes sans marque qui me plaisent. Bien sûr, pour la shoppeuse acharnée que je suis, c'est aussi un palliatif à la crise qui me permet de m'acheter des sacs ou des chaussures que je ne pourrais peut-être pas m'offrir. Mais la motivation première n'est pas l'argent, j'aime l'idée de rencontrer des filles qui ont la même passion que moi et qui deviendront peut-être des copines. J'adore le côté ludique et excitant des échanges. L'autre jour, je me suis retrouvée en pleine rue à essayer un manteau que je troquais contre une veste en jean, avec une autre utilisatrice du site. Tout à coup, on s'est aperçues que tout le monde nous regardait comme si on était des trafiquantes de drogue! On n'arrivait plus à s'arrêter de rire... »

www.trocvestiaire.com

TOP 5 DE LA WEB-DÉBROUILLE

www.mesbonnescopines.com

Ici, on se donne des coups de pouce (un gâteau d'anniversaire contre une formation PowerPoint) mais juste entre filles de bonne compagnie.

www.echange-de-service.com

Votre lavabo fuit et vous ne savez rien faire de vos dix doigts à part jouer du piano? Apprenez *La Lettre à Elise* à un pro du tuyau, qui vous expliquera en échange comment changer un joint.

<https://zero-gachis.com>

Trouvez, dans votre ville, les

supermarchés qui font des promos sur les produits proches de leur date de péremption, et économisez de quoi vous offrir ces boots dont vous rêvez.

www.drivy.com

Vous voulez louer (assurance comprise) une voiture au meilleur prix et près de chez vous? Louez donc celle de vos voisins!

www.lamachineduvoisin.fr

Poireauter à la laverie, très peu pour vous. Pour un prix modique, louez plutôt la machine d'un voisin (décidément!).

Annexe 4 : Socialter magazine, numéro de lancement

Mercredi 25 septembre 2013 • page 11

Correspondance de la Presse

Lancement du magazine bimestriel "Socialter" dédié à la social-économie

Informé, inspirer et mobiliser le grand public sur la social-économie : tels sont les objectifs de "Socialter", un nouveau magazine bimestriel lancé demain. "Nous voulons toucher le grand public et montrer qu'une nouvelle économie est en marche" explique à "La Correspondance de la Presse" le jeune fondateur du projet Olivier COHEN de TIMARY, qui souhaite proposer une information "positive" mettant en avant les entrepreneurs sociaux, les associations ou encore les entreprises créatrices de solutions innovantes. Au sommaire de ce premier numéro de 100 pages : un grand dossier intitulé "Finance, mon amour", une enquête sur l'économie du partage ou encore un face à face entre deux experts de la démocratie participative. Au total, une vingtaine de pigistes a participé à sa réalisation.

Avec ce magazine, M. Olivier COHEN de TIMARY – qui a travaillé par le passé comme analyste dans le secteur des fusions-acquisitions au sein de la banque américaine Merrill Lynch et effectué plusieurs voyages à travers le monde pour découvrir les acteurs de cette économie solidaire – lance une version papier d'un blog créé en 2010 avec deux amis et dédié à l'entrepreneuriat social. Une

déclinaison papier qui est une évidence pour lui car elle permet à la fois "de toucher une large audience, de proposer des articles longs, d'être un relais de croissance important et de s'appuyer sur internet pour servir d'espace social". Chaque numéro est articulé autour de cinq séquences : "Starter", "Le Grand Dossier", "En Action", "Social Lab" destinée à montrer les innovations éco-sociales autour du monde et "Social Design" portant sur les technologies et design utiles et écologiques.

9 000 euros récoltés grâce au financement participatif

Pour financer le lancement de ce magazine, l'équipe constituée d'un noyau dur de cinq personnes a lancé un appel sur la plateforme de crowdfunding (financement participatif) KissKissBankBank et a récolté plus de 9 000 euros. Le coût global de ce lancement n'a pas été dévoilé mais le journal se donne une année pour revenir à l'équilibre. Une société SAS a également été créée pour éditer le titre et le magazine sera exploité en partenariat avec Custom Publishing France, éditeur de presse indépendant créé en 1994, qui apporte son soutien en nature, notamment grâce au prêt de ses locaux. Vendu 6,50 euros et tiré à 45 000 exemplaires, le titre est distribué par MLP. Le journal espère atteindre une diffusion de 20 000 exemplaires pour son premier numéro et 40 000 exemplaires (DFP) en vitesse de croisière avec une dizaine de pages de publicité.

Annexe 6 : Recensement des associations de Boulogne Billancourt

Classement par thème des associations boulonnaises à mission solidaire.

Méthode proposée :

- ⇒ Répertorier l'existant en se limitant aux associations à vocation sociale et solidaire (hors sport et culture),
- ⇒ Les regrouper par thèmes à discuter en sous-groupe 2.

Bénéfice attendu :

- ⇒ Rationalisation de la mise à disposition des informations,
- ⇒ 1^{ère} approche du contenu d'un futur espace interactif à créer,
- ⇒ pouvoir corréler des problématiques à caractère social, vécues par les boulonnais,
- ⇒ aux réponses que peuvent apporter les associations ou collectifs existants,
- ⇒ aider à l'identification de sujets solidaires à soutenir ou créer.

Recensement de l'existant et thèmes retenus – *tableau mis à jour en septembre 2013*

En **bleu clair** les services municipaux dédiés.

Thèmes ou mots clés	Classement catalogue BB	Association ou service municipal	Mission
Travail, emploi, stages, insertion, formation adultes.	Aide à l'emploi	AODE	Accueil orientation pour demandeur d'emploi : oriente vers des associations d'accompagnement ciblées selon profil
		ARDEUR	Economie sociale et solidaire pour demandeurs d'emploi (missions ponctuelles visant à retrouver un emploi pérenne).
		CEAS 92	Centre pour l'emploi et l'action sociale du 92 (rédaction CV, lettre de motivation....)

		CEBIJE	Accueil de jour et accompagnement des jeunes précaires pour insertion sociale et professionnelle. Propose des ateliers.
		SNC	Solidarités nouvelles face au chômage, soutien et accompagnement des projets de retour à l'emploi
	Aide à l'emploi - hors forum	RST	Réseau solidaire par le travail. Soutien aux personnes en difficulté avec le travail.
	Aide à l'emploi – activités municipales	Seine Ouest Entreprises et Emploi	Accompagnement personnalisé pour recherche d'emploi. Mise à disposition d'une cyber-base emploi et de services aux entreprises (aide au recrutement et à la création d'entreprises).
	Insertion	AFI	Accueil aux familles et insertion (accompagnement scolaire, ateliers de français).
		AUXILIA	Enseignement gratuit par correspondance pour adultes handicapés, détenus ou chômeurs démunis (<i>recherche bénévoles</i>).
		CEAS 92	Centre pour l'emploi et l'action sociale des Hts de Seine (accueille, écoute, accompagne les demandeurs d'emploi)
		CEBIJE	Cf supra
		Espaces	Chantiers d'insertion pour la mise en valeur des espaces naturels du Val de Seine (jardins)
		IFAC	Accompagnement social et professionnel des jeunes 18/25 ans et adultes

	Alphabétisation	Espace Ozanam	Maison de quartier proposant des cours d'alphabétisation
		AFI	Accueil aux familles et insertion (accompagnement scolaire, ateliers de français).
		Boulogne B convivialité	Assoc des squares de l'Avre et des Moulineaux. Nombreuses activités dont lutte contre l'illettrisme, cours de français...
	Formation adultes	ARCNAM	Centre CNAM de Boulogne, formations diplômantes pour adultes
		Association philotechnique	Cours adolescents et adultes : comptabilité, langues, informatique...
	Savoirs	Les savoirs échangés	Echanges de compétences sur le principe de réciprocité en vue d'un nouvel apprentissage.
⇒ Thématique (1) à valider en sous groupe : Aide à l'emploi, formation adultes, insertion.			
Santé, Handicap, aide aux familles de malades	Santé- activités municipales	D° action sociale, santé, espace santé	Contacts avec les professionnels de santé
		Mission Handicap	Favoriser l'intégration des personnes handicapées (partenariats avec les associations concernées).
	Aide aux handicapés	Auxilia	Enseignement gratuit par correspondance pour adultes handicapés, détenus ou chômeurs démunis (<i>recherche bénévoles</i>).
		AVH	Assoc Valentin Haÿn , accueil, conseil et orientation pour

			aveugles et mal voyants
		Bibliothèque sonore de BB	Assoc des donateurs de voix (enregistrement de livres sonores pour malvoyants)
		Croix rouge- action sociale	Accompagnement de personnes handicapées
		Le Grand Chemin	CITL, centre d'initiation au travail pour adultes handicapés mentaux
		Les Papillons Blancs	Assoc de parents et amis de personnes porteuses d'un handicap mental ou polyhandicap.
		Poings de départ	Insertion par le sport de personnes handicapées.
		<i>Handisport Hts de Seine</i>	<i>Pratique des sports au bénéfice des personnes handicapées</i>
		<i>Handidanse</i>	<i>Pratique de la danse au bénéfice des personnes handicapées</i>
	Associations hors forum	APF	Les paralyés de France- antenne de Boulogne B
		Juste pour son sourire	Aide aux enfants et adultes atteints de handicap moteur (moyens techniques d'autonomie).
	Aide aux familles des malades	France Alzheimer Hts de Seine	Bien vieillir à Boulogne + Les Abondances +CLIC
		Luciole 92	Groupe d'entraide mutuelle ouvert aux personnes souffrant de troubles psychiques et d'isolement
		Oser c'est vivre	Lutte contre les souffrances psychosociales avec l'aide de thérapeutes.
		UNAFAM	Union nationale des amis et

			familles de malades psychiques
		Leucémie Espoir	Soutien aux patients et leurs proches, aide au financement de la recherche
		SAM AREPA	Services à la personne (personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap)
	Aide aux malades hospitalisés	VMEH	Visite des malades dans les établissements hospitaliers des Hts de Seine & notamment de Boulogne
	Association hors forum	ADMD	Association pour le droit de mourir dans la dignité
⇒ Thématique (2) à valider en sous groupe : Santé, handicap, aide aux familles de malades			
Seniors, intergénérationnel,	Aide aux personnes âgées	Petits Frères des Pauvres	Lutte contre la solitude des personnes âgées
		Ensemble deux générations	Logement intergénérationnel réunissant seniors et étudiants.
		SAM AREPA	Services à la personne (personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap)
		ADVC 92	Assoc départementale des conjoints survivants. Permanence mensuelle à Boulogne B.
		Bien vieillir à Boulogne	Soutien amical des personnes âgées. Informe, accueille, oriente.
	Association hors forum	Demain mieux qu'hier	Actions de jeunes gens en faveur des personnes âgées isolées
	Seniors – activités	Direction de la famille	Service d'animations et loisirs des

	municipales		seniors.
⇒ Thématique (3) à valider en sous groupe : aide aux personnes âgées, intergénérationnel			
Solidarité, secours, humanitaire	Aide aux familles	Croix Rouge- action sociale- espace Bébé maman	Assistance et formation des mères en partenariat avec Nestlé
		AFC	Association familiale catholique.Braderies vêtements, bourse aux jouets, chantiers éducation.
		Entraide familiale de Boulogne	Aides vestimentaires et alimentaires
	Aide aux personnes en difficulté	Les invités au festin	Lutte contre la solitude , les difficultés de relation
		Les accidentés de la vie	Aide aux personnes victimes de tous types d'accidents (informe et défend).
	Humanitaire	Ordre de Malte	Samu social , quêtes en faveur des lépreux et des paralysés...
		Secours Catholique	Aides d'urgence, suivis familles en grande difficulté, cours de français pour adultes, apporte sa contribution à d'autres acteurs sociaux...
		Secours Populaire	Aides d'urgence, aides aux familles, collectes alimentaires, participation aux vacances des enfants. (<i>recherche bénévoles</i>)
		Enfants de l'Himalaya	Aide aux enfants démunis en Inde : scolarisation, santé, habitat...

		Protection Civile	Au-delà des 1ers secours, aide sociale et humanitaire auprès des plus démunis.
	Associations hors forum	SOS Amitiés Ile de France	point d'écoute de Boulogne B
		Fondation Raoul Follereau	Aider les lépreux et soutenir des programmes de santé, secourir les enfants en détresse en France et dans le monde (<i>recherche bénévoles</i>)
	Logement	SNL Boulogne	Solidarité Nouvelle pour le logement (aide des familles en difficulté, logements passerelles)
		Croix rouge- action sociale	Accueil de jour des personnes sans abri
	Soutien des scolaires	Confédération syndicale des familles	Remise à niveau scolaire
		AFI	Accueil aux familles et insertion
		ESA	Entraide scolaire amicale (<i>recherche bénévoles</i>)
		Bibliothèque de l'Oiseau -Lyre	Accompagnement à la scolarité, aide aux devoirs
⇒Thématique (4) à valider en sous groupe : solidarité, secours, humanitaire			
Thèmes génériques			
Jeunes	Accueil des jeunes - activités municipales	BIJ	Bureau Information Jeunesse (enseignement, formation, emploi, activités de loisirs, logement, vie pratique etc...)
Bénévoles	Bénévolat - activités municipales	Centre du bénévolat de Boulogne Billancourt	Accueil et entretiens avec les bénévoles, orientation vers les associations demandeuses.

Annexe 7 : Articles BBI « Les savoirs échangés » et « Les projets de convivialité »

grand angle

associations

Novembre 2013 | Boulogne-Billancourt

✓ Les réunions mensuelles de l'association sont toujours suivies d'un buffet... partagé.

LES SAVOIRS ÉCHANGÉS

Donner et recevoir

Envie d'acquérir de nouvelles connaissances, de découvrir de nouvelles activités tout en transmettant votre savoir-faire ? Rejoignez Les Savoirs échangés, association créée en 1994, pour « donner et recevoir. »

« La transmission et l'acquisition des savoirs dans un échange réciproque est notre principe fondateur, explique Pierre-Charles Devienne, président de l'association, avant de préciser : ici, nul besoin d'être un « pro » en son domaine pour le communiquer, aucun niveau n'est requis ; nous ne sommes pas dans la hiérarchisation des savoirs, nous sommes tous égaux. D'ailleurs, lorsque l'on apprend aux autres, l'on apprend d'abord (sur) soi-même. » Pour Pierre-Charles, l'échange est un concept « citoyen », car il implique un engagement moral. « Quelqu'un qui ne joue pas le jeu et vient en simple consommateur de loisirs s'est trompé de porte. Avoir l'esprit associatif est primordial. Ici, chacun apporte sa pierre à l'édifice. En s'inscrivant, les adhérents recherchent avant tout à se rendre utile et à nouer des amitiés, dans un esprit bon enfant. » Ces liens, les 120 adhérents de l'association (autant

d'actifs que de retraités) les créent lors des nombreux ateliers proposés – à domicile ou dans des salles mises à disposition par la mairie –, qu'ils soient sportifs (randonnée, gym, jogging, tai chi, yoga, stretching...), culturels et artistiques (théâtre, peinture, sculpture, photo, écriture, apprentissage de langues étrangères...) ou manuels (bricolage, cuisine, couture...). Mais aussi lors des diverses rencontres, véritables temps forts conviviaux : réunions mensuelles, galettes des rois, fête du printemps, sorties de fin d'année... Seule condition pour accéder à tous ces échanges : adhérer à l'association et régler une cotisation annuelle de 30 €.

M. K.-D.

Les Savoirs échangés, 60, rue de la Belle-Feuille. Tél. : 01 46 03 58 76.
Courriel : savoirs.echanges@sfr.fr.
www.asso-bb.net/savoirs-echanges.

Cercle de bridge et d'échecs propose deux nouveautés le vendredi :

- Les matinales • à 9h30 avec accueil café-croissants et tournois 18 dames ainsi que
- Les crépuscules • avec collation à 19h et tournois rondes de France homologués FFB.

✓ **Infos et inscriptions** : 06 19 21 23 31 (Éric de Larouzère).

Peuples d'Himalaya vous convie à sa 8^e Journée de l'aventure au Carré Belle-Feuille le samedi 8 décembre de 15h à 18h30 (entrée libre). Expo photo, projection de films documentaires. L'association collecte également des vêtements d'hiver pour les enfants défavorisés du Zanskar à déposer au 113, rue de Billancourt après appel au 06 81 17 51 88 ou à votre domicile, sur rendez-vous.

✓ **Information** : www.peuples-himalaya.com

AVF de Boulogne-Billancourt vous accueille à son café d'accueil le 8 novembre à partir de 10h et à une causerie autour de Claude Bernard le 15 novembre. À la Maison des Associations, 60 rue de la Belle-Feuille, salle 406.

✓ **Infos** : 01 46 05 40 33 – avfbb@orange.fr

Sourire à domicile vous propose une matinée échange/formation gratuite pour mieux faire connaître les missions de l'association, débattre sur le thème *Comment vaincre la fatigue ?* et éventuellement, trouver de nouveaux bénévoles pour aider les personnes atteintes de maladies orphelines (notamment PSP - paralysie supra nucléaire progressive).

À l'espace santé, 24 bis, avenue André-Morizet, le 19 novembre de 10h à 12h.

Appel aux dons : l'association A Nos valeurs lance un appel aux dons (financiers ou matériels : cadeaux neufs, par ex.) pour pouvoir organiser son 4^e repas de Noël le soir du réveillon, au restaurant Cap Seguin pour les personnes et familles seules et/ou démunies (une centaine de personnes attendues). Particuliers ou entreprises, sans votre générosité, la fête risque d'être annulée.

✓ **Contact** : 06 16 64 79 59 (Nhadja Djelloul).
www.asso-bb.net/tnosvaleurs/

57

la mairie

La vie municipale, la vie citoyenne

Boulogne-Biancourt > Mai 2011

JEUNES ET SENIORS Projet convivialité, une opération solidaire



Jeunes Boulonnais, vous avez entre 18 et 25 ans et n'avez pas votre permis ? Et si la Ville vous aidait à le financer moyennant un engagement citoyen ? Grâce au **Projet convivialité**, initiative intergénérationnelle, la Ville vous propose une opération solidaire. C'est parti.

Le **Projet convivialité** est né dans le cadre de la lutte contre la solitude, déclarée grande cause nationale en 2011. Avec une volonté clairement affichée par la municipalité : mettre en place un vaste réseau de solidarité à travers la ville, afin de lutter efficacement contre l'isolement de certains seniors boulonnais. « Le principe repose sur le bénévolat : il consiste à mettre en relation des jeunes Boulonnais volontaires avec des seniors, pour favoriser le partage de moments conviviaux, explique-t-on

au CCAS, et cela en échange du financement de 50 % du permis de conduire du jeune engagé. »

Le CCAS a adressé, à l'occasion du recensement pour le plan canicule, un formulaire à toutes les personnes âgées et handicapées de la ville en situation potentielle d'isolement afin d'évaluer leurs besoins et de créer un réseau de visiteurs à domicile. Ce formulaire propose de mettre en relation jeunes et seniors lors de rencontres chez ceux-ci. Au programme : jeux de

Pour participer au projet convivialité

Vous avez plus de 60 ans et souhaitez bénéficier de visites de convivialité ?

Vous avez entre 18 et 25 ans et voudriez rendre visite à des seniors contre le financement de la moitié de votre permis de conduire ?

✓ **Contactez le CCAS** au 01 55 18 53 00 ou le CLIC au 01 55 18 47 82. Inscriptions tout au long de l'année.

Toutes les infos sur www.boulogne-biancourt.com

société, lecture, conversation... Les jeunes pourront également accompagner la personne pour une course, chez le médecin ou partager une promenade. « La communication, l'aide et le soutien au quotidien entre les générations sont des vecteurs de fraternité. Ces liens sont primordiaux pour notre société et la Ville les encourage. » Ce nouveau service sera progressivement mis en place et devrait être opérationnel dès le début de l'été. « C'est lors des vacances et des chaleurs estivales que nous avons le plus besoin de bénévoles, même si la solitude existe tout au long de l'année. »

Le permis solidaire

Pour créer ce réseau de solidarité, la Ville

Annexes 8 : Entretien avec la responsable de la cellule municipale « recherches de partenariats »

Conseil Economique Social et Environnemental Local (CESEL) de BB Relevé de conclusions - Entretien du mercredi 6 février 2013

étaient présents :

Fanny DEJEAN, Mission de recherche de financements externes (MRFE)
(Service Ressources – DAF de la ville de Boulogne)

Pierre SARAGOUSSI

Freddy BITAN (rapporteur, rédacteur)

La Mission de recherche de financements externes (MRFE), crée en 2008, a pour objet la recherche de ressources et financements externes, hors des recettes habituelles du budget communal. Elle est pilotée par madame Emmanuelle DELAMADE, chef de service Ressources. Mme Fanny DEJEAN est chargée de mission sur le mécénat et les subventions). La recherche de mécénat de la ville se porte sur des projets concernant la culture et l'action sociale, mais également tous les domaines pour lesquels les directions peuvent solliciter des partenariats et des mécénats sur leurs projets (handicap, sport, etc).

Conformément à la loi de 2003, les dons recherchés peuvent prendre 3 formes :

- Numéraire
- Mécénat de produits (cf. opération « Parcours du cœur », don de Carrefour Market)
- Mécénat de compétences.

Une « soirée de gala » devait être organisée fin 2012 sous la forme d'un « Cercle des mécènes de BB » autour d'une des expositions du Musées des Années 30 mais n'a pu l'être.

Fanny DEJEAN fait état des « contreparties » offertes aux mécènes des projets portés par la ville en fonction du montant de leur don.

La ville propose des contreparties de visibilité (logo ou mention sur les supports de communication de la ville), des contreparties de relations publiques (invitations, entrées gratuites, etc) et des contreparties de mise à disposition d'espaces.

Yoplait, qui versera 70 000 euros en 2013 au MA30, bénéficie entre autre d'un créneau horaire sur un couloir du stade Le Gallo pour ses salariés.

Les documents évoqués lors de la réunion seront transmis à la section sociale du CESEL, sauf clause de confidentialité :

- Liste des donateurs du Musée Belmondo et montant alloué ;
- Document conclusif de madame ROBERGE sur la stratégie préconisée en matière de mécénat ;

Annexe 9 : Point sur la fondation d'intérêt territorial – Note de Pierre Saragoussi

SECTION SOCIALE DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL DE BOULOGNE

POINT SUR LA NOTION DE FONDATION D'INTERET TERRITORIAL.

- 1- L'appellation « fondation d'intérêt territorial ou communal ou local » n'existe pas pour le Ministère de l'Intérieur. Les statuts existants ne font référence qu'aux notions de « FONDATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE » « FONDATION ABRITEE » « FONDS DE DOTATION ».
- 2- Mais, sous ces statuts rien n'empêche les créateurs de décider que les interventions seront limitées à un territoire déterminé (régional, intercommunal, agglomération, communal etc....)
- 3- Ce qui est déterminant pour le choix du statut, c'est d'une part le montant de la dotation initiale qui est relativement élevé pour une fondation de plein exercice (1,5 millions d'euros), et d'autre part, la complexité et la durée d'obtention du statut (pour une fondation reconnue d'utilité publique : passage en Conseil d'état soit un minimum de deux ans.)
- 4- Entre fonds de dotation et fondation, ce qui doit guider le choix c'est surtout la fiscalité dont on souhaite bénéficier (reçu fiscal pour l'ISF etc..) et la possibilité de recevoir des dons de particuliers ou d'entreprises ou des legs. Les questions fiscales doivent être étudiées très sérieusement.
- 5- Actuellement les deux solutions les plus simples et rapides : Fonds de dotation et Fondation abritées par une fondation reconnue d'utilité publique, cette dernière offrant le droit à un plus grand nombre de libéralités. Pour faire le choix de la F.A. il faut se renseigner sur les services offerts et le coût de leur facturation.
- 6- *Pour valider ce que les partenaires veulent faire, ce qui est recommandé c'est de créer une association de préfiguration. Celle-ci peut réunir des sociétés privées ou publiques, des collectivités locales, des associations (sauf celles qui seraient susceptibles de bénéficier du mécénat et des personnes privées.)*
- 7- Concernant la dotation et son utilisation, pour les F.R.U.P., il faut donc réunir la somme minimum de 1,5 million d'euros, cette somme étant non consommable. Les moyens d'action et de fonctionnement ne peuvent provenir que des produits financiers et/ou d'autres sources, hors dotation.
- 8- Pour les Fondations abritées, les modalités sont plus souples et variables en fonction des fondations abritantes. Il est possible de créer des fondations à dotation pérenne, comme consommable ou même des fondations de flux qui ne nécessitent aucune dotation de départ mais un simple engagement de dons à l'année. Les montants constituant soit la dotation initiale soit le flux minimum par an sont fixés par les fondations abritantes de façon discrétionnaire.
- 9- Actuellement c'est la notion de Fonds de dotation qui est utilisée, il suffit que trois personnes déclarent la création à la Préfecture, il faut deux personnes pour créer une association. Dans les deux cas cela procure la notion de personnalité morale absolument nécessaire.
- 10- Deux sites peuvent être consultés en complément de cette note, celui du Ministère de l'Intérieur et surtout celui de la Préfecture de Paris.

Pierre SARAGOUSSI – 27/2/2013

Qu'est-ce qu'une fondation territoriale ?

La fondation territoriale n'agit pas en faveur d'une cause mais sur tous les champs de l'intérêt général au sein d'un territoire, elle se place ainsi comme catalyseur pour rassembler les différents acteurs d'un territoire (entreprises, associations, collectivités locales, donateurs, citoyens, etc.) autour d'un intérêt commun : le développement de leur territoire.

C'est un modèle de fondation généraliste qui n'agit pas selon une thématique mais selon un territoire.

La fondation territoriale encourage la philanthropie locale elle transforme aussi les donateurs en acteurs de leur propre territoire.

À travers ses relations solides avec les collectivités locales et les associations, la fondation territoriale a vocation à occuper naturellement une place de leadership au sein du territoire.

La fondation territoriale possède à travers sa représentation territoriale un levier important pour la collecte de fonds et l'engagement de bénévoles.

Elle est plus qu'un simple distributeur; ses missions peuvent passer par des recherches pour le territoire et la construction ou l'identification des ressources locales.

Elle a un rôle important de représentation du territoire auprès des pouvoirs publics.

La fondation se base sur une vraie connaissance du territoire pour redistribuer des fonds de manière informée.

Caractéristiques de la Fondation territoriale :

- Agit de manière territoriale et non thématique
- Dote les citoyens d'un territoire avec les moyens d'agir
- Développe une cohésion territoriale
- Construit un capital social (a travers la mise en relation des donateurs avec les opérateurs de terrain et les autres citoyens)
- Évalue les causes ou publics prioritaires
- Acquière un rôle de représentation du territoire

On assiste à un fort développement des *community foundations* dans le monde, développement dont la France est resté jusqu'à présent relativement à l'écart.

En 2008, le Centre Français des Fonds et Fondations organisait à la Fondation de Lille un séminaire sur ce sujet et innovait en proposant de les appeler fondations territoriales appellation plus en affinité avec l'esprit et les représentations socio culturelles françaises.

Le Centre Français des Fonds et Fondations voit progressivement émerger de nouveaux projets de fondations et fonds de dotation à caractère territorial, parfois même à l'initiative de mairies ou de collectivités locales.

24 fondations territoriales recensées

- Fondation Alsace Solidarité
- Fondation Aveyron Solidaire
- Fondation Caritas France
- Fondation d'entreprise Mécène et Loire
- Fondation d'entreprises Emergences
- Fondation de Lille
- Fondation des Trois Cyprès
- Fondation du Site Paris Reims
- Fondation Feuilhade pour la Solidarité de Proximité
- Fondation Passions Alsace
- Fondation pour l'Action Culturelle Internationale en Montagne
- Fondation pour l'Université de Lyon
- Fondation RTE
- Fondation Saint-Tropez
- Fonds AFC Umani

Fonds d'action quartiers populaires de Marseille

- Fonds de dotation "recherche, valorisation et territoires"
- Fonds de dotation Breizh solidaire
- Fonds de dotation citoyens solidaires
- Fonds de dotation coeurs de France
- Fonds de dotation Jean Merlaut
- Fonds Ouest solidaire
- Loches Patrimoine et Culture
- Sillon Solidaire

Rapport global sur les Fondations territoriales

Qu'est-ce qu'une fondation territoriale?

Une fondation territoriale est une organisation à but non-lucratif qui a vocation à octroyer des subventions en mobilisant le concours de différents partenaires financiers. Elle a pour objectif de développer sa dotation pour en faire une ressource locale pérenne pour une communauté territoriale¹.

Dans le **rapport mondial de situation 2008**, WINGS a rendu explicites les principales caractéristiques d'une fondation territoriale :

- La recherche de l'amélioration de la qualité de la vie pour tous dans une zone géographique déterminée ;
- L'indépendance vis-à-vis du contrôle et de l'influence émanant d'autres organisations, gouvernements ou donateurs ;
- La gouvernance par un conseil de citoyens reflétant largement les communautés au service desquelles il agit ;
- L'allocation de dons à des groupements à but non lucratif pour répondre à l'émergence et à l'évolution des multiples besoins de la communauté,
- La recherche de la constitution de ressources pérennes pour la communauté, le plus souvent par le biais de la création d'une dotation émanant d'une large variété de donateurs, dont les citoyens locaux, les entreprises, les gouvernements et les autres fondations et associations à but non lucratif ;
- La prestation de services aux donateurs pour les aider à mener à bien leurs projets philanthropiques ;
- L'engagement en tant que leader sur certaines questions et sur l'élaboration de partenariats, servant ainsi de catalyseur, de pôle fédérateur et facilitateur dans la résolution de problèmes et la recherche de solutions aux questions clés de la communauté;
- Des politiques et des pratiques ouvertes et transparentes dans toutes les phases des opérations ; et
- La responsabilité devant la communauté, ce qui implique de tenir le grand public régulièrement informé des objectifs, des activités et de la situation financière.

Toutes ces caractéristiques n'apparaissent pas nécessairement au même moment pour toutes les fondations territoriales.

Rôles d'une fondation territoriale

Une fondation territoriale est une organisation d'intérêt publique qui collecte auprès de différents types de donateurs dans l'objet de constituer une dotation qui puisse constituer une ressource pérenne pour une communauté locale.

L'approche des fondations territoriales a pour avantage de puiser dans des richesses déjà présentes dans la communauté, de l'exploiter au profit de l'intérêt général, et de permettre à la communauté d'avoir accès à des ressources contrôlables.

¹ L'appellation « community foundation » désigne en anglais ce type de fondation œuvrant au niveau de la « community », l'entité territoriale et sociale de base. Au Canada ce modèle de fondation se définit à travers le terme « fondation communautaire ». En 2008, Béatrice de Durfort, Déléguée générale du Centre Français des Fonds et Fondations propose dans le cadre des travaux du CFF d'adopter la terminologie de fondation « territoriale » plus adaptée au contexte français. Cette terminologie est aujourd'hui validée et adoptée par le secteur des fondations en France.

En tant qu'organisations gérées localement, les fondations territoriales sont guidées par les besoins, les exigences et les intérêts locaux, si bien que les rôles qu'elles endossent varient considérablement d'un lieu à l'autre. Cependant, on peut distinguer six rôles récurrents.

L'allocation de subventions

Presque toutes les fondations territoriales allouent des subventions aux organisations de la communauté et de la société civile dans les champs de l'intérêt général.

Au-delà de l'argent

La plupart des fondations territoriales considèrent que leur rôle va au-delà de l'allocation de subventions et consiste aussi en la mise en œuvre de programmes, l'assistance technique et la sensibilisation aux problèmes locaux d'intérêt général.

Le développement des ressources

La plupart des fondations territoriales participent avec d'autres à la collecte de fonds pour leurs communautés et à la recherche de donateurs pour un ensemble de questions d'intérêt général.

Rassembler et diriger

De nombreuses fondations territoriales développent des partenariats avec des organisations publiques, privées et bénévoles pour apporter les changements voulus par les citoyens de la communauté

Informier

De nombreuses fondations territoriales diffusent des informations relatives à la qualité de la vie dans leur communauté, aux tendances importantes et aux réponses concrètes possibles aux problèmes des citoyens.

Le militantisme

Certaines fondations territoriales soutiennent des campagnes pour l'amélioration des conditions de vie dans leurs communautés.

FAITS ET CHIFFRES

Il s'agit dans cette section de se pencher sur le développement quantitatif des fondations territoriales dans le monde, de l'expliquer, de comparer différentes régions. Il s'agit aussi d'examiner les actifs, les subventions et le personnel des fondations territoriales.

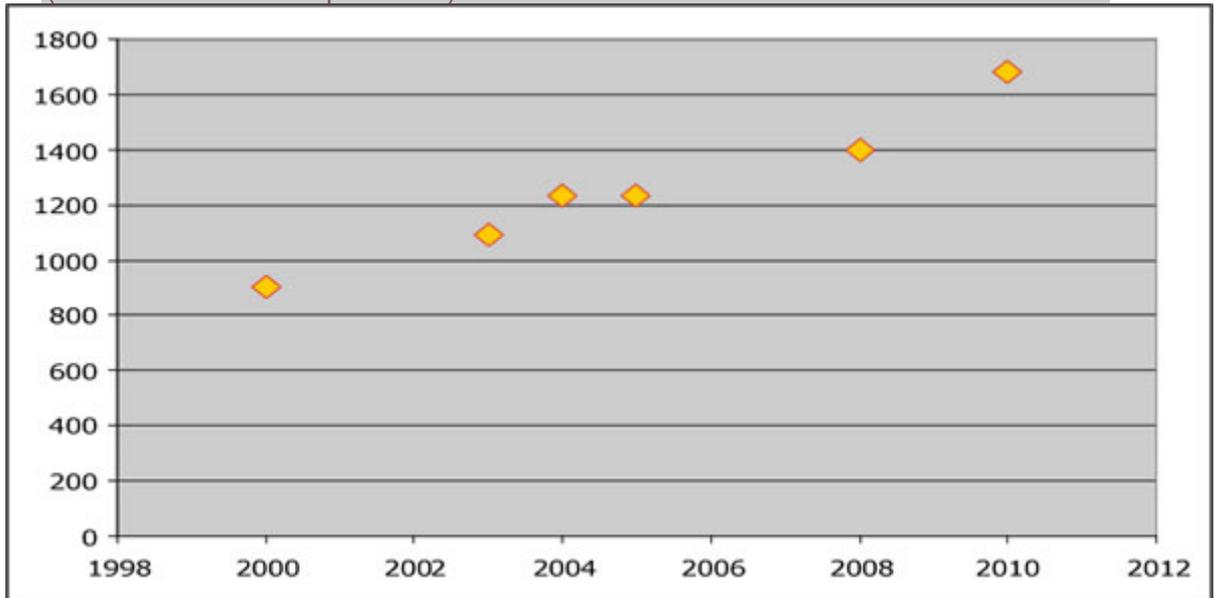
Cette partie s'appuie sur les statistiques des six rapports mondiaux sur les fondations territoriales. Le secteur continue de se développer, particulièrement en Europe. Il apparaît que les organisations de soutien jouent un rôle important dans ce développement.

Croissance mondiale des fondations territoriales

Les fondations territoriales ont connu une croissance régulière ces dix dernières années.

Croissance des fondations territoriales au niveau mondial

(Nombre de fondations par année)



Analyse du graphique

Le nombre de fondations territoriales en l'an 2000 était de 905. Dix ans plus tard, leur nombre a presque doublé pour arriver à 1 680.

En 2003 on comptait 1 092 fondations territoriales, en 2004, 1 235, en 2005, 1 233 et en 2008 1 400.

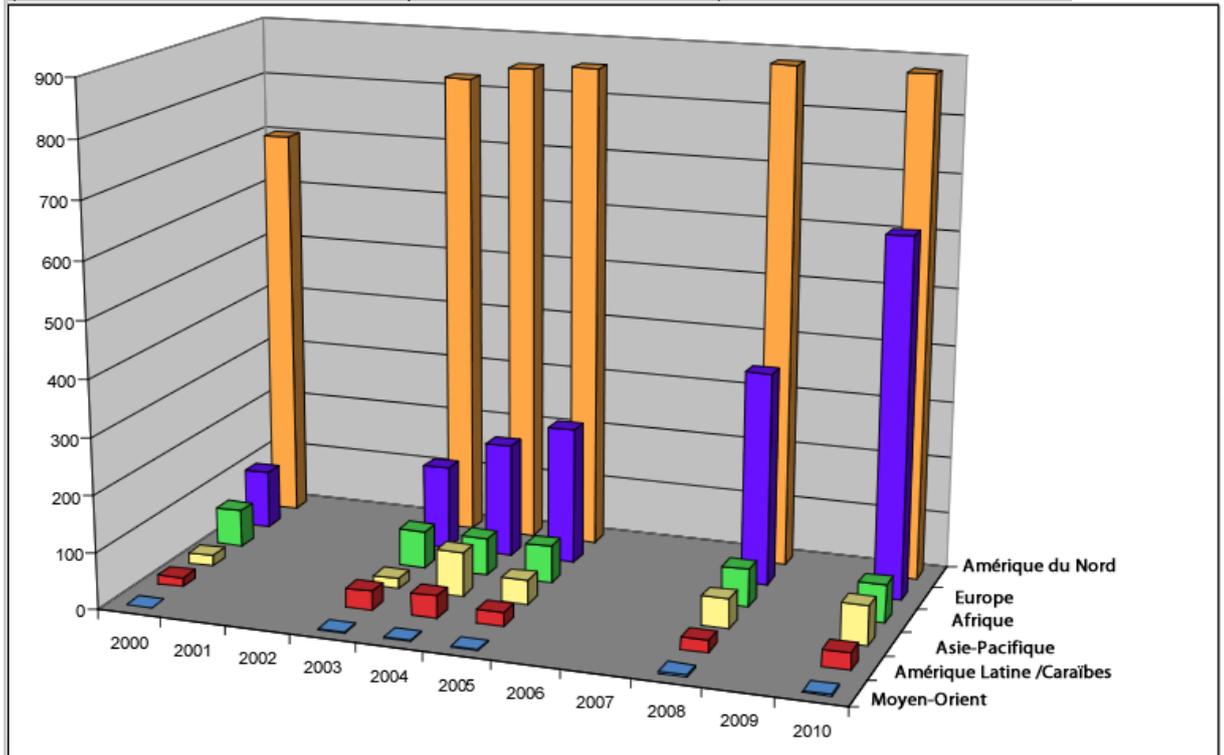
Cette tendance a été particulièrement stable et régulière. La statistique R^2 permet de mesurer le degré de cette stabilité et de cette régularité. Elle va de 0 (tendance nulle) à 1 (tendance parfaitement linéaire). Ici, R^2 prend la valeur 0,96 ce qui est très élevé, et indique que la tendance est proche de la linéarité parfaite. Le graphique révèle que l'alignement des points forme plus ou moins une droite, sans tenir compte du chiffre de 2005, qui est légèrement inférieur à celui de l'année précédente.

Développement des fondations territoriales par zone

Le développement des fondations territoriales dans le monde s'explique largement par leur développement en Europe. La croissance en Amérique du Nord s'est stabilisée tandis que la courbe est plate ailleurs.

Développement des fondations territoriales dans différentes zones

(Nombre de fondations dans chaque zone selon les années)



Analyse du graphique

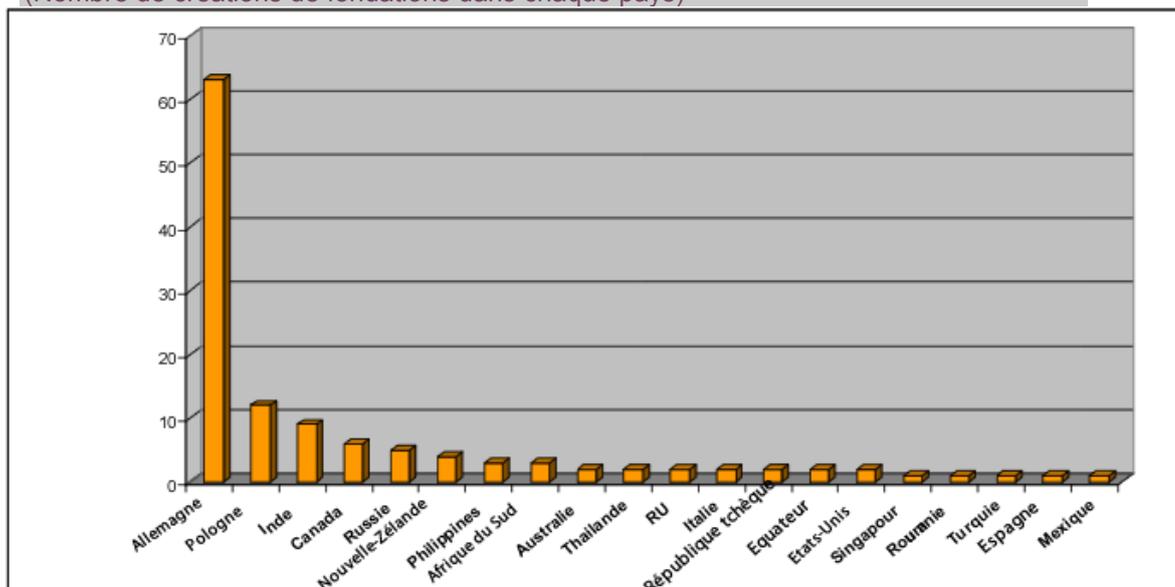
Les fondations territoriales ont connu un développement spectaculaire en Europe. Au début de la décennie, en 2000, l'Europe comptait 103 fondations territoriales. A la fin de la décennie, en 2010, elle en comptait 631. Soit 6 fois plus en 10 ans. L'Amérique du Nord a elle aussi connu une augmentation, passant de 700 fondations en l'an 2000 à 880 en 2010. Cependant, l'essentiel de cette croissance se situe entre 2000 et 2003, année après laquelle elle s'est stabilisée. Sur les autres continents, leur nombre n'a pas dépassé la centaine de toute la décennie. Cependant, il y a des signes de frémissement en Asie et en Afrique comme le montrent certains chiffres intermédiaires. Selon Jenny Hodgson, le Directeur du GFCC (Fonds Mondial pour les Fondations Territoriales / *Global Fund for Community Foundations*), « Bien que le nombre de fondations territoriales en Afrique et en Asie soit encore relativement faible et la majeure partie d'entre elles encore très jeunes, nous commençons à percevoir des signes clairs d'une croissance dynamique et l'émergence d'un véritable sens du 'secteur' dans un certain nombre de pays. Non seulement les fondations territoriales, qui ont elles-mêmes émergé de circonstances et de processus très différents, commencent elles à créer des liens entre elles, mais d'autres types d'initiatives de fondations locales- qui vont des institutions locales philanthropiques développées par des personnes privées aux fondations territoriales développées par des entreprises- s'agrègent elles aussi au processus.

Comment expliquer le développement des fondations territoriales ?

L'existence d'organisations de soutien est l'un des facteurs clés expliquant le développement des fondations territoriales

Les nouvelles fondations territoriales 2008-2010

(Nombre de créations de fondations dans chaque pays)



Analyse du graphique

Le diagramme représente les pays dans lesquels de nouvelles fondations ont été créées depuis 2008. Le développement en est sous-estimé puisque seules celles dont la date de création est connue ont été comptabilisées.

L'Allemagne se démarque fortement avec 10 fondations territoriales créées en 2000 et 240 en 2010.

Est à noter aussi l'évolution dans d'autres pays comme la Pologne, qui connaît une forte croissance et compte désormais 32 fondations territoriales ; en Inde, les fondations territoriales ont soudainement décollé. On en comptait 7 en 2008, il y en a désormais 16. Le Canada est remarquable par la régularité de la croissance du nombre de ses fondations territoriales tout au long de la décennie. Cette croissance ne montre aucun signe de tassement, contrairement à celle des États-Unis, qui est nulle depuis quelque temps. Malgré un contexte économique difficile, la Russie a vu naître cinq nouvelles fondations territoriales et en compte désormais 43.

Le facteur organisations de soutien.

L'hétérogénéité de la situation semble pouvoir être expliquée par un facteur important lié aux infrastructures. Le nombre « d'organisations de soutien assurant la promotion des fondations territoriales dans le pays » en 2003 est le meilleur facteur de prédiction du regain de croissance des fondations territoriales entre 2008 et 2010.

C'est un argument de poids en faveur des organisations de soutien, puisque l'existence de ces organisations constitue un facteur de croissance dans le secteur qu'elle vise à soutenir. Ce résultat est tout à fait fiable, la valeur de R^2 dans l'analyse de régression étant de 0.79 avec $\alpha < 0.01$ (la probabilité que la corrélation soit due au hasard est inférieure à 0,01%).

Actifs et subventions des fondations territoriales

Les deux pays de tête pour les fondations territoriales sont les États-Unis et le Canada. Le Michigan, est en troisième position et l'Italie en quatrième.

Actifs et subventions

Total des actifs et subventions allouées par pays

	Actif Total	Subventions totales
Etats-Unis	48,000,000	4,500,000
Canada	2,780,000	137,000
Michigan	1,949,750	125,510
Italie	274,796	29,694
Royaume-Uni	217,500	80,650
Allemagne	157,404	10,065
Australie	130,000	12,000
Mexique	28,000	14,000
Pologne	20,740	509
Espagne	7,028	747
Singapour	5,000	570
République Tchèque	4,315	204
Kenya	4,000	500
Nouvelle-Zélande	3,600	400
Afrique du Sud	3,000	1,500
Russie	1,761	364
Belgique	1,311	282
Turquie	1,250	40
Philippines	1,213	241
Slovaquie	1,179	756
Ceres	900	759
Lettonie	180	168
Roumanie	116	85
Bulgarie	82	652

en milliers de dollars

Analyse du tableau

Le tableau représente l'actif total des fondations et le total des subventions octroyées en 2009 dans un nombre défini de villes ou pays.

Le tableau ne couvre pas tous les pays car certains pays interrogés n'ont pas été en mesure de fournir de chiffres. Les chiffres y figurant sont parfois fondés sur des estimations.

Le tableau révèle que le pays dans lequel les sommes en jeu sont les plus importantes est les Etats-Unis. Elles sont bien inférieures partout ailleurs, bien que le Canada tire son épingle du jeu si l'on compare les autres pays du monde.

Il est frappant de constater qu'au troisième rang du tableau se trouve le Michigan, un Etat des Etats-Unis. Le montant de l'actif et celui des subventions allouées y sont bien plus élevés que dans une grande partie du reste du monde.

Bien que l'Allemagne connaisse une croissance exceptionnelle du nombre de ses fondations, le montant de ses actifs reste peu élevé, ce qui implique que la plupart des fondations territoriales sont de taille modeste.

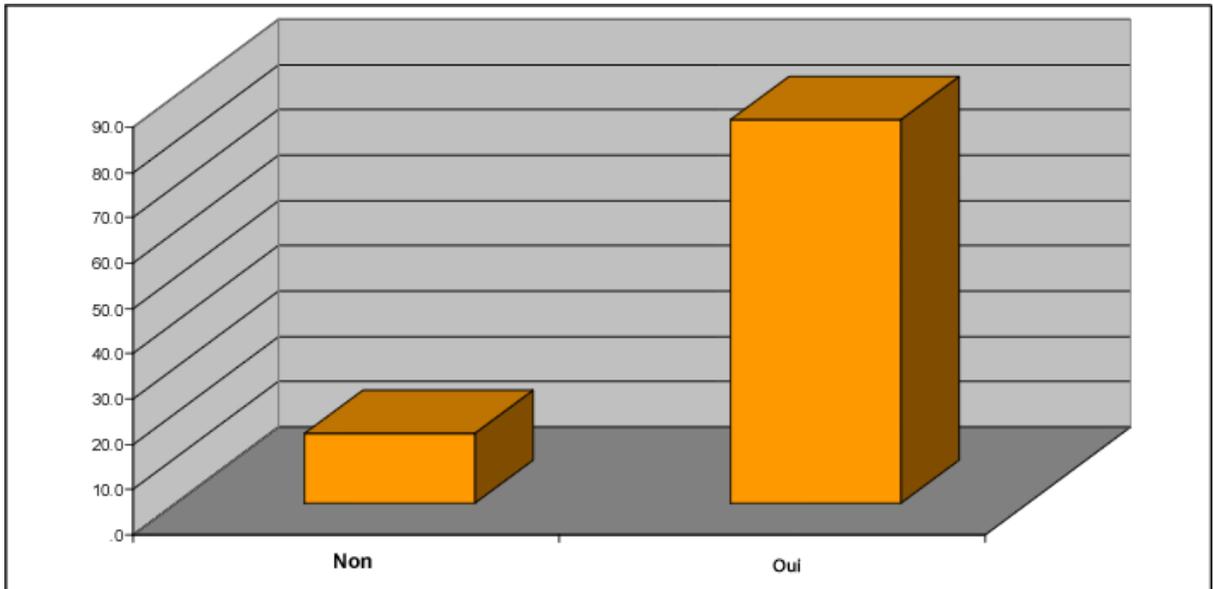
Sans surprise, il y a un lien statistiquement significatif entre la taille de l'actif et le montant des subventions.

Parallèlement, on observe une relation inverse entre la taille de l'actif et le ratio subventions/actif. Cela signifie que les pays dont l'actif est faible ont tendance à dépenser une part plus importante de leurs revenus en subventions. Par exemple, l'Afrique du Sud a un actif modeste et octroie cependant de larges subventions, ce qui laisse penser qu'il y aurait des flux non comptabilisés, qui ne feraient que transiter. Plus remarquable encore est le cas de la Bulgarie, dont l'actif est le plus faible du tableau, mais dont le montant des subventions est bien au-delà de ce qui pourrait en être attendu.

Personnels rémunérés des fondations territoriales

Le personnel de la plupart des fondations territoriales est rémunéré.

Proportion des répondants ayant répondu que les fondations territoriales de leur région emploient du personnel rémunéré.



Analyse du graphique

Il a été demandé aux répondants si les fondations territoriales de leur région employaient du personnel rémunéré. La grande majorité a répondu « oui ». Les fondations territoriales sans personnel rémunéré se trouvaient pour l'essentiel en Europe.

La tendance des fondations territoriales à employer du personnel rémunéré a été confirmée par les enquêtes individuelles menées par les fondations territoriales elles-mêmes, en effet, aucune ne s'appuyait uniquement sur des bénévoles. Les organisations ont tendance à avoir des effectifs limités. Sur 19 fondations territoriales, 15 ont moins de 10 employés, et la moyenne est à 3.

Si les effectifs sont si peu nombreux, c'est en raison de leur coût. Par exemple, bien que les fondations territoriales russes fonctionnent avec un directeur, un responsable des subventions, un comptable, un responsable du développement et un responsables de relations publiques, il leur a été difficile d'obtenir des donateurs locaux le financement des salaires et des autres coûts administratifs.

La plupart des pays connaissent une situation similaire. Au Canada par exemple, les fondations territoriales n'ont du personnel rémunéré que quand leur actif est supérieur à 1M\$.

CONNECTIONS ET SOUTIENS

Ce chapitre a pour objet les soutiens que les fondations territoriales ont à leur disposition dans les différentes régions du monde. Il s'agit d'étudier les liens au niveau international et local et d'évaluer la qualité du soutien apporté par les différentes organisations.

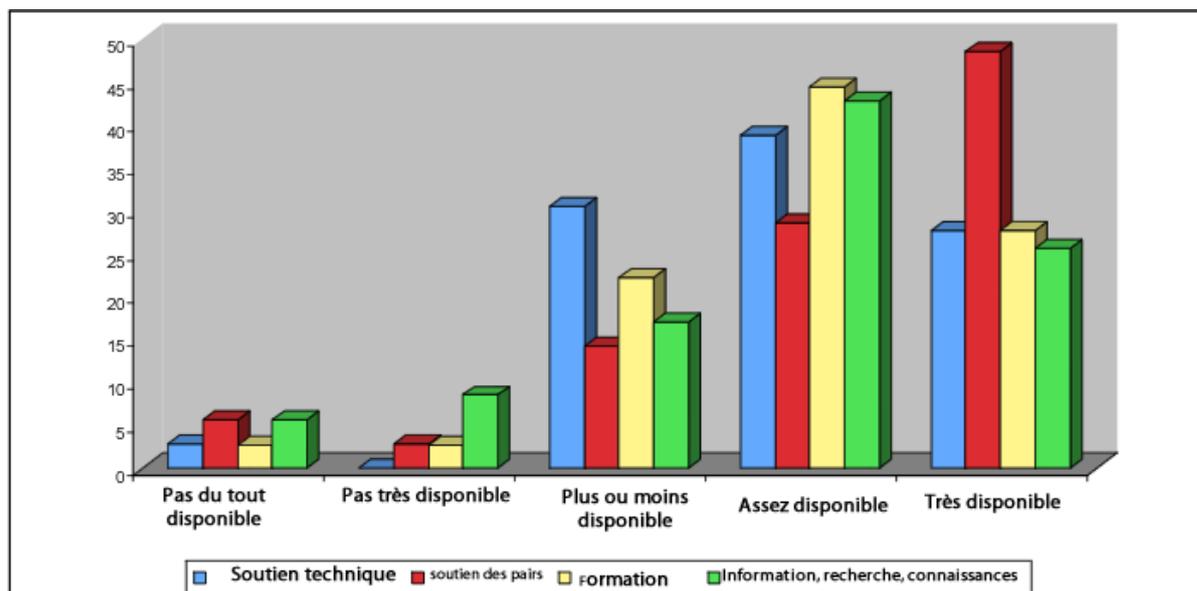
Les soutiens dont bénéficient les fondations territoriales sont le plus souvent liés aux méthodes d'apprentissage mutuel. L'Amérique du Nord est la région dans laquelle les soutiens sont les plus disponibles et l'Afrique sub-saharienne celle où ils le sont le moins.

Disponibilité des soutiens aux fondations territoriales

La question de la disponibilité des soutiens aux fondations territoriales mérite d'être approfondie.

Disponibilité des soutiens

(Par type de soutien)



Analyse du graphique

En général, les soutiens sont disponibles et les réponses "pas très disponible" et "pas du tout disponible" sont peu représentées.

De façon évidente, le soutien le plus fréquemment disponible est celui des pairs. En effet, pour reprendre les termes de l'un des répondants, le champ des fondations territoriales s'enorgueillit de fonctionner comme une « famille » dans laquelle chacun soutient l'autre. Les principales organisations qui lui apportent leur soutien au niveau international, comme le TFCN (Transatlantic Community Foundation Network/Réseau Transatlantique des Fondations Territoriales) et WINGS (Worldwide Initiatives for Grantmaker Support/ Initiatives Mondiales pour le Soutien aux Donateurs), ont toutes développé une approche spécifique de l'apprentissage mutuel.

Exemples

CAF Russia (Charity Aid Foundation/Fondation pour l'aide caritative en Russie), avec le soutien de la Fondation Charles Stewart Mott, octroie des subventions de développement organisationnel (de 5000 à 10 000\$) pour diverses actions allant de la collecte de fonds à l'auto-évaluation. Institution internationale d'envergure avec une vue d'ensemble sur la situation en Russie, elle développe une approche stratégique du concept de fondation territoriale et en fait la promotion à l'échelle nationale. CAF Russia soutient diverses fondations territoriales, les initiatives émergentes et différents types de réseaux et d'alliances.

La FRRR (the Foundation for Rural and Regional Renewal /Fondation pour le Renouveau Rural et Régional) à Bendigo, en Australie, a été un soutien majeur en matière de faisabilité et de financement initial pour les fondations territoriales. Elle est aussi à l'origine du développement du « Community Foundations Manual » (*Manuel des*

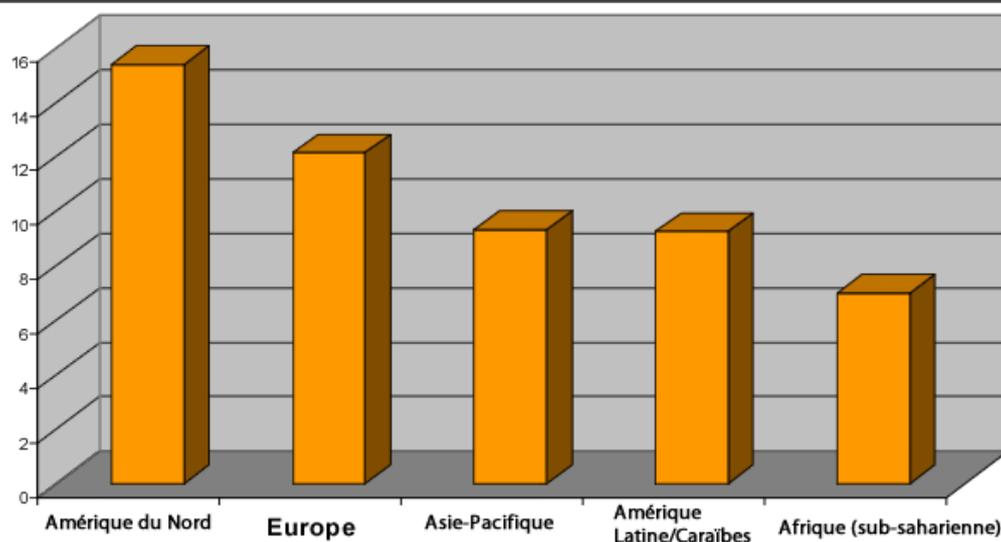
Fondations Territoriales), inspiré du manuel publié par les Fondations Communautaires du Canada. Plus récemment, dans les zones rurales et régionales, la Fondation a alloué des fonds spécifiques pour permettre aux fondations de bénéficier d'employés rémunérés à temps partiel. La FRRR est née il y a une dizaine d'années d'une subvention du Gouvernement Fédéral, celle-ci génère des revenus permettant à la Fondation d'œuvrer.

Disponibilité des soutiens selon les régions

Les soutiens sont inégalement répartis et plus disponibles dans certaines régions que dans d'autres

Disponibilité des soutiens selon les régions du monde

(Echelle des soutiens disponibles par région)



Analyse du graphique

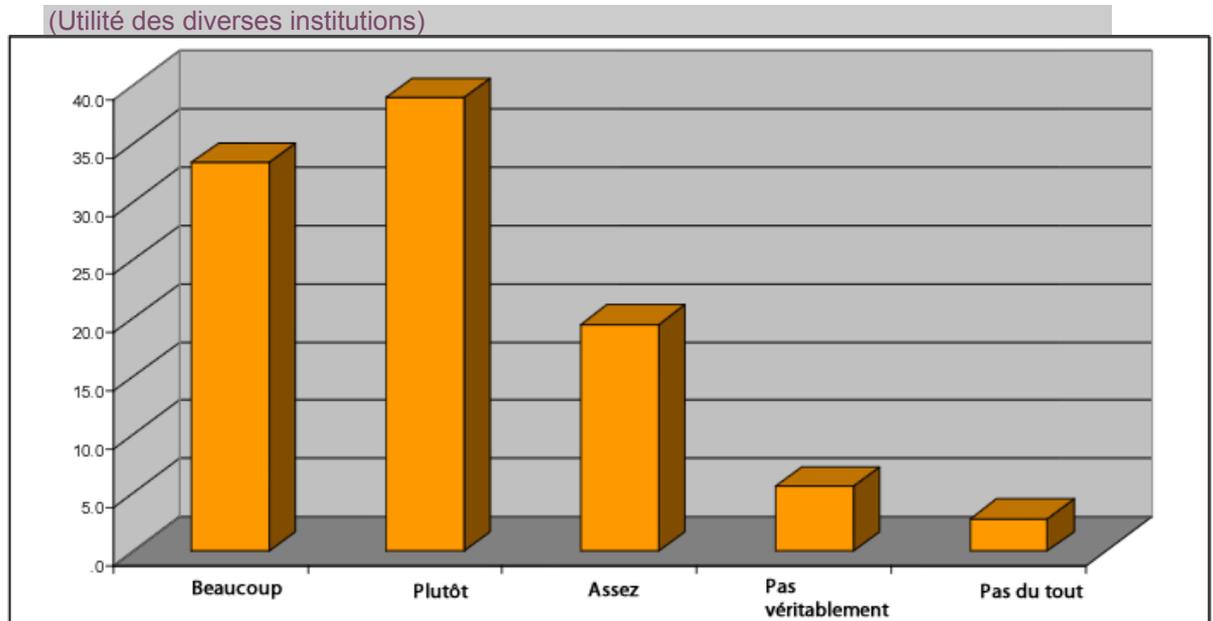
La disponibilité d'un type de soutien semble être corrélée à l'existence d'autres types de soutien. Nous en avons fait le test statistique et il en est ressorti une forte inter-corrélation dans les réponses. Cela nous a permis d'élaborer une échelle de « disponibilité des soutiens » en additionnant les résultats obtenus à 4 items (apprentissage mutuel, assistance technique, formation professionnelle ainsi que information, recherche et connaissances). A chaque item a été attribué un score de 0 à 4 selon le niveau de disponibilité, il en résulte une échelle en 16 points, de 0 à 16. Cette échelle a permis d'opérer un classement des différentes régions du monde. L'Amérique du Nord arrive en tête de classement, l'Afrique en queue de classement. Entre les deux, on trouve d'abord l'Europe, suivie de l'Amérique Latine, des Caraïbes et de l'Asie.

Ces résultats sont le reflet du parcours des fondations territoriales : elles sont nées en Amérique du Nord, ont été introduites en Europe il y a un quart de siècle et sont en voie d'émergence dans beaucoup d'autres pays.

Connexions internationales entre les fondations territoriales

La plupart des fondations territoriales tirent parti des liens qui existent entre elles au niveau international

Evaluation du soutien apporté par les différentes institutions



Analyse du graphique

Tant l'ouverture de l'Europe de l'Est, de l'Europe Centrale et de l'Afrique du Sud que la libre circulation des idées permise par internet ont créé un fourmillement d'idées dans la société civile qui est venu nourrir l'intérêt croissant pour les fondations territoriales.

Le secteur des fondations territoriales a fait le choix de tirer les enseignements des pratiques en cours dans les différentes régions du monde. Il y a eu des programmes de formation, des voyages d'étude et des échanges qui ont nourri un certain sens de la collaboration à travers le monde.

Exemples

La *Fondation Territoriale d'Eurorégion Labe* (Community Foundation of Euroregion Labe) est impliquée dans le *Réseau transatlantique d'échanges entre pairs des Fondations Territoriales* (Transatlantic Community Foundation Network Peer Exchanges). Selon elle, « c'est une occasion formidable de formation informelle, de partage, d'échange d'expériences, et de compréhension interculturelle mutuelle »

Le *Partenariat Frontalier Etats-Unis/Mexique* (Border Philanthropy Partnership US-Mexico) est un excellent exemple de coopération transfrontalière. Les membres sont des particuliers et des institutions qui partagent la même vision et le même engagement pour une frontière prospère. Ils ont la conviction que la philanthropie communautaire est un vecteur de définition identitaire pour les communautés.

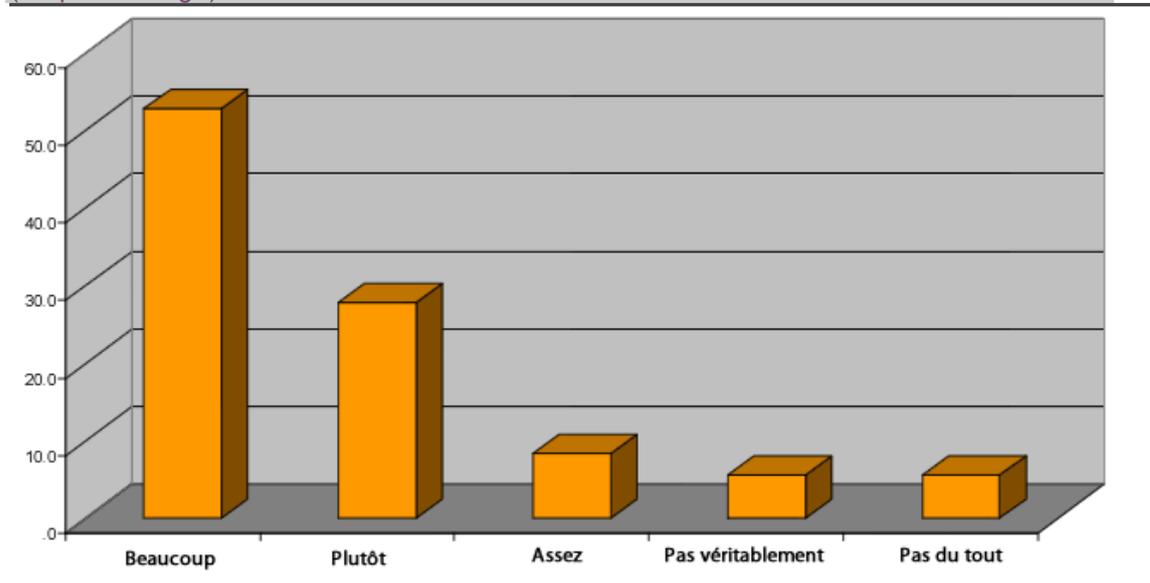
Un certain nombre de membres et de dirigeants de fondations internationales ont découvert les fondations territoriales italiennes grâce au *Programme de Formation Transatlantique aux Fondations territoriales* (Transatlantic Community Foundation Fellowship) et au *Réseau Transatlantique des Fondations Territoriales* (Transatlantic Community Foundations Network) et à d'autres initiatives.

Connexions locales entre les fondations territoriales

La plupart des fondations territoriales bénéficient des connexions locales entre les fondations territoriales.

Proportion de fondations territoriales profitant de réseaux locaux

(En pourcentage)



Analyse du graphique

Il apparaît que la plupart des fondations territoriales tirent parti des liens qui existent entre elles au niveau local.

L'analyse statistique a révélé une corrélation entre la façon dont les fondations territoriales utilisent les réseaux locaux et, d'une part la disponibilité des soutiens, d'autre part leur insertion dans les réseaux internationaux. Le cercle vertueux de la coopération semble être à l'œuvre dans le secteur des fondations territoriales.

Exemples

Soixante-huit administrateurs de fondations territoriales venant de toute la Nouvelle-Zélande, de Timaru au Northland, se sont rencontrés à Wellington en Mars 2010 pour en savoir plus sur les moyens d'encourager la générosité dans leur région. C'était le deuxième Groupe de Travail National des Administrateurs (*National Trustee workshop*). Parmi les intervenants se trouvaient la Présidente Directrice Générale de la Fondation Territoriale de Melbourne, Sarah Davies, et la spécialiste de la collecte de fonds de Melbourne, Kitty Hilton.

Aux États-Unis, le Council on Foundations a favorisé la coopération de manières multiples. Ont par exemple été organisés des webinaires, des rencontres et des conférences en partenariat avec une grande variété d'organisations (Forum des Associations Régionales et des Associations régionales individuelles, organisations de groupes d'affinités ainsi que d'autres infrastructures).

L'Association des Fondations Territoriales de Bulgarie (*The Association of Community Foundations in Bulgaria*), qui regroupe huit fondations territoriales, a alloué en 2009 des subventions qui ont permis aux fondations territoriales de mener des campagnes de collecte de fonds pour se constituer leur propre dotation. Sept fondations territoriales y ont participé.

Le Centre Indien Sampradaan pour la Philanthropie (*Sampradaan Indian Centre for Philanthropy*) a indiqué que les fondations territoriales ont reçu des subventions de développement organisationnel de la part du *Fonds Mondial pour les Fondations Territoriales* (*Global Fund for Community Foundations*). Il existe aussi un partenariat de

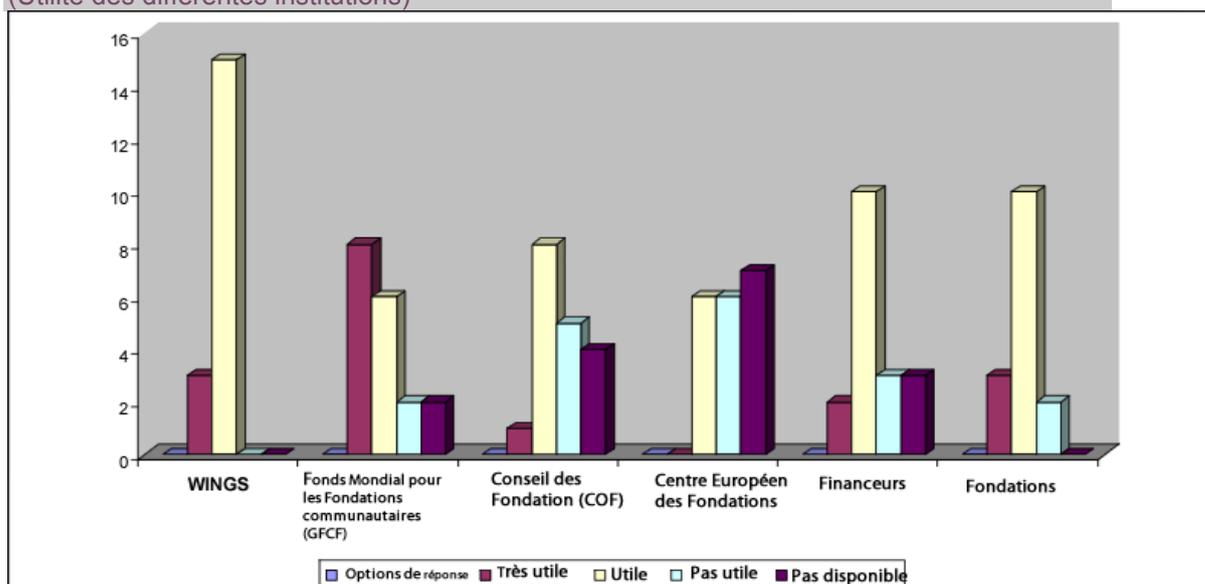
fondations intercommunautaire au sein même du pays qui se concentre sur des questions telles que le changement climatique et les fourneaux sans fumée. En Russie, le *Partenariat des Fondations Territoriales* (Community Foundation Partnership) est formé de l'alliance active de 26 fondations. C'est la première association de fondations territoriales en Russie conçue pour développer la connaissance de ce modèle dans les régions et aider au lancement de nouvelles fondations tout en offrant un soutien de pair à pair aux fondations existantes. Au Royaume-Uni, les relations sont très bonnes entre les différents membres comme en attestent les réseaux de soutien régional et la collaboration sur des programmes et des fonds spécifiques. Le *Réseau des Fondations Territoriales* (The Community Foundation Network) a un site web et une liste de diffusion qui permet à ses membres de partager connaissances et expertise. Il existe des « fondations pilotes » expertes dans un domaine spécifique qu'elles partagent avec les autres fondations grâce à la formation et au conseil.

Évaluation du soutien apporté aux fondations territoriales

Le soutien le plus apprécié est celui offert par WINGS et le Fonds Mondial pour les Fondations Territoriales.

Evaluation du soutien apporté par les différentes institutions

(Utilité des différentes institutions)



Analyse du graphique

Le diagramme ci-dessus fait apparaître les résultats. WINGS et le Fonds Mondial pour les Fondations Territoriales se démarquent nettement, étant mieux notés que les autres. Le questionnaire a été suivi d'un entretien non directif qui a révélé que WINGS et le GFCF ont été choisis pour leur capacité à « sensibiliser le secteur à la nécessité de développer une nouvelle approche de la philanthropie, plus orientée vers la communauté » et ont fait l'objet de nombreux éloges pour leurs services. D'autres organisations, qui n'apparaissent pas dans le questionnaire, ont été citées positivement, comme le TCFN, ainsi que plusieurs organisations locales, que nous ne pouvons pas toutes citer ici. Les appréciations portées sur le Council on Foundations et le *Centre Européen des Fondations* (European Foundation Centre) ont été moins favorables.

UN CONTEXTE CHANGEANT

Ce chapitre examine les tendances majeures qui affectent les fondations territoriales dans les différentes régions du monde et passe en revue le cadre juridique et fiscal des différents pays.

Deux tendances majeures affectent les fondations territoriales : la récession économique mondiale et la diminution des dons. Des signes plus positifs existent cependant, comme la volonté de s'engager au niveau local et l'enracinement progressif de la culture philanthropique.

Tendances au niveau mondial

Les fondations territoriales sont par nature des organisations très locales si bien que la façon dont le monde agit sur elles est fortement conditionnée par le contexte local, qui varie d'un lieu à l'autre. Cependant, il apparaît qu'un certain nombre de tendances affectent les fondations territoriales dans leur ensemble.

La récession économique mondiale

La récession affecte la plupart des pays du globe. Par exemple, selon le Council on Foundations aux Etats-Unis, la récession est la « tendance dominante ». En Slovaquie, l'économie est devenue dépendante des exportations, lesquelles sont en nette diminution et les entreprises mettent la clef sous la porte ou réduisent leur production. Même en Turquie, où la croissance était au rendez-vous, la crise financière est synonyme d'« insécurité ».

Des modes de financement modifiés

Les fondations territoriales sont affectées par la récession parce que l'argent à donner se fait plus rare. En Russie, il y a des signes de diminution significative de l'activité au sein des fondations territoriales, bien que toutes aient réussi à se maintenir. En Allemagne, le gouvernement s'est partiellement désengagé des champs de l'action sociale, de l'éducation, de la culture et de la santé, ce qui met les fondations territoriales dans une situation complexe puisqu'elles ne veulent pas assumer des tâches qui incombaient précédemment au gouvernement.

Le Royaume-Uni est confronté à une baisse importante du soutien apporté aux organisations caritatives par le secteur public et l'avenir de beaucoup des programmes de subventions financés par le gouvernement gérés par les fondations territoriales est incertain. Parallèlement, les dons internationaux évoluent. Il y aurait, selon *l'Association des Fondations aux Philippines*, « moins d'argent international ». Il est clair que le système d'aide a subi des changements architecturaux, les fondations et les autres donateurs allouant des subventions moins nombreuses mais plus importantes en soutien au changement de politique, plutôt qu'aux efforts de la société civile.

L'organisation autonome des territoires

Alors que les sources internationales de financement se font plus rares, certains signes montrent que les citoyens s'orientent vers l'organisation de leur propre communauté. En Australie par exemple il y a un désir accru chez les donateurs de soutenir les projets à un niveau local. De même, en Roumanie, certains veulent s'engager individuellement. Cette tendance est visible également dans des lieux aussi singuliers que la Lettonie et le Connecticut. La tendance est à préférer la participation active aux projets par rapport au simple don.

L'enracinement de la culture philanthropique.

En certains lieux, ce phénomène d'auto-organisation est le signe que la philanthropie communautaire prend progressivement racine dans la culture. A Morogoro la culture du don est récente mais gagne peu à peu du terrain au fur et à mesure qu'elle porte ses fruits. En Italie, quelques fondations donatrices commencent à soutenir les fondations territoriales. En Nouvelle-Zélande, les fondations territoriales sont de plus en plus reconnues et l'encouragement donné aux régions au niveau local est « give where you live » (« donne où tu vis »). En Espagne, les fondations qui travaillent au développement de la communauté territoriale, commencent à réaliser qu'elles sont des fondations territoriales sans en connaître le concept. Au Brésil, une étude portant sur cinq villes dans l'état de Sao Paulo a montré que les Brésiliens étaient de plus en plus enclins à aider un étranger ou à donner aux gens dans le besoin. Le développement de la culture du don commence par endroits à mener à une professionnalisation accrue. Au Brésil par exemple, la professionnalisation « s'est améliorée mais est encore à un stade précoce ». Ailleurs, il y a eu des développements formels, comme *l'Ecole pour les Fondations Territoriales* (the School for Community Foundations) en Ukraine.

La technologie

Beaucoup de répondants ont mentionné les changements liés à la technologie. Depuis l'influence majeure dans l'élection du Président Obama du succès du don en ligne aux Etats-Unis, beaucoup y voient le mécanisme de don du futur. Par exemple, les fondations territoriales slovaques utilisent les médias sociaux pour augmenter les effets de leur campagne de sensibilisation, en direction des jeunes en particulier.

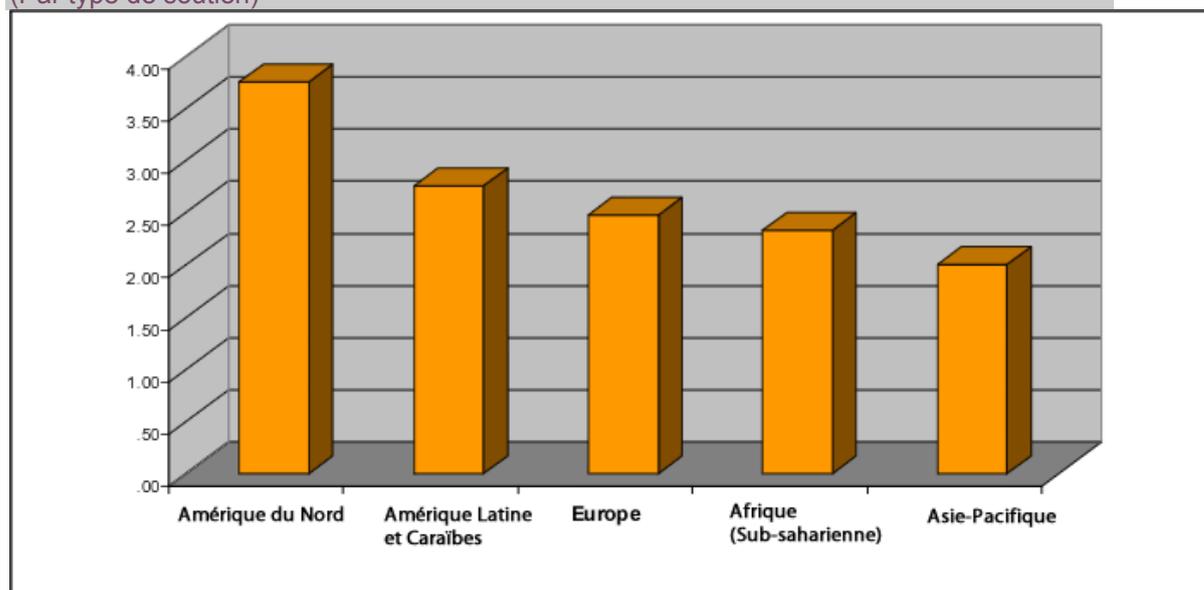
Un cas particulièrement intéressant est celui de la République Tchèque. Une nouvelle modalité de dons a été introduite via les SMS, les messages par téléphonie mobile. Cela permet à quiconque de faire un don modeste (environ 1,50\$) à une organisation caritative du réseau, de façon simple et transparente en envoyant un simple texto par téléphone. Ce système est exploité par le *Forum des Donateurs Tchèques* (the Czech Donors Forum) et tous les opérateurs de téléphonie mobile ont renoncé à facturer ce service. Ce système a été utilisé avec succès par un large spectre d'individus, le plus souvent après des catastrophes touchant les populations (par exemple des inondations). En seulement deux ans la plateforme des donateurs par SMS est devenue l'outil le plus efficace de collecte de dons lors de catastrophes ou de crises majeures. Cependant, cette approche ne fonctionne pas aussi bien quand la cause est difficilement explicable au public.

Un cadre juridique favorable aux fondations territoriales

Le cadre juridique est raisonnablement favorable à travers le monde, mais bien plus propice aux fondations territoriales en Amérique du Nord qu'ailleurs. Dans d'autres zones, la situation est inégale.

Environnement juridique selon les régions du monde

(Par type de soutien)



Analyse du graphique

Il a été demandé aux répondants si l'environnement juridique était ou non favorable et leur réponse a été codée sur une échelle en quatre points : « très favorable » (4), « assez favorable » (3), « pas très favorable » (2), et « pas du tout favorable » (1).

Le graphique montre les résultats moyens selon les régions du monde. Dans l'ensemble l'environnement est assez favorable. Il apparaît clairement que l'Amérique du Nord a de loin l'environnement le plus favorable. Comme le *Council on Foundations* le fait remarquer : « Les fondations territoriales aux Etats-Unis jouissent d'un cadre législatif très favorable depuis de nombreuses années. Les membres du Congrès et leurs équipes comprennent

bien l'importance des fondations territoriales et la valeur ajoutée qu'elles apportent aux communautés dans tout le pays. C'est pourquoi cette perception positive du secteur a conduit à un soutien bipartite des propositions de lois favorisant les dons à caractère philanthropique dans les communautés ».

Ce qui est peut-être quelque peu surprenant dans ces données est que l'Europe soit notée moins favorablement que l'Amérique Latine et les Caraïbes. Mais le tableau n'est pas homogène. Il y a eu des exemples positifs. En Allemagne, le statut juridique a été « récemment fortement améliorée » si bien qu'il est « beaucoup plus facile et plus efficace de devenir donateur et de réaliser des économies d'impôts à travers les dons ». De même, au Royaume-Uni, le gouvernement en fonction de 1997 à 2010 a rénové la législation sur les organisations caritatives avec une nouvelle loi en 2006 qui est à l'origine de grandes avancées en matière d'incitation aux dons de toutes sortes. En Italie, il existe de nombreux obstacles à ce que les fondations territoriales deviennent l'équivalent des organisations exemptées d'impôts selon l'article 501 (C) (3). De plus, il n'y a aucun encouragement à la constitution d'une dotation. Le maximum qu'un donateur puisse déduire s'élève à 85 000\$ par an. Autre situation, la Belgique, où les dons enregistrés sont soumis à une taxe d'enregistrement variant de 6,6 à 7% (selon les régions). Les legs aux fondations sont eux-mêmes soumis à une taxe successorale allant de 6,6 à 8%.

En Asie et en Afrique, le contexte juridique et fiscal tend à être défavorable. En Inde par exemple, le gouvernement envisage de changer l'impôt sur le revenu existant en code de taxation directe. Les obligations fiscales en seront plus strictes et empêcheront l'accumulation de fonds pour les ONG. De plus, une organisation ne pourra bénéficier de dons étrangers sans autorisation préalable. En Thaïlande, la constitution de 2007 a prévu un allègement d'impôt de 2% sur les dons aux associations caritatives, mais il n'est pas encore entré en vigueur. Au Kenya, il n'y a pas d'incitation fiscale en direction des particuliers. En théorie, selon la réglementation, il y a des mesures incitatives pour les sociétés, mais celles-ci ne sont pas encore appliquées.

Importance du contexte juridique et fiscal

Il existe des corrélations fortes et statistiquement significatives entre l'environnement juridique et fiscal et

- (a) le nombre de fonds de types différents gérés par une fondation territoriale et
- (b) le nombre de types de donateurs pour une même fondation. Il est évident que la façon dont est évalué le cadre juridique et fiscal joue parce qu'elle rejaillit sur le comportement des donateurs.

ENCOURAGER LES DONNS

Ce chapitre explore les types de fonds et les types de donateurs des fondations territoriales. Il s'agit aussi de se pencher sur l'engagement des donateurs et sur les stratégies de coopération qu'il est possible de développer avec ces donateurs.

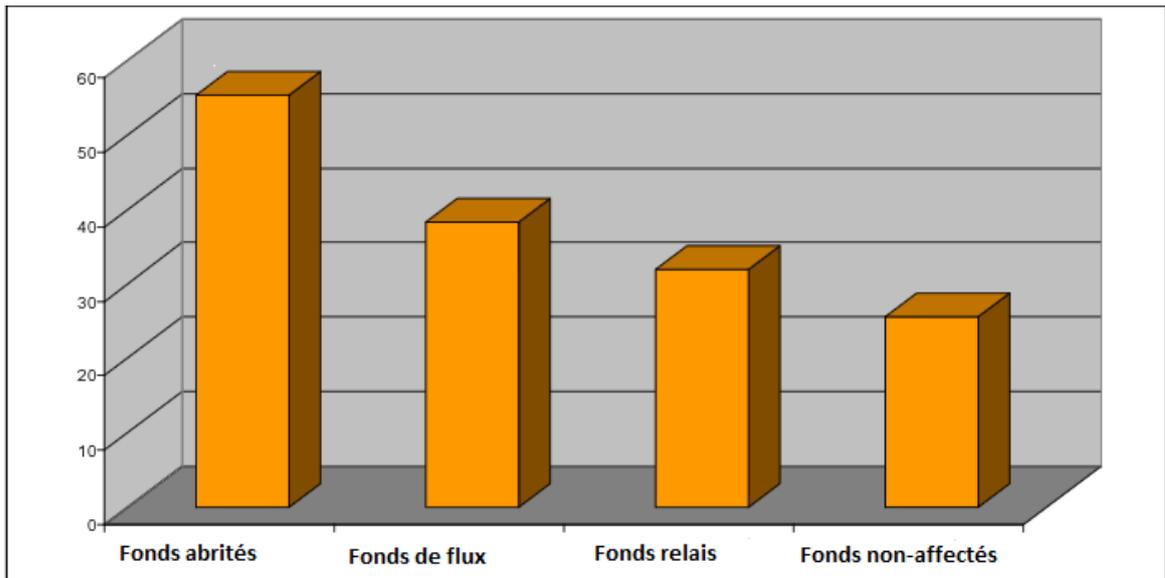
Malgré une course aux donateurs toujours plus compétitive, il existe dans certaines parties du monde un nombre croissant de personnes qui donnent. De tels donateurs sont de plus en plus intéressés par l'impact de leur investissement.

Types de fonds gérés

La plupart des fonds sont fléchés par la volonté du donateur. Les fonds non assortis de conditions sont bien plus rares.

Différent types de fonds

(Proportion (%) de pays selon le type de fonds)



Analyse du graphique

Le graphique montre que les fonds abrités sont les plus fréquents et les fonds non-affectés plus rares.

Des fonds de nature différente.

Environ une fondation sur cinq (19%) gère 3 ou plus des fonds cités ci-dessus. La gestion de fonds de nature variée est une situation plus fréquente pour les fondations territoriales qui ont un nombre important de donateurs. La variété dans les fonds gérés aurait pu être utilisée comme critère de mesure de la taille des fondations, en alternative à l'importance de l'actif et des subventions.

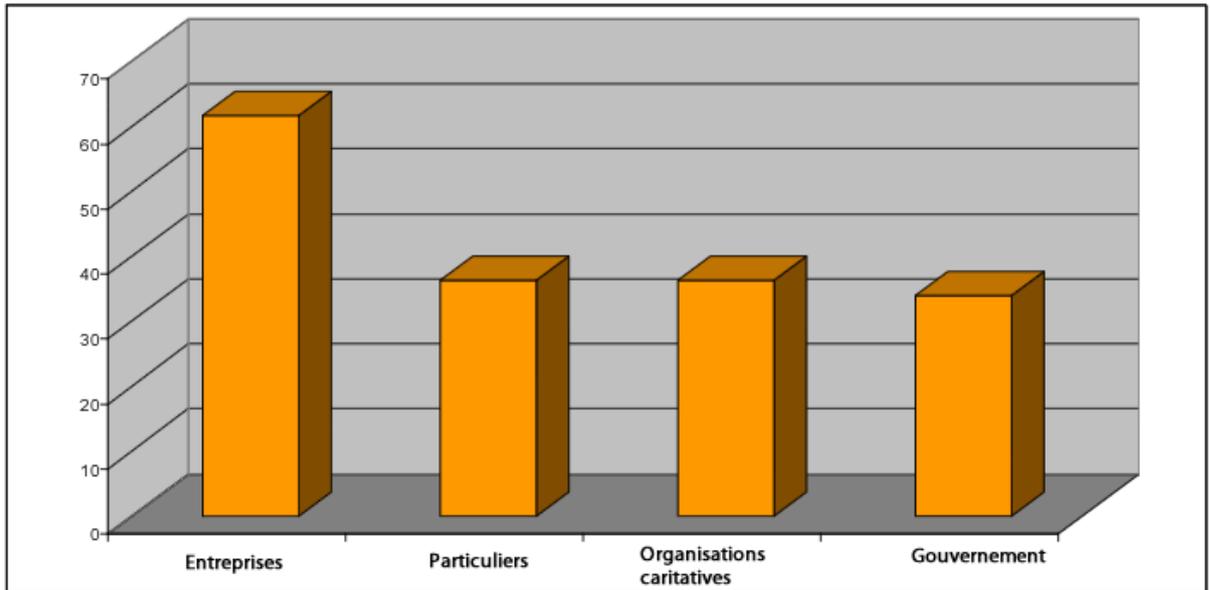
Il existe aussi une relation statistiquement significative entre la variété des fonds gérés et d'une part, ce que les fondations pensent de leur impact, d'autre part la disponibilité des soutiens aux fondations territoriales dans le pays, signe supplémentaire de l'importance de ces dernières.

Types de donateurs

Les entreprises sont les bailleurs de fonds les plus nombreux. Le nombre de types différents de bailleurs de fonds est en lien avec le contexte juridique et fiscal et la disponibilité des soutiens.

Qui donne ?

(Pourcentage de pays recevant des fonds par type de donateur)



Analyse du graphique

Le graphique montre que la source la plus importante de fonds vient des entreprises. Les entreprises donnent aux fondations dans plus de trois cinquième des pays, et cette source est presque deux fois plus importante que chacune des trois autres, qui comprennent les particuliers, les organisations caritatives et les gouvernements.

Une grande variété de donateurs

Un peu plus d'un tiers (36%) des pays ont reçu au moins trois des différents fonds cités. Ce chiffre est en corrélation positive avec la présence d'un cadre juridique et fiscal favorable. Il l'est aussi avec une disponibilité élevée des soutiens aux fondations territoriales.

Stratégies de sollicitation et de fidélisation des donateurs

Les fondations traitent avec leurs donateurs de façon remarquablement similaires. Il y a un modèle de gestion basique qui permet de construire de bonnes relations, que certaines fondations enrichissent de pratiques innovantes.

Modèle de gestion de base

Les fondations territoriales utilisent des méthodes similaires de gestion de leurs relations avec les donateurs, avec pour volonté commune de resserrer les liens le plus possible. Cela implique la production régulière de rapports, dont le partage des évaluations de projets, l'envoi par mail de mises à jour, la diffusion d'informations sur ce qui se passe dans le secteur, des invitations aux réunions, des visites de sites et d'autres formes de communication similaires. La collecte de fonds implique d'éveiller les consciences aux problèmes de la communauté, d'écrire des courriers à ses relations, d'organiser des meetings avec les donateurs potentiels, et de rester en contact avec les professionnels de la planification successorale.

En plus de cette approche « standard », beaucoup de fondations ont d'autres méthodes pour attirer et fidéliser les donateurs.

La participation à la prise de décision

Les fondations impliquent fréquemment les donateurs dans les processus de décision. En Roumanie, la *Fondation Territoriale de Cluj* (Cluj Community Foundation) aide à la conception d'un programme de subventions, depuis la mise en convergence de l'intérêt du donateur et des besoins de la communauté, la définition d'objectifs et de normes, jusqu'à la mise en évidence des effets de levier possibles. Un comité d'allocation de subventions est instauré pour chaque fonds, et réunit les représentants de la fondation et du donateur ainsi que les autorités locales et les experts du secteur concerné.

De la même façon, la fondation territoriale pour la Flandre-Occidentale invite les donateurs (et les autres parties prenantes) à participer aux comités de subventions et aux tables rondes. C'est une façon de recruter de nouveaux membres pour le conseil d'administration. En Pologne aussi, l'*Académie pour le Développement de la Philanthropie* (the Academy for the Development of Philanthropy) engage les donateurs à participer aux commissions de subventions et aux conseils consultatifs. En Slovaquie, une méthode similaire est utilisée, mais les invitations vont au-delà du cercle des fortunes privées qui sont les cibles habituelles des fondations territoriales.

Communiquer

La tenue de réunions exceptionnelles constitue une autre ligne stratégique. L'*Association des Fondations Territoriales de Bulgarie* (The Association of Community Foundations in Bulgaria) s'appuie par exemple sur un programme tout fait d'entrevues individuelles et d'organisation événementielle. L'*Initiative Bürgerstiftungen* (The Initiative Bürgerstiftungen) organise des brunchs et des concerts en vue de collecter des fonds. Le Centre Indien Sampradaan pour la Philanthropie (The Sampradaan Indian Centre for Philanthropy) organise régulièrement des rencontres entre donateurs.

L'Association Dalia a une approche stratégique de sollicitation des donateurs basée sur la promotion de la philanthropie par le biais de

- 1) La conscience accrue et le respect de la philanthropie locale (traditionnelle et stratégique) ;
- 2) Le développement de la connaissance de l'Association Dalia auprès de milliers de lecteurs de journaux et d'auditeurs radio.
- 3) La qualité de sa visibilité dans le milieu des affaires ;
- 4) Des informations pratiques accessibles à destination des communautés de la Diaspora ;
- 5) La production et le pilotage de systèmes qui facilitent la viabilité des contributions de la communauté locale et de la diaspora.

Un bon exemple d'évènement est celui du déjeuner du 25^{ème} anniversaire de la *Fondation Territoriale de Muncie et du Delaware* (the Community Foundation of Muncie and Delaware County). La fondation a annoncé qu'un total de 25 000 dollars viendrait récompenser quatre bénéficiaires désignés par un scrutin tenu le matin de la célébration. Chaque agence a eu à disposition une table ou un espace de 2 mètres et la possibilité d'y déployer ses capacités d'imagination et ses ressources. Le centre des congrès a pu accueillir 860 personnes désireuses de profiter de cette occasion de voter pour leur agence favorite. Le public présent constituait un éventail complet de la communauté. Des donateurs, des bénévoles, des membres du personnel des agences et de nombreux bénéficiaires remplissaient la salle, partageant anecdotes et informations. Les organisateurs racontent :

« Quand le nom des gagnants a été annoncé, quel chahut ! Tout le monde applaudissait. Cela a été une façon fantastique de faire la démonstration de l'impact de la Fondation Territoriale »

Changer la culture

Certaines fondations territoriales œuvrent dans des communautés culturelles dans lesquelles elles ne sont pas bien ancrées et il où est nécessaire de prendre en compte le rapport que la population entretient avec la générosité. En Corée, la *Belle Fondation* (the Beautiful Foundation) travaille non seulement à la collecte de fonds mais aussi à cultiver une culture du don. Elle se concentre sur « la joie du don » pour les citoyens ordinaires : tandis que la plupart des organisations caritatives mettent en avant les populations dans le besoin et misent sur le don compassionnel, la Belle Fondation laisse entendre que l'on peut donner ce que l'on souhaite : 1% de ses revenus, des cadeaux de mariage, de naissance ou de fan club, ainsi que des fonds dédiés. La Fondation a organisé « *la Corée qui donne*.

Symposium international du don » ('Giving Korea: The International Symposium of Giving'), "La conférence (sur la collecte de fonds) des organisations à but non lucrative" ('NPO (fundraising) Conference') et le « *Prix du service public* » ('Public Service Awards'). Ces

activités distinguent la Fondation des autres organisations caritatives et attirent les jeunes donateurs.

Dans le désert du Sinaï la fondation territoriale a plusieurs fois distribué des biens en nature fournis par les entreprises ou les particuliers. Ils sont constitués de lots de nourriture et d'eau potable aux familles les plus pauvres, identifiées avec l'aide des autorités locales et des ONG. De tels programmes sont perçus de façon très positive dans la culture islamique et sont considérés comme un aspect important de la philanthropie. Ils permettent à la fondation de construire des relations avec les donateurs.

Dispositifs permanents

Une autre approche consiste à développer des liens formels avec les institutions locales, publiques et privées.

En Ukraine par exemple, certaines fondations ont établi des contacts permanents avec le secteur privé et créé une plateforme de mise en œuvre des activités philanthropiques des donateurs. Certaines organisations envoient des lettres de candidatures aux entreprises, leur proposant de participer aux projets locaux ou d'initier eux-mêmes des projets avec le soutien des fondations territoriales.

La *Fundación Comunitaria Oaxaca* (la Fondation Territoriale d'Oaxaca) a mis en place six fonds spécifiques dédiés à la conservation, l'environnement, le patrimoine culturel, l'éducation et la nutrition, en partenariat avec les institutions internationales, le gouvernement, les entreprises, les familles et les particuliers.

Les fonds abrités

Une autre ligne stratégique a consisté à utiliser des fonds abrités pour attirer les donateurs. Par exemple, la *Fondation Territoriale de Geelong* (*the Geelong Community Foundation*) est activement engagée dans l'approche directe des donateurs qui pourraient souhaiter mettre en place un fonds abrité. La *Fondation Ciutat de Valls* permet aux citoyens et aux entreprises de créer des fonds abrités pour des objectifs philanthropiques spécifiques et garantit ensuite la distribution attentive de ces fonds en accord avec les intentions du donateur.

Tendances dans l'engagement des donateurs

Bien que la course aux donateurs s'accélère partout, dans certaines parties du monde il y a un nombre croissant d'individus qui franchissent le pas et donnent aux fondations territoriales. Ces donateurs sont de plus en plus intéressés par ce que deviennent leurs investissements.

Vue d'ensemble

Il est difficile de faire une évaluation globale des tendances auprès des donateurs, puisque celles-ci varient d'un endroit à l'autre. Cependant, il apparaît que la pression accrue exercée sur les ressources émanant de la société civile est le signe qu'il y a plus de concurrence pour moins de fonds. Parallèlement, le mouvement des fondations territoriales se développe par endroits et permet d'attirer plus facilement les donateurs, malgré tout, ceux-ci restent plus exigeants. Enfin, nous constatons que la technologie prend de plus en plus d'importance et que de nombreuses fondations se tournent de plus en plus vers les jeunes.

La concurrence

Le durcissement de la concurrence est un phénomène qui est systématiquement ressorti de l'enquête.

Pour prendre quelques exemples, selon le *Council on Foundations*, « La concurrence pour l'obtention de parts de marché se resserre tandis que les mécanismes de générosité se diversifient et que de nouveaux acteurs investissent le champ du non-lucratif » ; en Ukraine, presque toutes les fondations territoriales ont remarqué une concurrence accrue dans le

secteur de la collecte de fonds et une diminution du nombre d'organisations caritatives internationales d'envergure désireuses d'investir dans le pays.

Quand le pas est franchi

Le durcissement de la concurrence et le désengagement des bailleurs de fonds étrangers des causes locales ont été compensés par la multiplication des implications individuelles au niveau local.

Pour reprendre l'exemple de l'Ukraine, les tendances négatives ont été compensées par une augmentation du nombre des donateurs locaux et une prise de responsabilité plus importante des entreprises locales. De même, selon la CAF en Russie, « dans les communautés territoriales, les petites entreprises locales et les donateurs privés ont tendance à donner aux fondations territoriales. Les grandes entreprises se désengagent à la fois dans leur prise de responsabilité et dans leur participation financière à cause de la crise ».

En Italie, l'*Association des fondations distributrices* (the Association of Grantmaking Foundations) constate « un nombre croissant d'individus et d'organisations qui utilisent la fondation territoriale comme instrument fiscal de collecte de fonds en soutien à un projet spécifique »

Une maturation lente

A travers le monde, de nombreux endroits ont témoigné des signes du début de l'enracinement de la notion de fondation territoriale dans le paysage de la philanthropie. Pour prendre quelques exemples, l'*Association des Fondations Territoriales de Bulgarie* (Association of Community Foundations in Bulgaria) a noté que les entreprises mécènes locales commencent à reconnaître le rôle important pris par les fondations territoriales, sans que cela soit encore une vision commune. La *Fondation Territoriale municipale de Morogoro* (The Morogoro Municipal Community Foundation) suggère que quand les gens perçoivent les bénéfices visibles de leur argent, ils sont plus désireux de s'engager. L'*Association Tchèque des fondations territoriales* (The Czech Association of Community Foundations) remarque que les donateurs privés et les entreprises commencent à mûrir leur approche de la philanthropie. Après la chute du communisme il y a 20 ans, l'acte de don était guidé essentiellement par l'émotion, centrée sur le besoin d'alors de « faire le bien ». Aujourd'hui les donateurs pensent au don en des termes plus stratégiques et choisissent d'orienter directement leur soutien à des projets en fonction de leur potentiel de succès et non plus seulement des besoins.

Des donateurs plus exigeants

Aujourd'hui les donateurs s'intéressent plus à l'impact de leurs dons. Pour reprendre l'exemple de la République Tchèque tout juste cité, les donateurs désirent aujourd'hui voir l'impact de leur action et demandent aux bénéficiaires de mesurer leurs résultats. Ce phénomène constitue une opportunité intéressante pour les fondations territoriales de mettre en valeur ces donateurs comme des modèles d'une philanthropie moderne et stratégique.

Parallèlement, les risques ne sont pas nuls. En Belgique, les donateurs veulent être informés des réalisations des projets qu'ils soutiennent. Parfois les donateurs ont des attentes irréalistes quant à ce qui peut être réalisé avec leur argent.

La technologie

La technologie revêt de plus en plus d'importance. En Roumanie par exemple, de nombreuses structures s'intéressent au développement de systèmes de don et de paiement ergonomiques et rentables (comme les dons par SMS, les systèmes en ligne et les débits directs). En Equateur, il existe un système de dons en ligne sur

www.fundacionfuturo.org.ec et www.esquel.org.ec. Aux Etats-Unis, le développement des médias sociaux et du don en ligne est une tendance majeure, selon le *Council on Foundations*.

La jeunesse

Beaucoup de fondations territoriales se sont tournées vers les jeunes. Les 'banques pour les jeunes', dans lesquelles les jeunes jouent eux-mêmes le rôle de bailleurs de fonds, se multiplient.

Pour prendre d'autres exemples, la fondation territoriale de Whitley (The *Whitley County Community Foundation*) a engagé des jeunes dans le processus d'allocation de subventions. HANDS (Helping Achieve New Direction through Students/*aider à trouver de nouvelles voies grâce aux étudiants*) est un groupe de 15 étudiants (cinq étudiants venant

de chacune des trois écoles du secteur) qui se réunit une fois par mois pour discuter des besoins de la communauté, passer en revue les demandes de subventions et allouer des financements à des projets éducatifs.

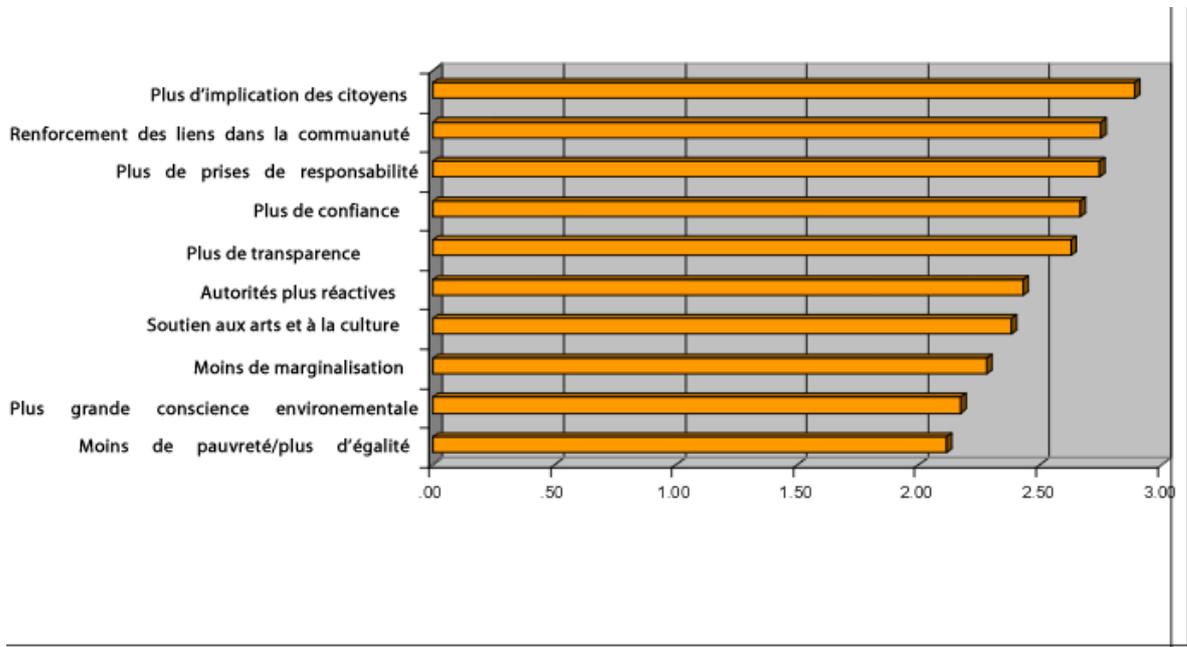
Un projet Canadien dénommé 'Engage-toi', cible les jeunes qui viennent d'entrer dans le monde du travail et qui met plus l'accent sur l'apprentissage de ce qu'est la communauté et sur la découverte d'une passion comme constituant un premier pas que sur le don lui-même.

REALISATIONS DANS LA COMMUNAUTE

Ce chapitre aborde la question des changements apportés par les fondations territoriales à leur communauté et se concentre également sur l'engagement et la participation communautaire, les subventions de faible montant, les stratégies de projets et la communication sur l'impact du travail effectué.

Ce que les fondations territoriales ont changé dans leur communauté

Les fondations territoriales mettent peu en avant l'impact qu'elles ont sur leur communauté, bien que les données suggèrent que leurs principaux effets portent sur l'engagement des citoyens, le lien créé entre les différentes parties de la communauté, l'augmentation des dons, et l'encouragement à la confiance entre les membres de la communauté.



Quel impact des fondations territoriales ?

(Sphère d'activité et étendue de l'impact)

Analyse du graphique

Il a été demandé d'indiquer comment les changements apportés par les fondations territoriales dans différentes catégories étaient perçus. Les réponses obtenues ont été classées et codées de la façon suivante : « changements remarquablement positifs » (4), »

changements positifs » (3), « changements légèrement positifs » (2), « pas de changements » (1) et « changements négatifs » (0).

Le graphique fait apparaître la moyenne des scores. Tous sont entre 2 (changements légèrement positifs) et 3 (changements positifs). Les modalités extrêmes n'ont été que très rarement utilisées. Il n'a jamais été fait mention d'effet négatif. La modalité « changements remarquablement positifs » a elle aussi été peu utilisée et quand elle l'a été cela concernait la catégorie « plus d'implication des citoyens » (16,7%) et « renforcement des liens dans la communauté » (13,9%).

Ces éléments de nature plus qualitative sont souvent perçus comme des données de second ordre dans un monde où les problèmes quantifiables de « croissance » et de « revenu » dominant. Cependant, on reconnaît de plus en plus que les niveaux de confiance sont des paramètres critiques du succès d'une communauté. Peu de bailleurs de fonds s'intéressent à ces données qualitatives, ce sont donc des résultats importants à mettre en avant.

Exemples

Les fondations territoriales se sont impliquées dans un spectre d'activités très large, tels que l'éducation, le travail des jeunes, les services à l'enfance, le développement urbain, les droits des migrants, l'aide d'urgence et d'autres domaines encore trop nombreux pour être classifiés ici. Certaines se sont engagées sur des questions difficiles comme le crime organisé et la promotion de la paix dans le monde.

Cela rend difficile l'évaluation de l'impact des fondations territoriales puisque leur action est spécifique au contexte dans lequel elles œuvrent. Cependant, des thèmes communs émergent.

Le thème central, comme le suggère le graphique, est l'implication de la communauté. Par exemple, plusieurs fondations gèrent des « Youth Banks » (Banque pour les jeunes), occasions pour les jeunes de prendre des responsabilités vis-à-vis de leur communauté. *Le Fond de la banque des jeunes Cluj* (Cluj Youth Bank Fund) lève des fonds grâce à des événements spéciaux et à la vente de cartes de Noël. Les ressources sont ensuite affectées à des projets de parrainage locaux et nationaux. En 2009, le Fond a soutenu 17 initiatives menées par des jeunes dans le domaine des arts, de la culture et du soutien aux personnes défavorisées.

Un deuxième axe est celui du développement du partenariat, qui rapproche différentes parties prenantes de la communauté qui ont peu l'habitude de collaborer. Par exemple, la *Fondation Territoriale d'Odorheiu Secuiesc* (Odorheiu Secuiesc Community Foundation) utilise des cartes de la communauté dans le réseau local de supermarchés et dans les autres magasins locaux. Quand le consommateur fait ses courses, il bénéficie d'une remise de 1%, et 1% supplémentaires sont versés en soutien à une crèche de village. Les bénévoles de la fondation territoriale ont ainsi fait signer plus de 900 familles. Tout le monde a à gagner d'un tel partenariat entre les citoyens, les magasins et les éducateurs de jeunes enfants.

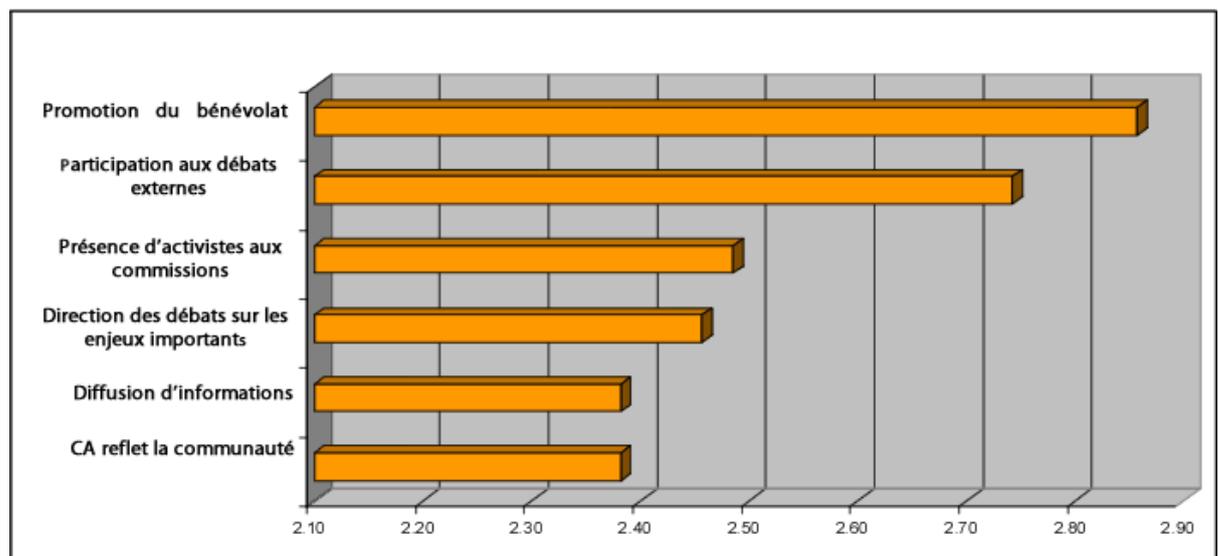
Un troisième axe est celui du développement de « l'auto-organisation de la société ». En aidant à gérer les conséquences d'une inondation catastrophique, la *Fondation Territoriale municipale de Morogoro* a montré qu'elle traitait le problème beaucoup plus rapidement que les agences gouvernementales. Les citoyens locaux étaient fiers que leurs leaders puissent se mobiliser si rapidement et si efficacement, et avec une compassion que seuls ceux qui vivent les événements de l'intérieur peuvent éprouver. Exemple semblable, la *Fondation Territoriale de la vallée de Wasbash* (*Wabash Valley Community Foundation*) a mis sur pied une coalition pour mener les efforts de reconstruction après l'inondation catastrophe de 2008. La Fondation continue de participer activement à cet effort et siège au comité de collecte de fonds et au comité exécutif.

L'engagement et la participation dans la communauté

Les fondations territoriales voient l'engagement dans la communauté comme un aspect central de leur travail.

Etendue de l'engagement communautaire

(Domaine d'activité selon le score)



Analyse du graphique

Les fondations ont été interrogées sur le degré de réalisation des différents facteurs de l'engagement communautaire. Les réponses ont été classées en « haut » (3), « moyen » (2) et « bas » (1). Le graphique fait apparaître la moyenne des résultats. Pour tous les critères les résultats vont de moyen à haut. Une analyse plus poussée révèle que les niveaux de l'engagement communautaire sont similaires à travers le monde, sans différence significative entre les continents.

Exemples

La *Fondation Territoriale Dalia*, basée en Palestine, « rend compte aux communautés de toutes ses prises de décision ». Le rôle de la Fondation est de faciliter des processus transparents et responsables et de promouvoir la philanthropie. Elle se considère comme responsable devant la communauté, et non devant les donateurs extérieurs. De même la *Fondation Territoriale pour l'Irlande du Nord* (the Community Foundation for Northern Ireland) gère des programmes à destination d'ex-prisonniers politiques, et les anciens prisonniers ont leur mot à dire dans l'allocation des subventions.

En Ukraine, *Ednannia (Union des forces)* a rendu public l'une de ses enquêtes. Seulement 3 des 37 fondations territoriales disent ne pas faire le suivi des besoins de la communauté (et même ces dernières envisagent ce type de veille dans un futur proche). Les outils de veille comportent des enquêtes (questionnaires, interviews téléphoniques et sociologiques), des réunions à thèmes et des groupes de discussions. Certains des outils sont plus créatifs, comme par exemple l'analyse des lignes budgétaires locales et la participation aux conseils

de quartiers, des audiences publiques, des hotlines, des analyses de contenu des médias locaux, l'écoute, des questionnaires par internet, et un livre de doléances et de propositions. *Instituto Comunitario Grande Florianopolis (ICom)* au Brésil a organisé une rencontre avec plus de 75 ONG locales pour élaborer une proposition collective en vue d'améliorer les relations entre les autorités locales et les ONG. La proposition a été discutée avec chacun des candidats à la mairie.

La *Fondation Territoriale de Bartholomew* (The Community Foundation of Bartholomew County) a joué un rôle important dans une initiative de revitalisation du centre-ville visant à la reconstruction des 'Commons' (un parc urbain clos, qui sert aussi lieu de rassemblement). Un comité 'Sauver les Commons' a été formé, des T-shirts en soutien aux Commons commandés, et des tracts distribués. Les bénévoles ont organisé des pétitions. Le Comité a dû faire face à une 'procédure de remontrance' et a collecté suffisamment de signatures d'électeurs et de contribuables, ce qui a permis de sauver les Commons. Certaines fondations territoriales ont été sujettes à des contraintes qui ont rendu difficile leur engagement dans la communauté. L'une d'elle explique :

« Nous n'œuvrons pas dans une démocratie occidentale et toute activité considérée comme politique est absolument proscrite. Nous avons entrepris un programme de recherche complet des besoins et des aspirations de la communauté qui trace les grandes lignes de nos priorités de subventions. C'est le moyen le plus efficace et le plus sûr de montrer aux gens que nous avons écouté et compris. »

Les subventions de faible montant

Les petites subventions constituent une part importante de la stratégie d'engagement dans la communauté.

Le rôle des petites subventions

Il ne nous a pas été possible d'obtenir des informations fiables sur l'importance des subventions allouées par les fondations territoriales dans notre recherche. Cependant, nous savons que presque toutes les fondations territoriales allouent des subventions de faible montant. Une minorité alloue des subventions de montant important, mais ce sont les petites subventions qui constituent le fonds de commerce du secteur.

Il a été demandé de préciser les raisons pour lesquelles les petites subventions étaient utiles. Les réponses suggèrent qu'il y a trois raisons principales à cela :

- Les petites sommes ont souvent une grande portée et un impact fort ;
- Les petites sommes favorisent l'auto-organisation et changent les comportements ;
- Les petites sommes peuvent soutenir des groupements de la société civile trop restreints pour prétendre à un financement plus important.

Les petites sommes ont une grande portée

Comme le dit Monica Patten, la Directrice Générale de Fondations Territoriales du Canada (Community Foundations of Canada – CFC) : « Beaucoup de fondations territoriales sont petites et existent dans des petites communautés où de petites sommes font un long chemin. Souvent une petite subvention est tout ce dont il est besoin pour éveiller la conscience à un problème ou mobiliser l'action. Les petites subventions peuvent constituer un levier important pour ceux qui pensent pouvoir servir une cause ou qui sont invités à donner.

Pour illustrer cela, la *Fondation Territoriale municipale d'Arusha* (Arusha Municipal Community Foundation) a alloué des subventions à 168 élèves d'école primaire pour couvrir les frais d'inscription, les uniformes, les bureaux, les livres, ainsi que la nourriture pour les orphelins et les enfants issus de familles démunies. Donner une chance d'accéder à l'instruction à 168 enfants a coûté \$7500, soit \$45 par enfant.

L'utilisation astucieuse de ressources rares est parfois une autre issue. L'année dernière, une subvention particulièrement fructueuse de *l'Association Dalia* a été celle allouée au *Comité des fermiers de Saffa* (Saffa Farmers' Committee), un groupement non répertorié. Ils ont décidé d'acheter du matériel agricole et de le louer à des fermiers à moindre coût. Les

4 500 personnes de cette communauté agricole ont ainsi eu accès à des outils qu'ils ne pouvaient sinon s'offrir. Ce service a grandement accru la réputation du Comité des fermiers dans la communauté locale. La participation à son programmé éducatif s'en est trouvée augmentée.

Les subventions allouées à des objectifs spécifiques modestes peuvent avoir un impact social plus important. Par exemple, Areumdaun Jaedan (*la Belle Fondation*) en Corée a fourni aux migrants et aux travailleurs migrants des livres écrits dans leur langue maternelle. Nommée « *Espoir Solidaire par la Campagne des Livres* » ('Solidarity of Hope by Books Campaign'), la Fondation soutient les droits des migrants et préserve leur culture, mais œuvre aussi à la compréhension de leur culture dans la communauté. De même, une subvention de la *Fondation Territoriale de Manakau en Aotearoa/Nouvelle-Zélande* a apporté son aide à un orchestre, mais son objectif plus large était de soutenir une initiative de la communauté des migrants pour développer la solidarité et l'intégration dans la communauté d'accueil par le biais de l'intérêt commun porté à la musique. De même, la *Fondation de Jérusalem* a subventionné un jardin communautaire qui a permis d'éveiller avec succès la conscience des enjeux environnementaux au sein de populations très différentes. Le fait de proposer un lieu pour les événements culturels locaux a eu pour effet de rassembler des voisins de type différent.

Le livre « *Petites Sommes ; Gros Impact* » ('Small Money; Big Impact'), publié par les *Fondations pour la Paix* (Foundations for Peace, un groupement de bailleurs de fonds autochtones qui œuvre à la construction de la paix dans les pays souffrant de conflits violents) relate de nombreuses histoires de la sorte qui ont eu lieu partout dans le monde.

L'auto-organisation

Les petites subventions sont perçues comme un moyen d'encourager les gens à aller de l'avant et à prendre des responsabilités locales.

Cette perspective se retrouve partout mais est particulièrement prégnante dans l'ex bloc de l'Est où des décennies de planification par le haut ont eu un effet délétère sur le sens que les citoyens ont des responsabilités communautaires.

Un exemple particulièrement révélateur est celui de la Slovaquie, où les fondations territoriales sont devenues une force importante du pays. L'Association des Fondations Territoriales Slovaques (*The Association of Slovak Community Foundations*) rapporte que : « les petites subventions se sont révélées être un outil idéal pour lancer les gens sur la voie de l'engagement. En Slovaquie, il est de tradition de se reposer sur le gouvernement et sur les « personnes compétentes », puisque, du temps du socialisme, chaque pan de la vie publique était géré au niveau du gouvernement national, qui s'occupait de tout. On avait ôté aux individus la possibilité d'exprimer leurs opinions et leur part dans les processus décisionnels était minimale. Les petites subventions ont servi, pour beaucoup, d'outil éducatif dans l'apprentissage du développement de projet, la gestion de fonds, l'achèvement des tâches et la diffusion de résultats visibles et mesurables au niveau de la communauté, dans la mesure où la plupart des projets subventionnés par les fondations territoriales sont menés à un niveau très local. Beaucoup de ces activistes dirigent désormais des organisations importantes ou des projets de développement fortement subventionnés. Néanmoins, il existe encore dans toutes les circonscriptions des personnes de tout âge qui veulent apporter leur aide à leur communauté en usant de petits moyens et de petites subventions.

Small is beautiful

Les petites subventions ont en outre pour caractéristique de permettre aux groupements de la société civile trop restreints pour absorber de larges sommes d'être subventionnés. Ces groupements étaient inconnus des gouvernements ou des agences de développement, qui auraient trouvé contre-productif de supporter les coûts de transactions de faibles montants de subventions.

Ce résultat se retrouve partout dans le monde. Par exemple, la Roumanie rapporte ceci : « Les grandes ONG de notre pays ont la possibilité de lever des fonds et de demander des subventions importantes aux entreprises et aux bailleurs de fonds institutionnels. Les initiatives modestes n'en ont ni les connaissances ni la logistique. Dans le contexte roumain, les fondations territoriales sont le seul moyen pour ce type d'initiatives d'obtenir des soutiens. Les fondations territoriales forment ainsi pour des particuliers non encore engagés un espace possible d'implication et de participation à des groupes d'initiative informels, en tant que bénévoles ou donateurs pour des causes qui leur tiennent à cœur.

Big is good too

Nous ne voudrions pas donner l'impression que les petites subventions soient le seul type de subventions alloué par les fondations territoriales. Il y a des exemples de fondations territoriales qui jouent un rôle de premier plan dans des programmes de changement à grande échelle, comme le développement du marché du travail ou la réforme de l'éducation. Ce type d'activité est plus ou moins circonscrit à l'Amérique du Nord où les fondations territoriales ont tendance à être plus importantes qu'ailleurs, mais des exemples existent ailleurs. Au Royaume-Uni par exemple les fondations territoriales ont joué un rôle important dans le Fair Share Trust (*Fonds pour un partage équitable*). Ce programme a subventionné les 77 zones les plus démunies du Royaume-Uni et a eu entre autres effets une plus grande implication des citoyens dans la prise de décision concernant les subventions. La Fondation Puerto Rico a joué un rôle important dans les programmes d'ampleur nationale, dans l'éducation, le développement économique et le logement. Entre autres résultats au niveau économique, la fondation a créé 54 emplois et 65 micro-entreprises. Pour ce qui est du logement, elle est à l'origine de 99 unités d'habitation achevées ou en cours de construction.

Les stratégies de programmes

Les fondations territoriales ont développé diverses stratégies de programmes au rang desquelles l'allocation de subventions.

Au-delà de l'argent

L'allocation de subventions, si elle est l'activité caractéristique des fondations territoriales, elle est loin d'être la seule.

En Allemagne par exemple, la majorité des fondations territoriales gèrent leurs propres programmes opérationnels au lieu de distribuer des fonds, même si elles sont souvent mixtes. La stratégie consiste à donner un bon exemple de la façon dont les citoyens peuvent prendre des responsabilités actives au sein de leurs communautés. On peut citer comme exemples concrets le parrainage de projets à Hambourg et Berlin en direction des enfants de migrants et l'aide bénévole à la lecture.

La Coalition des Organisations de développement social (The Coalition of Social Development Organizations) dans le Cotabato du Sud donne la priorité à l'environnement. On compte au nombre des programmes la réhabilitation environnementale et la protection du *Paysage protégé du Mont Matutum* (Mount Matutum Protected Landscape), le développement des compétences et des capacités des fermiers des rizières et des plaines par le biais d'entreprises à base communautaire et la régénération environnementale de la chaîne des Roxas, et enfin la promotion de la protection de la biodiversité de la vallée d'Allah.

Le programme belge « Un cœur pour le Limburg » ('Heart for Limburg') promeut la compréhension de la solidarité et des besoins humains auprès d'élèves d'école primaire en collaborant avec une maison d'édition pour la publication de trois histoires pour les jeunes lecteurs. Les élèves peuvent jouer à un jeu en ligne de questions-réponses associé avec la possibilité de gagner des prix sensationnels.

De tels programmes sont guidés par des priorités définies localement et prennent des formes très variées. Il existe cependant des tendances communes dont nous traçons les lignes ci-dessous.

Soutien technique

Il est commun que les fondations territoriales offrent un soutien en complément de leurs subventions.

Pour prendre quelques exemples, *la Fondation Territoriale Municipale de Morogoro* (Morogoro Municipal Community Foundation) propose une formation à la « bonne gouvernance ». *La Fondation Territoriale de Tyne, Wear et Northumberland* (Community Foundation serving Tyne and Wear and Northumberland) dirige un programme local d'action environnementale qui combine soutien financier et éducation publique en direction des groupes qui veulent œuvrer en faveur du respect de l'environnement. *La Fondation*

territoriale d'Euroregion Labe (Community Foundation of Euroregion Labe) a dirigé pendant un an un programme systématique de renforcement des capacités. Les ateliers étaient complétés de sessions individuelles pour aider les organisations à mettre au point des plans de développement individuel. Huit représentants de petites ONG y ont participé. De même, plusieurs fondations territoriales du Connecticut ont des programmes de soutien non lucratifs qui fournissent assistance technique et éducation dans tous les domaines, de la gestion de budgets à la planification successorale.

Le développement des ressources

Certaines fondations territoriales se sont bien plus impliquées dans les stratégies de développement des ressources pour leur communauté que dans l'allocation de subventions. Par exemple en Roumanie, les fondations territoriales ont des dotations faibles, si bien que l'essentiel de leur activité est orienté vers les moyens d'engager la communauté à solliciter, utiliser et canaliser les ressources pour des causes considérées comme importantes. Les fondations territoriales ont activement soutenu les ONG dans leur campagne en faveur du don direct de 2% sur les salaires, en en assurant la promotion auprès du grand public, par le biais des médias, de conférences de presse et de l'organisation d'événements locaux.

L'Association des fondations territoriales de Bulgarie (The Association of Community Foundations in Bulgaria) rapporte un exemple intéressant de leadership en la matière. Une subvention de faible montant a permis la rénovation d'un terrain de jeu local. Après avoir vu les résultats, des citoyens se sont portés volontaires et ont commencé à rénover par leur propre initiative les autres aires de jeu de la ville. Cela nous enseigne que des choses peuvent se passer même avec des moyens limités, que c'est une histoire de volonté.

La Fundación Esquel travaille à des alliances stratégiques efficaces avec des entreprises nationales du pays pour élargir ses projets et augmenter ses ressources. Par ailleurs, certaines fondations territoriales travaillent avec les entreprises pour le développement de programmes de bénévolat d'entreprise.

Réunir et diriger

Beaucoup de fondations territoriales jouent un rôle de leader sur le territoire.

La Fondation Territoriale du Comté de Saint Joseph (The Community Foundation of St. Joseph County) se considère comme un leader important du territoire, qui fait bien plus que collecter et redistribuer des fonds. Elle identifie les enjeux et les préoccupations communs sur le territoire, réunit des groupes de travail pour faciliter le dialogue sur certains sujets et propose des solutions. L'une d'elles est *l'Initiative l'Art Partout* (Arts Everywhere Initiative), une initiative de 6 millions de dollars dédiée au développement de l'art et la culture.

The Fundación Comunitaria Cozumel a dirigé une alliance pour l'amélioration de l'éducation et de la santé des enfants. L'alliance réunit les autorités locales et nationales, la fondation, plusieurs entreprises (locales et internationales) et plusieurs organisations de la société civile.

La Fondation Territoriale d'Afrique du Sud (The South African Community Foundation) joue un rôle de médiateur dans les conflits politiques, travaillant en harmonie avec les autres organisations dans la recherche de consensus sur les problèmes de la communauté.

L'information

De nombreuses fondations considèrent que diffuser des informations aux acteurs du territoire fait partie de leurs attributions. Les fondations « communautaires » du Canada ont conçu un outil qui a connu un grand succès, « Vital Signs » (*Signes Vitaux*). Il s'agit d'un check-up annuel qui mesure la qualité de la vie dans les territoires, identifie les tendances et partage les opportunités d'action. Quelques vingt fondations territoriales utilisent cette approche au Canada et celle-ci s'est étendue à beaucoup d'autres pays. [Pour plus d'information sur les signes vitaux, cliquez ici.](#)

Pour prendre d'autres exemples, en Ukraine, les fondations territoriales ont entrepris une analyse exhaustive des besoins sociaux qui recouvre le champ de la santé, des sans-abris, de la pauvreté, du handicap et de bien d'autres enjeux encore. *La Fondation Territoriale de Fairfield* (The Fairfield County Community Foundation) publie des rapports sur les problèmes sociaux. [Pour plus d'information, cliquez ici.](#)

Communication sur l'impact

Évaluer l'impact de leur action est difficile pour de nombreuses fondations, bien que la situation évolue, de plus en plus de fondations commençant à le faire systématiquement. Certaines pratiques sont intéressantes à observer.

Comment les fondations territoriales communiquent-elles sur leur impact ?

Les fondations trouvent souvent « difficile » ou « très difficile » la question de la communication sur l'impact, et beaucoup qualifient ce point de « faiblesse ». Elles manquent souvent de personnel compétent ou de systèmes permettant de mener des évaluations, même si certaines les ont externalisées pour certains de leurs projets.

La plupart des fondations territoriales adoptent les méthodes standards d'évaluation des subventions en demandant à leurs bénéficiaires des rapports et des audits financiers. Les fondations publient habituellement des rapports annuels et, les plus récentes mises à part, ont des sites web grâce auxquels elles communiquent avec le grand public.

La situation évolue, de nombreuses fondations affirmant qu'elles commencent à concevoir des plans d'évaluation.

Le développement de bonnes pratiques

A l'encontre de la tendance majeure, certaines fondations ont commencé à développer des systèmes d'évaluation. Dans le cadre de ses travaux, *la Belle Fondation* (the Beautiful Foundation) a développé en 2008 le « Système d'évaluation standard des réalisations » ('Standard Evaluation Achievement System) et l'a mis en œuvre en 2009. Cet outil évalue les résultats des projets.

La Fondation Territoriale de la Flandre-Occidentale (West-Flanders Community Foundation) utilise la « *Roue de l'équilibre* » ('The Balance Wheel'), un outil d'évaluation mis au point par le Réseau transatlantique des fondations territoriales (*Transatlantic Community Foundation Network*). L'évaluation est menée en interne tous les ans et en externe tous les deux ans.

Ces évaluations sont prises en compte lors de la planification. Les résultats sont communiqués à tous les partenaires, les bénéficiaires et les autres parties prenantes dans un rapport annuel.

La Fondation Territoriale pour le Grand Manchester (Community Foundation for Greater Manchester) a conçu un modèle souple de présentation des résultats qui peut-être utilisé pour tous les donateurs et tous les programmes. Celui-ci inclut des études de cas, des informations financières et des graphiques qui permettent à la fondation de publier des rapports d'impact éloquentes. La même fondation gère également un dispositif de normes de qualité pour les groupes qu'elle finance.

Certaines fondations territoriales de Russie ont lancé en 2009 un programme de recherche et d'évaluation des besoins de la communauté et d'évaluation de leurs activités. Jusque-là les fondations admettaient qu'elles ne mesuraient ni l'impact de leur action sur la communauté ni les capacités locales qu'elles permettaient de développer. Les subventions allaient, disait-on, toujours aux mêmes organisations et peu était fait pour traiter le problème à la racine. On considérait aussi qu'elles se concentraient trop sur l'offre de services aux entreprises et ne faisaient pas assez l'effort de donner de l'élan à leurs communautés. Sept fondations ont eu l'opportunité non seulement d'évaluer leurs programmes et leurs activités mais aussi de mettre au point un cadre d'évaluation.

Aventures locales

La Belle Fondation (the Beautiful Fondation)



La Belle Fondation en Corée est orientée vers “la joie du don”.

Tandis que la plupart des organisations caritatives mettent en avant la façon dont la générosité des riches peut profiter aux populations dans le besoin, *la Belle Fondation* laisse entendre que l'on peut éprouver la joie de donner à travers de petites choses.

La Fondation offre de nombreuses possibilités de don: le don de 1% de ses revenus, le don de cadeaux de mariage, de naissance, de fan club ainsi que des fonds fléchés. La Fondation cultive la culture du don à travers des conférences et des publications. Par exemple « *Donner à la Corée. Symposium international du don* » ('Giving Korea: The International Symposium of Giving'), « *la conférence (sur la collecte de fonds) des organisations à but non lucrative* » ('NPO (fundraising) Conference'), « *L'Education Philanthropique* » ('Philanthropic Education') et le « *Prix du service public* » ('Public Service Awards'). Ces activités distinguent la Fondation des autres organisations caritatives et attirent les jeunes donateurs.

Les Fondations Communautaires du Canada



En 2008, les Fondations Communautaires du Canada ont lancé « l'Initiative pour le bassin versant du Lac Winnipeg » (the Lake Winnipeg Watershed Initiative). Cet effort de collaboration entre les fondations territoriales et les autres bailleurs de fonds de la région a pour ambition de déterminer dans quelle mesure l'action philanthropique peut aider à gérer la crise liée à cette immense masse d'eau dont tant de communautés dépendent.

Le lac et son bassin versant sont extrêmement fragilisés par l'excès de déchets générés par l'urbanisation, l'agriculture et le développement économique. L'objectif de l'initiative est de développer un cadre que les fondations puissent utiliser afin que la conjugaison de leurs actions ait un effet significatif sur la qualité de l'eau partout dans la région.

A ce jour, 13 fondations territoriales (« communautaires ») se sont associées pour allouer des ressources à cette entreprise (qui géographiquement s'étend des Rocheuses au Winnipeg).

Entre autres réalisations, il y a le financement collaboratif des fondations territoriales et des fondations privées, le soutien au *Consortium de Recherche sur le lac Winnipeg* (Lake Winnipeg Research Consortium) et de nombreuses réunions entre fondations

pour soutenir la sensibilisation du grand public aux défis environnementaux connexes et à leurs possibilités de traitement.

Ces fondations territoriales ont fait preuve d'une immense force de leadership dans la mise en commun de ressources pour ce projet. Cette initiative a par ailleurs posé un modèle, puisque c'est la première fois que les fondations communautaires du Canada s'associent pour offrir dans un effort commun des ressources d'une ampleur aussi importante.

Il convient de retenir de cet exemple qu'il est bon :

1. D'adapter le temps de l'engagement. Tandis que beaucoup de fondations territoriales dans les prairies canadiennes soutiennent le projet, il est précieux que toutes les fondations participantes soit flexibles dans l'ajustement de la durée pendant laquelle elles peuvent s'engager.
2. De répondre de façon appropriée en des temps d'incertitude économique. Le monde de la finance a subi un revers fracassant, ce qui a fait perdre de sa valeur au capital de nombreuses fondations. Cela s'est traduit par des allocations revues à la baisse et par l'impossibilité de prise en charge des initiatives nouvelles. Cela a certainement eu des répercussions sur des projets comme celui de *l'Initiative pour le bassin versant du lac Winnipeg*, qui a dû s'adapter aux besoins changeants de la communauté et revoir l'ordre de priorité de ses objectifs de réalisations.
3. De rester sensible aux besoins de l'ensemble de la communauté. La collaboration sur un projet qui implique plusieurs communautés locales exige que les fondations considèrent les besoins de toutes les parties prenantes dans chaque zone géographique. En l'occurrence, l'importance de pratiques agricoles efficaces a été prise en compte avec sensibilité et compréhension, ce qui était important pour le secteur privé, les agences gouvernementales et les membres individuels de la communauté.

Cluj Community Foundation



La fondation territoriale Cluj en Roumanie organise des « Swimathons ». Les Swimathons montrent que la collecte de fonds et le soutien aux projets de la communauté peuvent à la fois être ludiques et utiles. Il est possible de contribuer à l'intérêt général tout en s'amusant (en nageant en l'occurrence). Le premier Swimathon en 2009 a réuni cinq entreprises et huit nageurs qui ont eu le soutien de 77 donateurs individuels pour une somme collectée de \$10 000. L'argent a été utilisé pour aider trois écoles pour enfants et jeunes souffrant de déficience visuelle et auditive et de troubles de l'attention. Le deuxième Swimathon en 2010 était beaucoup plus important, avec 38 nageurs et 400 donateurs, pour une somme collectée de 20 000\$. L'événement a permis à des représentants des ONG, des institutions éducatives, des artistes, des groupes

informels des médias et des entreprises de rassembler des ressources pour des causes qui leur tenaient à cœur, et, à cette occasion, de les rendre visibles aux yeux du public.

Fondation territoriale d'Euroregion Labe



La Fondation territoriale d'Euroregion Labe en Tchéquie a initié un système de fonds semi-permanent en 2003 pour créer de meilleures opportunités pour les entreprises donatrices et les donateurs privés et pour sensibiliser le grand public à la compréhension du don régulier en République Tchèque.

Le capital du fonds semi-consomptible est fractionné en deux parties : la fraction temporaire et la fraction pérenne. La fraction consomptible du capital est constituée de 90% maximum de chaque don fait et la Fondation l'utilise pour allouer des subventions aux projets sélectionnés sur décision du comité des subventions. La fraction pérenne du capital est constituée par au moins 10% de chaque don fait à la Fondation, qui s'engage à en augmenter la valeur régulièrement jusqu'à ce qu'un rendement annuel pérenne soit garanti. 100% du rendement annuel de la fraction pérenne est réaffectée chaque année à la fraction temporaire de la dotation.

La Fondation territoriale d'Euroregion Labe gère actuellement 24 fonds dédiés à base semi-pérenne. Cette approche est devenue populaire non seulement au niveau local, mais a aussi été adaptée et adoptée par d'autres fondations territoriales de la République Tchèque et même dans d'autres pays (par exemple en Bulgarie et en Slovaquie).

Fondation territoriale de Leipzig



La Fondation Territoriale 'Stiftung Bürger für Leipzig' en Saxe en Allemagne a gagné en 2009 le prix du Förderpreis Aktive Bürgerschaft.

Grâce à son fonds de dotation pour l'éducation « *la musique développe l'esprit* » ('Musik macht schlau'), la fondation permet à des enfants et à des jeunes gens de familles modestes d'avoir accès à l'éducation musicale et soutient les enfants intéressés et talentueux dans la durée.

La fondation veut aussi convaincre les politiques du gouvernement fédéral de l'importance de l'éducation musicale à travers sa campagne « *la musique développe l'esprit* ». La campagne a attiré de nombreux soutiens. Les musiciens du groupe populaire 'Tokio Hotel' sont à l'origine de la dotation initiale du fonds. Citizen's Picknick et Citizen's lottery participent aussi au fonds.

Le fonds de dotation territorial pour l'éducation se démarque nettement en assumant la gestion des subventions dans un secteur important.

Manakau Community Foundation



La vie en Nouvelle-Zélande, un pays nouveau avec des structures culturelles et sociales différentes, peut être difficile pour les nouveaux immigrants. La peur et l'incertitude sont des problèmes courants et peuvent mener les individus à se sentir socialement isolés et à vivre leur vie quotidienne avec un sentiment de frustration.

« Smoothstream » (un cours tranquille), une initiative de la communauté des migrants à Manukau, a été créée en 2005 pour créer du lien entre les réfugiés et la communauté d'accueil avec pour centre d'intérêt commun la musique. Les vertus curatives de la création musicale dans un environnement communautaire à un effet si profond sur les participants que les organisateurs ont décidé de partager leur musique dans toute la région.

Une subvention de 6000\$ de la Fondation Territoriale de Manukau a aidé l'orchestre dans de nombreuses activités, dont des représentations dans la salle du Conseil de Papeete, à Totara Park, Wesley Park, SGI Cultural Centre, la journée pour la sensibilisation à la sécurité de la communauté à Manukau Square, et la soirée de Noël du centre botanique de la ville.

Ce groupe de 20 musiciens d'origine ethnique variée compte moins pour les valeurs esthétiques et artistiques qu'il porte que pour les réseaux sociaux informels d'aide à l'intégration des migrants qu'il permet de créer.

Smoothstream offre aussi conseil et tutorat sur des questions telles que l'immigration, la scolarisation, les transports, l'information sanitaire, les structures juridiques et la sécurité.

Selon les propos du fondateur, Ronald Ma : « La musique est un langage universel qui a le pouvoir de rassembler des gens différents. Nous avons créé un terrain commun pour que les nouveaux migrants puissent s'épanouir et prospérer dans la communauté ».

Fondation territoriale d'Anat Kah/Riviera Maya



La Fondation Territoriale d'Anat Kah/Riviera Maya dans l'Etat du Quintana Roo au Mexique soutient de nombreuses activités. Elle a alloué 11 000\$ à quatre groupements locaux qui, depuis des années, sont au service de la communauté de façons diverses, cherchant ainsi à diversifier son action.

Une subvention a été allouée à Transformar Educando A.C., le centre éducatif communautaire du Pobalado, pour l'achat de trois nouvelles machines à coudre industrielles pour leurs ateliers de couture. Le programme de Transformar Educando enseigne non seulement aux femmes l'art de la couture mais leur propose aussi une formation en marketing et gestion, ainsi que des programmes de psychologie et de développement personnel et des ateliers pour que les résidents de Puerto Aventuras gagnent en confiance et en autonomie.

Une subvention a été allouée aux Amis de Puerto Aventuras (Friends of Puerto Aventuras (F.O.P.A.) pour soutenir leur programme d'enseignement informatique, qui forme les adultes de la communauté aux compétences informatiques de base permettant un accès plus facile à des emplois mieux rémunérés. La subvention est aussi une aide pour certains de leurs coûts opérationnels, dont la location et l'entretien des salles de classe dans le centre éducatif communautaire.

Une subvention a été allouée aux Educateurs de Puerto Aventuras et Akumal (Puerto Aventuras and Akumal Educators (P.A.A.E) pour financer leur programme d'enseignement de l'anglais, qui profite à 50 enfants de la communauté, ainsi que

certains de leurs coûts opérationnels, comme par exemple la location et l'entretien des salles de classe du centre éducatif

Une subvention a été allouée à Patas, la société protectrice des animaux, pour l'achat de médicaments et de matériel pour leur clinique à Poblado qui est au service des amis à fourrures de la communauté depuis des années.

Les fondations territoriales russes



Les fondations territoriales russes s'essaient à l'évaluation. CAF Russia a lancé la tendance en 2007 avec l'introduction du Programme d'auto-évaluation des subventions (Self-Assessment Grants Program). Ce programme a permis à sept fondations de développer un cadre d'évaluation pour leur travail. En 2009, les fondations territoriales de Rubtsovsk, Tomsk, Yakutsk, Penza, Ulan-Ude, et Astrakhan y participaient.

Le programme a été conçu pour répondre au problème du manque de communication des fondations territoriales sur leur impact. Il était dit que les subventions étaient souvent allouées aux mêmes organisations et qu'il y avait peu d'efforts pour traiter les problèmes à la racine. On considérait aussi que les fondations territoriales russes se concentraient trop sur l'offre de services aux entreprises et ne faisait pas assez l'effort de donner de l'élan à leurs communautés. Lors de ce programme, CAF Russia a d'abord travaillé avec les fondations territoriales parvenues à un certain degré de maturité pour identifier les subventions et les activités qui aidaient à de vrais changements dans la communauté. Une fois un cadre élaboré, il sera partagé avec les autres fondations territoriales de Russie.

Si la stratégie porte ses fruits, elle aidera les fondations territoriales de Russie à structurer et à cibler leurs programmes de façon plus efficace et à jouer un rôle encore plus important dans le changement social.

Association des fondations territoriales slovaques



Les fondations territoriales slovaques sont désormais au carrefour des connexions nationales et internationales.

Au niveau national, l'Association des fondations territoriales slovaques représente presque toutes les fondations territoriales du pays. L'Association est membre du *Forum des donateurs slovaques* (the Slovak Donors Forum) et est représenté au Bureau Exécutif.

Au niveau international, deux fondations territoriales slovaques ont été membres du *Réseau transatlantique de Fondations Territoriales* (Transatlantic Community Foundation Network (TCFN)). Les fondations ont accueilli des voyages d'études de fondations territoriales émergentes de différentes parties du monde. Les leaders des fondations ont fourni des conseils aux fondations territoriales les plus récentes comme celles de Roumanie et de Bosnie.

Certaines fondations territoriales slovaques ont développé des relations à long terme avec leurs homologues étrangers. La fondation territoriale Nitra, par exemple, a collaboré de nombreuses années avec la Fondation Territoriale du Winnipeg au Canada. L'association est maintenant engagée dans le travail préparatoire du *Réseau Européen des Fondations Territoriales* (European Community Foundation Network). Celui-ci a pour ambition d'être un réseau inclusif économiquement efficace des fondations territoriales européennes, réunissant les nouvelles comme les anciennes, en produisant des sources d'aide et d'inspiration mutuelles.

Fondation Territoriale de Tuzla



Une subvention de la Fondation Territoriale de Tuzla en Roumanie a permis à de jeunes bénévoles de construire un parc de jeux pour 500 enfants du quartier.

Un groupement environnementaliste nommé Eco-Sport se bat pour nettoyer Šicki Brod, une banlieue de Tuzla. Le quartier est proche d'une gigantesque centrale à charbon et la pollution de poussière de charbon y est élevée.

Eco-sport est un groupement relativement récent qui regroupe déjà 60 citoyens locaux. L'objectif ultime de l'association est de faire évoluer la centrale afin qu'elle devienne une société responsable de façon à ce qu'elle investisse dans le renouveau et l'assainissement de cette communauté en danger.

Jusque-là, ils n'y sont pas parvenus, mais ils continuent néanmoins à se battre pour l'amélioration des conditions de vie dans le quartier. L'association a postulé avec succès pour l'obtention d'une aide auprès de la fondation territoriale de Tuzla pour la construction d'une petite aire de jeux pour enfants. Ils ont aménagé l'aire en jardin, fabriqué des balançoires et des tourniquets, et installé des bancs. Trente jeunes bénévoles ont construit le parc et 500 enfants vont en profiter. La subvention a permis de payer le matériel.

Réseau des fondations territoriales du Royaume-Uni



Au Royaume-Uni, un gouvernement de coalition conservateur/libéral démocrate a été élu en Mai 2010. Il s'est attelé à un programme radical de réduction des dépenses publiques pour réduire le déficit budgétaire du Royaume-Uni.

Les conséquences pour les organisations caritatives en seront probablement sérieuses. Non seulement recevront-elles moins du gouvernement mais, en raison de la récession, elles se trouvent aussi confrontées à une plus grande demande de services. Il est aussi attendu des organisations caritatives qu'elles fassent plus pour compenser la diminution des services publics.

L'effet sur les donateurs (à la fois les particuliers et les entreprises) est inégal. Certains ont continué à donner, parfois en augmentant même leurs dons pour répondre à l'augmentation des besoins ; d'autres ont réduit provisoirement leurs dons.

De nombreux programmes de subvention financés par le gouvernement arrivent à terme en 2011. On ne sait pas par quoi elles seront remplacées-si toutefois elles le sont. D'un autre côté, l'insistance des fondations territoriales sur l'action locale semble trouver un écho auprès du nouveau gouvernement, bien qu'il soit trop tôt pour faire des pronostics sur ce que cela pourrait donner.

Fondation territoriale du Zimbabwe occidental



La *Fondation Territoriale pour la région occidentale du Zimbabwe* (The Community Foundation for the Western Region of Zimbabwe), basée à Bulawayo, a soutenu les initiatives de cinq organisations communautaires dans le Matabeleland Nord, le Matabeleland Sud et dans les Midlands qui mettaient en œuvre le programme d'aide locale aux orphelins (Home Based Orphan Care programme).

Ce programme vise à renforcer la capacité des communautés à prendre soin des orphelins et des enfants vulnérables (Orphan and Vulnerable Children (OVCs)) en les maintenant dans leur milieu, par la défense du modèle de la famille élargie et le système d'aide traditionnel. Les subventions allouées par la Fondation ont été utilisées pour renforcer les projets générateurs de revenus et pour aménager des potagers. Les fruits des projets générateurs de revenus comme les jardins maraîchers vont aux OVC et le surplus est vendu.

Les revenus générés par les autres projets, comme des stands et des projets de fabrication de bougies, sont utilisés pour les besoins de première nécessité des OCV. La Fondation en fournit les fonds tandis que les communautés y participent en apportant leurs bras et le matériel localement disponible. Avec son programme local de soutien aux orphelins, la Fondation a déjà aidé plus de 11 000 OCV.

Fondation territoriale de Zawiya



Avec l'aide d'une subvention de planification de 6000\$ de la fondation territoriale de Zawiya, quinze femmes originaires de cinq villages des environs de Nablus en Cisjordanie ont décidé de construire un parc.

Les femmes ont passé commande de plans de conception aux étudiants locaux et, grâce à l'aide d'une entreprise locale, cela leur en a coûté 500\$ au lieu des 3000\$ habituels. Les femmes ont persuadé le gouvernement de céder 9000m² de terrain d'une valeur de plusieurs milliers de dollars. Les sociétés d'eau et d'électricité ont offert de relier le parc au réseau gratuitement. Aramex, l'entreprise de logistique internationale, a proposé de monter une aire de jeu et d'aménager une bibliothèque. L'entreprise a depuis recruté un autre donateur pour la création d'un terrain de basket-ball.

A la suite de ce succès, la Fondation Territoriale prépare un appel à la diaspora des cinq villages leur demandant de soutenir le projet.

Cela illustre bien le rôle de catalyseur que peuvent jouer les fondations territoriales. Une subvention modeste mais source d'inspiration a débouché sur un projet d'envergure et d'importance.

Annexe 11 : Présentation de la fondation de Lille



Lille - Décembre 2012

LA FONDATION DE LILLE - PRÉSENTATION -

I. HISTORIQUE

« Porter haut l'image de Lille et de la région en France et dans le monde »

Fin des années 1980 : volonté de Pierre MAUROY, Maire de Lille et Ancien Premier Ministre, de créer une fondation reconnue d'utilité publique pour :

- doter Lille d'un **organisme de solidarité** répondant à la générosité de ses habitants ;
- collecter des financements permettant de **répondre à la détresse des populations** et faire face aux situations d'urgence ;
- participer au **développement culturel de Lille et oeuvrer à la protection et à la valorisation de son patrimoine** ;
- constituer un **espace de collaboration** entre le monde économique, associatif et les pouvoirs publics pour la réalisation d'actions d'intérêt général.

POUR CELA : création d'une association de préfiguration : l'Association Pour la Fondation de Lille

Ses objectifs :

- rassembler des personnalités lilloises autour de ce projet ;
- rassembler le capital financier suffisant pour la création d'une fondation reconnue d'utilité publique exigé par le Conseil d'Etat (*un million d'euros*) ;
- faire la preuve de sa capacité à réaliser des actions d'intérêt général.

CREATION DE LA FONDATION DE LILLE, reconnue d'utilité publique, le 08 août 1997 par décret du Premier Ministre après avis du Conseil d'Etat après constitution d'une dotation alimentée par des fonds privés (7 banques à vocation régionale et des legs).

Pour information :

Contexte des Fondations en France à la fin des années 1980 : la définition juridique de la fondation est donnée pour la première fois par la loi n°87-571 sur le mécénat du 23 juillet 1987. Les fondations reconnues d'utilité publiques étaient peu nombreuses et leur création relevait bien souvent d'initiatives isolées.

II. LA FONDATION DE LILLE , PREMIERE FONDATION TERRITORIALE EN FRANCE

La Fondation de Lille est une fondation territoriale créée sur le modèle des « Community Foundations » (FC). Les FC sont nées en Amérique du Nord au début du XXe siècle et sont aujourd'hui présentes dans de nombreux pays d'Europe, d'Asie et d'Afrique. Ces fondations connaissent en Europe un développement spectaculaire depuis les années 2000 (103 FC en 2000 / 631 en 2010).

Les **CARACTÉRISQUES** de la Fondation de Lille :

- **RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE** (*habilitées à recevoir des dons défiscalisables*) ;
- habilitée à gérer des fonds pour compte de tiers : **FONDATION ABRITANTE**
- créées pour un **TERRITOIRE** bien défini et non pour une seule cause ;
- **MULTI-CAUSES** intervenant dans l'ensemble des domaines de l'intérêt général ;
- **TRAIT D'UNION** entre les donateurs, les mécènes, les collectivités locales et les acteurs de terrain ;
- un **OUTIL au service des donateurs** (*privés ou publics*) pour mener des actions d'intérêt général pour le mieux être des habitants d'un territoire.

III. LE FONCTIONNEMENT DE LA FONDATION DE LILLE

Sa gouvernance

régit par des statuts types émanant du Conseil d'Etat

1/ Un Conseil d'Administration souverain comprenant un Commissaire du Gouvernement (*représentant l'Etat et garant de l'intérêt général*) et 4 collègues :

- des fondateurs (4 membres désignés à vie) ;
- des personnalités (5 membres élus par les autres collègues) ;
- des partenaires (4 personnes morales élues par les autres collègues) ;
- des salariés (1 membre désigné par le personnel) ;

Un représentant du Maire de Lille est Invité Permanent (*voix consultative*).

Le Conseil d'Administration délibère sur les aspects essentiels de la vie (*stratégie, politique générale*) et de la gestion (*budgets et comptes*). Il élit en son sein un président et un bureau qui assurent la gestion quotidienne

2/ Trois comités ad hoc :

Comité d'Ethique et d'Arbitrage : son rôle consiste à étudier les projets proposés dans les domaines d'intervention de la Fondation et de donner un avis sur l'affectation des fonds. Ses décisions sont présentées et validées par le Conseil d'Administration. Il est composé de personnalités indépendantes.

Comité d'Orientation : son rôle consiste à faire des propositions d'action au Conseil d'Administration et d'en trouver les financements. Il est composé des représentants des banques à l'origine du capital, d'entreprises et de personnalités.

Comité des Amis : son rôle consiste à proposer des actions de promotion de la Fondation de Lille. Il regroupe les Ambassadeurs de la Fondation de Lille.

Une structure de gestion légère

Deux salariés : un cadre et une secrétaire

Financement du fonctionnement de la Fondation de Lille

Un modèle unique en France

3 sources de revenus :

- la rémunération du capital ;
- les prestations de services ;
- les subventions des collectivités.

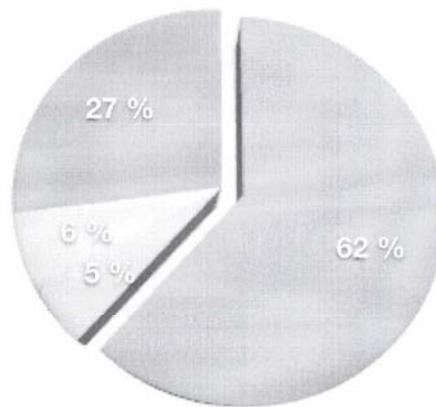
les subventions des collectivités locales (*Ville de Lille, LMCU, Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, Conseil Général du Nord*) couvrent en priorité (*environ 60 % des produits couvrent 60 % des charges*) les charges de fonctionnement de la Fondation. Les actions «pérennes» de la Fondation de Lille (*sociales et culturelles*) sont donc financées par des dons privés. Les actions «exceptionnelles», tournées en général vers les projets internationaux sont cofinancées par les dons privés (*via des collectes*) et des subventions publiques :

- la rémunération des placements issue de capital (moins d'un million d'euros), ne permet pas le financement du fonctionnement de la structure ;
- décision du Conseil d'Administration de ne prélever qu'une part réduite de frais de gestion sur les actions financées par des donateurs privés (*particuliers et entreprises*).



La Fondation de Lille - 4

CHARGES



- Salaires et charges
- Honoraires
- Activités culturelles / Amis
- Autres charges

Ces données sont issues du budget prévisionnel 2012 voté par le Conseil d'administration le 11 juin 2012.

IV. Financements des action en 2012 (au 19 décembre 2012)

ACTIONS	FONDS PRIVES	COLLECTIVITÉS LOCALES	AUTO FINANCEMENT	MONTANT
ACTIONS SOCIALES				
Fonds Social d'Urgence	10 905,00			10 905,00
Bourses de l'Espoir	38 110,00			38 110,00
Solidarité populations roms	dons nature			
Total actions sociales	49 015,00			49 015,00
ACTIONS INTERNATIONALES				
Corne de l'Afrique	20 480,00	100 000,00		120 480,00
Sensibilisation à la SI		45 350,00		45 350,00
Syrie		10 000,00		10 000,00
Total actions internationales	20 480,00	155 350,00		175 830,00
ACTIONS CULTURELLES				
Prix littéraire Alain Decaux de la Francophonie	5 000,00	5 000,00		10 000,00
Conférences	1 154,00			1 154,00
Ventes Solidaires Objets Monde		500,00	183,00	683,00
Total actions cultures	6 154,00	5 500,00	183,00	11 837,00
TOTAL ACTIONS	75 649,00	160 850,00	183,00	236 682,00

Les modes d'intervention de la Fondation de Lille

- **collecter et gérer des fonds** pour les redistribuer au profit de causes prioritaires ;
- **développer des partenariats** avec l'ensemble des acteurs oeuvrant au service de l'intérêt général pour créer **un effet «levier» multiplicateur** des aides accordées ;
- **travailler en complémentarité avec les associations régionales** qui sont au plus près des besoins des populations en difficultés et sélectionner les meilleurs projets répondant à ces besoins ;
- **accompagner la politique de mécénat des entreprises** et offrir la possibilité de création d'une fondation sous égide.

Ses axes d'intervention

Education / formation

Les Bourses de l'Espoir

Actions sociales de proximité

Fonds Social d'Urgence

Solidarité internationale

Semaine de la Solidarité Internationale

Actions culturelles

Prix littéraire « Alain Decaux » de la Francophonie

CONTACT

Delphine VANDEVOORDE

Attachée de Direction

Tél.: 03 20 53 18 20

courriel : fondationdelille@gmail.com

www.fondationdelille.org

Annexe 12 : Tableau comparatif : Fondations, fonds de dotation, Associations

Tableau comparatif : Fondation, Fonds de dotation, Association (source wikipedia)

	Fondation reconnue d'utilité publique	Fonds de dotation	Association
Personnalité juridique	À compter de la publication au Journal officiel d'un décret pris en Conseil d'Etat	À compter de la publication au Journal officiel d'un décret pris en Conseil d'Etat	À compter de la publication au Journal officiel d'un décret pris en Conseil d'Etat
Délai de constitution	De 6 à 24 mois	1 mois à compter de la déclaration	1 mois entre la date de dépôt de la déclaration de création en préfecture et la date de publication au JO
Contrôle de l'opportunité	Par les ministères et le Conseil d'Etat	Non	Non
Fondateurs : principes	Une ou plusieurs personnes physiques ou morales, privées ou publiques	Une ou plusieurs personnes physiques ou morales, privées ou publiques	Au moins deux personnes physiques ou morales, privées ou publiques
Nouveau fondateurs	Dans la limite du nombre prévu pour le collège des fondateurs dans les statuts adoptés.	Selon les statuts adoptés par le ou les fondateurs	Selon les statuts adoptés par le ou les fondateurs
Retrait des fondateurs	Non, sous peine de la perte de la RUP (envisageable pour les fondations à dotation fractionnée (recours à la caution bancaire en cas de défaillance)	Oui, selon les statuts	Oui, selon les statuts
Étrangers	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
Dénomination	L'utilisation du mot <i>Fondation</i> est réservée aux <u>fondations reconnues d'utilité publique</u> + liberté dans le choix	Liberté de choix	Liberté de choix
Statuts-types (imposés par la loi)	Non (mais en pratique, les statuts sont ceux proposés par le Conseil	Non	Non (en pratique : statuts imposés par certaines fédérations

Annexe 13 : tableau comparatif des Fondations de France

Tableau comparatif des fondations en France (Auteur : Stéphane COUCHOUX (06 28 80 60 72) Auteur "Fondations, Médecine & Entreprises" - Tous droits réservés)				
Dernière mise à jour : Janv. 2013				
FONDATIONS "GENERALISTES"	FRUP (1)	FOD (2)	FE (3) (4)	FSE (4)
Principaux textes de référence	L. n° 87-571 du 23/07/1987 modifiée (art. 18) ; D. n° 91-1005 du 30/09/1991 ; statuts-types (Mars 2012)	L. n° 2008-776 du 4/08/2008 (art. 140 et 141) ; D. n° 2009-158 du 11/02/2009	L. n° 87-571 du 23/07/1987 modifiée (art. 19) ; L. n° 2003-709 du 18/2003 (art. 11 et 12) ; D. n° 91-1005 du 30/9/2005 modifiant D. n° 2002-998 du 11/7/2002	L. n° 87-571 du 23/07/1987 modifiée (art. 20) ; D. n° 91-1005 du 30/09/1991
Définition	Affectation irrévocable d'un patrimoine à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général. Pers. morale à but non lucratif	Affectation irrévocable d'un patrimoine en vue de sa capitalisation, dont les revenus sont utilisés pour soutenir une œuvre d'intérêt général. Pers. morale à but non lucratif	Versement irrévocable de fonds par une ou plusieurs entreprises en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général. Pers. morale à but non lucratif	Affectation irrévocable d'un patrimoine à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général via une fondation abritante. Pas de personne morale
Fondateurs	Une ou plusieurs personnes physiques et/ou morales de droit privé ou de droit public (sous conditions)	Une ou plusieurs personnes physiques et/ou morales (privés ou publiques)	Sociétés civiles et commerciales, EPIC, coopératives, institutions de prévoyance et mutuelles	Une ou plusieurs personnes physiques et/ou morales
Personnalité morale	Oui	Oui	Oui	Non
Domaines d'intervention d'intérêt général	Généraliste (culture & mise en valeur du patrim. artistique, recherche, éducation & famille, déf. de l'environnement, social & solidarité, sport, philanthropie & humanitaire,...)	Idem FRUP	Idem FRUP	Idem FRUP + compatibilité avec les missions de la fondation abritante
Procédure de constitution	Demande de RUP instruite par Min. de l'Intérieur et Min. de tutelles; Décret après avis du Cons. d'Etat public au JORF. Contrôles d'opportunité	Declaration en Préfecture ; publication au JORF	Autorisation en Préfecture (contrôle de légalité); publication au JORF	Sur délibération de la fondation abritante; Contrôle d'opportunité
Durée	Illimitée sauf dotation consommable	Selon les statuts	Temporaire (au moins 5 ans)	Selon convention avec la fondation abritante
Dotation initiale	Obligatoire (intangibile ou consommable). Versements échelonnés sur 10 ans max. Montant minimum en pratique : 1,5M€	Dotation en capital facultative, consommable (impact IS) ou non	Facultative. Financement de "lux" axé sur le Per d'action pluriannuel (PAP) du (ou des) fondateur(s) d'au moins 150.000 € par période quinquennale	Selon cahier des charges de l'abritante : avec ou sans dotation, financement de "lux" possible
Capacité juridique et financière	Grande capacité: mécénat, dons et legs, appels à la générosité publique, immeubles de rapport, titres de participation, etc; Respect du principe de spécialité	Idem FRUP	Capacité limitée essentiellement aux versements des entreprises fondatrices et aux dons des salariés des entreprises fondatrices	Idem FRUP (capacité de l'abritante)
Gouvernance (CA, Conseil d'Administration)	Cons. d'Adm" (9 à 15 membres) ou Cons. Surveillance-Directoire / Collèges obligatoires: fondateurs (1/3 au plus); Membres de droit (1/3 au moins sauf option Commissaire du Gvt); Perètes qualifiés extérieurs / Collèges facultatifs : "salariés" et/ou "amis" et/ou "partenaires institutionnels" (si option Com Gvt) de la FRUP	Libre composition du Conseil d'Administration qui doit comprendre au moins 3 membres	Gestion moniste (Conseil d'Administration) avec collèges obligatoires : entrepreneurs fondatrices et représentants du personnel (2/3 au plus); personnalités qualifiées extérieures (1/3 au moins)	Selon cahier des charges de la FRUP abritante
Dispositif fiscal du mécénat	Entreprises : réduction d'IS de 60% Particuliers: réduction d'IR de 66% et réduction d'ISF de 75%	Idem FRUP sauf réduction ISF	Entreprises fondatrices: réduction d'IS de 60 % Salariés de l'entreprise fondatrice (et filiales intégrées): réduction d'IR de 66%	Idem FRUP

Tableau comparatif des fondations en France
 (Auteur : Stéphane COUCHOUX (06 28 80 60 72) Avocat "Fondations, Médecine & Entreprises" - Tous droits réservés)

Dernière mise à jour : Janv. 2013

	RCS (5)	FP (6)	FU (7)	FH (8)
FONDACTIONS "SPECIALISEES"				
Principaux textes de référence:	Art. L. 344-11 à L.344-16, C. Recherche ; Textes sur la FRUP (subsidaire)	Art. L. 719-13, C. Education; Textes sur la FE (subsidaire)	Art. L. 719-12, C. Education; D. n°2008-326 du 7/04/2008; Textes sur la FRUP (subsidaire)	Art. L.6141-7-3 du CSP ; D. d'application non encore paru
Définition	Affectation irrévocable d'un patrimoine à la réalisation d'une ou des activités définies aux art. L. 112-1 C. recherche et L. 123-3 C. éducation (recherche scientifique, enseignement supérieur), Pers. morale à but non lucratif	Création par un état public d'enseignant sup. ou de recherche (EPSCSP et EPCS) d'une pers. morale à but non lucratif en vue de soutenir ses actions d'intérêt général	Affectation irrévocable d'un patrimoine au sein d'un état public d'enseignant sup. ou de recherche (EPSCSP et EPCS) pour soutenir ses actions d'intérêt général. Pas de personne morale	Affectation irrévocable de biens, droits ou ressources apportés par un ou plusieurs établissements public(s) de santé pour la réalisation d'une ou plusieurs œuvres ou activités d'intérêt général et à but non lucratif, afin de concourir aux missions de recherche mentionnées à l'article L. 6112-1 du CSP
Fondature	Plusieurs états ou organismes publics ou privés dont au moins un état public de recherche ou d'enseignement supérieur (EPSCSP et EPCS)	EPSCSP ou EPCS seuls ou avec des "entreprises" (cf FE)	EPSCSP ou EPCS seuls	Etablissements publics de santé
Personnalité morale	Oui	Oui	Non	Oui
Domaines d'intervention d'intérêt général	Fondation spécialisée : recherche publique + conforme aux missions de service public de l'état	Idem FRUP + conforme aux missions de service public de l'état	Idem FRUP + conforme aux missions de service public de l'état	Fondation spécialisée : missions de recherche mentionnées à l'article L. 6112-1 du CSP
Procédure de constitution	Demande de reconnaissance instruite par Min. Recherche; Décret "simple"; Publication au JORF. Contrôles d'opportunité	Status approuvés par le recteur de l'académie; publication au JORF	Sur délibération du conseil d'adm. de l'Université fondatrice	Approbation des statuts par le Conseil de surveillance de l'établissement public de santé initiateur du projet
Durée	Idem FRUP mais durée limitée plus fréquente	Idem FE	Illimitée sauf dotation consommable	Non publication du Décret en Conseil d'Etat
Dotation initiale	Idem FRUP; en pratique dotation partiellement consommable	Idem FE	Idem FRUP (possibilité de consommer la dotation sur au moins 5 ans)	Non publication du Décret en Conseil d'Etat
Capacité juridique et financière	Idem FRUP + Activités de valorisation	Capacité élargie (dons & legs, AGP, ...) + possibilité d'abriter des fondations sans personnalité morale.	Idem FRUP	Idem FRUP
Gouvernance (CA, Conseil d'Administration)	Gestion moniste (Conseil d'Administration) avec Collèges obligatoires : Fondateurs et Représentants de chercheurs / Conseil scientifique obligatoire	Gestion moniste (Conseil d'Administration) avec Collège obligatoire: Etabli public fondateur (majoritaire) / Collège des entreprises fondatrices facultatif	Conseil de gestion avec 3 collèges obligatoires: représentants de l'état; représ. des fondateurs (1/3 au plus) et personnes qualifiées extérieures + recteur de l'académie (commissaire du Govt)	Non publication du Décret en Conseil d'Etat
Dispositif fiscal du mécénat:	Idem FRUP	Idem FRUP	Idem FRUP	Idem FRUP; à confirmer pour l'ISF

- 1- Fondation d'utilité publique
- 2- Fonds de dotation
- 3- Fondation d'entreprise
- 4- Fondation sous égide
- 5- Fondation de coopération scientifique
- 6- Fondation partenariale
- 7- Fondation universitaire
- 8- Fondation hospitalière

Annexe 14 : Statut du fonds de dotation

FONDS DE DOTATION

STATUTS

ARTICLE 1 - DENOMINATION

Le fonds de dotation ayant pour dénomination « **FONDS DE DOTATION** » est régi par la loi de modernisation de l'économie n° 2008-776 du 4 août 2008 et par son décret d'application n° 2009-158 du 11 février 2009.

ARTICLE 2 - OBJET

En tant qu'organisme d'intérêt général à but non lucratif, « **FONDS DE DOTATION** » a pour objet :

- d'initier et/ou de soutenir à domicile des actions en faveur de l'environnement, de l'hébergement et des conditions de vie, matérielles, sociales, médico-sociales, morales et sanitaires, des personnes israélites âgées, malades, et de toutes personnes en difficulté, domiciliées en France.
- d'initier et/ou de soutenir des projets de création et/ou d'actions portées soit par le fonds de dotation soit par les associations suivantes :

ARTICLE 3 - ROLE

Le rôle de ce fonds de dotation consiste :

- A recevoir et gérer, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature, qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable ;
- A utiliser les revenus de la capitalisation en vue de la réalisation d'une œuvre ou d'une mission d'intérêt général et/ou sociale.

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au Paris.

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration

ARTICLE 5 - DUREE

La durée FONDS DE DOTATION est illimitée.

ARTICLE 6 - FONDATEURS

Les fondateurs sont au nombre de quatre :

ARTICLE 7 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. - Composition

Le conseil d'administration est composé de sept membres :

- les quatre membres fondateurs désignés à l'article 6 ci-dessus qui sont membres de droit
- trois membres (personnes physiques ou personnes morales), nommés par les fondateurs, pour une durée de quatre ans à la majorité des deux tiers. Leur mandat est renouvelable dans les mêmes conditions.

Le Conseil peut être étendu sur décision du conseil d'administration existant, à un nombre de membres supérieur et impair.

En cas de décès, démission, empêchement définitif, révocation, leur remplacement aura lieu dans un délai de six mois selon vote à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le conseil d'administration aux personnes qui rendent ou qui ont rendu des services importants au Fonds de dotation et dont l'expérience professionnelle peut lui profiter. Ils n'ont qu'une voix consultative dans l'administration du fonds.

Le conseil d'administration nomme un trésorier et un secrétaire pour une durée de quatre ans.

À l'exception des membres fondateurs, les membres du conseil d'administration peuvent être révoqués pour justes motifs par le conseil d'administration.

Les fonctions des nouveaux membres prennent fin à la date à laquelle aurait normalement expiré le mandat de celui ou ceux remplacés.

2. - Président

Le conseil d'administration est dirigé par un Président nommé par les membres fondateurs à la majorité des deux tiers des membres fondateurs présents ou représentés et ce pour une durée de quatre ans.

Le président est chargé d'exécuter les décisions du conseil et d'assurer le bon fonctionnement du fonds de dotation.

Il représente le fonds dans tous les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses ; il peut donner délégation.

Il représente le fonds en justice tant en demande qu'en défense, sans avoir à justifier d'un mandat exprès.

3. - Trésorier et secrétaire

Le trésorier et le secrétaire sont chargés :

- d'établir chaque année des comptes comprenant au moins un bilan et un compte de résultat
- de publier les comptes précités dans les six mois suivant l'expiration de l'exercice
- d'établir si besoin, un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public ;
- de déposer chaque année en préfecture un rapport d'activité auquel sont joints les comptes annuels et, le cas échéant, le rapport du commissaire aux comptes.

4 - Champ de compétence

Le conseil d'administration règle, par ses délibérations, les affaires du fonds de dotation et notamment :

- il arrête le programme d'actions du fonds ; il définit sa politique d'investissement en précisant les règles de dispersion par catégories de placement, et de limitation par émetteur ;
- il adopte chaque année un rapport d'activité qu'il adresse au préfet dans un délai de 6 mois à compter de la clôture de l'exercice ;
- il vote, sur proposition, le budget et ses modifications, ainsi que les prévisions en matière de personnel ;
- il approuve les comptes de l'exercice clos ;
- il adopte le règlement intérieur ;

- après avis des membres d'honneur du comité permanent et du comité consultatif, il accepte les dons et legs et autorise, en dehors de la gestion courante, les acquisitions et cessions de biens mobiliers et immobiliers ;
- il désigne, le cas échéant, les commissaires aux comptes ;
- il fixe les conditions de recrutement et de rémunération du personnel.
- Il est tenu informé par le Président de tout projet de convention engageant le fonds.

5.- Réunions et délibérations

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an sur convocation du président, 15 jours au moins avant la date fixée, ou sur la demande de la majorité de ses membres.

Les membres du conseil d'administration sont tenus d'assister personnellement aux séances du conseil. La présence de la moitié au moins de ses membres est nécessaire pour que le conseil puisse valablement délibérer.

En cas d'empêchement, un membre peut donner son pouvoir à un autre administrateur. Chaque membre ne peut toutefois détenir plus d'un pouvoir.

Les délibérations sont prises aux majorités suivantes :

- majorité relative des membres présents ou représentés pour les questions touchant au fonctionnement courant du fonds de dotation ;
- majorité absolue des membres présents ou représentés pour les décisions et engagements concernant le choix des projets soutenus par le Fonds et la politique d'investissement du Fonds ;
- unanimité des membres fondateurs présents ou représentés et deux tiers des autres membres du conseil présents ou représentés, pour la modification des statuts, la décision de dissolution.

En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante

Il est tenu procès-verbal des séances, lequel est signé par le président ou, en cas d'empêchement, par deux autres membres du conseil.

Les procès-verbaux des délibérations sont établis sur des feuillets numérotés et conservés au siège du fonds.

Le Conseil d'administration pourra déclarer démissionnaires d'office les administrateurs autres que les membres fondateurs après trois absences consécutives non motivées.

6. - Rémunération

Les fonctions de membre du conseil d'administration sont gratuites.

Des remboursements de frais sont seuls possibles sur justificatifs, dans les conditions fixées par le conseil d'administration et selon les modalités définies par le règlement intérieur.

ARTICLE 8 - COMITE PERMANENT

Un comité permanent assiste le conseil d'administration lors de ses réunions annuelles, son avis est consultatif. Il est composé de 3 à 6 membres, tous désignés par le conseil d'administration.

ARTICLE 9- COMITE CONSULTATIF

En application de l'article 2 du décret n° 2009-158 du 11 février 2009, lorsque le montant de la dotation excédera 1 million d'euros, le Fonds de dotation devra prévoir la création, auprès du conseil d'administration, d'un comité consultatif, composé de personnalités qualifiées extérieures à ce conseil, et chargé de lui faire des propositions de politique d'investissement et d'en assurer le suivi. Ce comité peut proposer des études et des expertises.

ARTICLE 10 - COMPOSITION DU PATRIMOINE DU FONDS DE DOTATION

À sa création, le patrimoine du Fonds de dotation est composé d'une dotation de 30 000 euros (trente mille euros) apportée par l'association

La dotation pourra être augmentée au cours de la vie sociale du Fonds.

Elle comprendra notamment les éventuelles propriétés immobilières du fonds.

Le fonds de dotation pourra en effet détenir les biens suivants :

- tout bien meuble
- tout bien immeuble de rapport ou non
- toute participation, parts sociales, etc

La dotation pourra être accrue par décision du Conseil d'administration

Si le montant de la dotation atteint le seuil de 1 million d'euros, le fonds sera tenu de créer auprès du conseil d'administration, dans les conditions visées à l'article ci-dessus, un comité consultatif composé de personnalités extérieures, chargé de lui faire des propositions de politique d'investissement du fonds, d'en assurer le suivi et de proposer des études et des expertises.

Conformément aux dispositions légales, la dotation en capital pourra être consommée exceptionnellement par décision du conseil d'administration à double condition de majorité : unanimité des membres fondateurs présents ou représentés plus les 2/3 des membres du conseil d'administration présents ou représentés.

ARTICLE 11 - RESSOURCES DU FONDS DE DOTATION

Les ressources du fonds de dotation pourront être constituées par :

- du revenu de la dotation ;
- des legs
- des dons manuels ;
- des revenus des capitaux mobiliers ;
- des revenus fonciers ;
- des libéralités et de leurs produits dont l'emploi est autorisé
- des ressources créées à l'occasion de manifestations exceptionnelles ;
- des subventions qui peuvent lui être accordées à titre exceptionnel et s'il y a lieu avec agrément de l'autorité compétente
- du produit de son activité, de ventes et rétributions pour services rendus
- de tout autre ressource autorisée par la loi

En outre, le fonds de dotation pourra demander au préfet l'autorisation de faire appel à la générosité publique.

Les ressources annuelles générées par les produits cités ci-dessus serviront à financer :

- Les frais de fonctionnement
- Les frais d'appel à la générosité du public en cas d'autorisation accordée pour y procéder
- Les actions dans le cadre de la mission sociale
-

ARTICLE 12 - CONTROLES

Le fonds de dotation doit établir chaque année un rapport d'activité, qui est soumis à l'approbation du conseil d'administration, et qu'il adresse à la préfecture dans un délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice. Ce rapport contient les éléments suivants :

- un compte rendu de l'activité du fonds de dotation, qui porte tant sur son fonctionnement interne que sur ses rapports avec les tiers ;
- la liste des actions d'intérêt général financées par le fonds de dotation, et leurs montants ;

- la liste des catégories de bénéficiaires et les montants des versements effectués par le Fonds ;
- si le fonds de dotation fait appel à la générosité publique, le compte d'emploi des ressources collectées auprès du grand public qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses et qui mentionne les informations relatives à son élaboration ;
- la liste des libéralités reçues.

À ce rapport, seront joints les comptes annuels ou le rapport du commissaire aux comptes.

ARTICLE 13 - REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur pourra être établi par le conseil d'administration, destiné à fixer divers points non prévus par les statuts.

ARTICLE 14 - MODIFICATIONS STATUTAIRES

Toute modification des statuts devra être votée par le conseil d'administration à l'unanimité des membres fondateurs présents ou représentés et deux tiers des autres membres du conseil d'administration présents ou représentés.

La préfecture devra en être informée ; le dossier doit comprendre outre les documents relatifs aux modifications (nouveau siège social, nouvelle liste de dirigeants, nouveaux statuts) :

- la demande de déclaration de modification ou de dissolution ;
- la décision de l'organe délibérant.

Le fonds de dotation devra faire connaître au préfet, dans les trois mois, tous les changements survenus dans son administration, notamment ceux relatifs à la liste des dirigeants, l'adresse du siège social ainsi que les modifications statutaires.

ARTICLE 15 - COMMISSARIAT AUX COMPTES

Un commissaire aux comptes (titulaire et suppléant) sera nommé selon les règles prévues par la loi.

ARTICLE 16 - CONDITIONS DE DISSOLUTION

Le Président pourra procéder à la dissolution ou à la dévolution du fonds de dotation après accord à la majorité absolue du conseil d'administration des membres présents ou représentés.

Le conseil d'administration désigne alors un ou plusieurs liquidateurs qu'il charge de procéder à la liquidation des biens du fonds et à qui ou auxquels il confère tous les pouvoirs nécessaires pour mener à bien cette mission.

ARTICLE 17 - SORT DU BONI DE LIQUIDATION

Le boni de liquidation éventuel sera dévolu à un ou plusieurs organismes ayant des activités analogues, choisis à l'unanimité des membres fondateurs présents ou représentés et deux tiers des autres membres du conseil d'administration présents ou représentés.

Fait à Paris le 29 août 2013

Statuts établis en six exemplaires originaux comprenant chacun 9 pages

Annexe 15 : Les fonds de dotation

Qu'est-ce qu'un fonds de dotation

Le fonds de dotation, équivalent français de « l'endowment fund » américain, s'adresse à tous les acteurs publics et privés ayant un projet ou une mission d'intérêt général. Le fonds de dotation est un outil de financement permettant à des organisations d'intérêt général à but non lucratif, telles que des universités, des hôpitaux ou des musées... de disposer de fonds leur assurant une part importante de leur budget.

Sur autorisation administrative (arrêté ministériel), en fonction de l'importance et de la particularité de l'œuvre entreprise, une collectivité publique peut, si elle apporte des fonds, participer à la création d'un fonds de dotation avec des entreprises pour financer des projets particuliers (animations culturelles, etc.).

La loi prévoit corrélativement un dispositif fiscal attractif afin d'amplifier et simplifier le financement des activités d'intérêt général par des donateurs privés, français ou étrangers.

Les ressources

Un fonds de dotation peut recevoir toutes sortes de libéralités : des dons manuels, des donations et des legs.

Les ressources du fonds sont constituées :

- des revenus de ses dotations (revenus de capitaux mobiliers et revenus fonciers) ;

Ainsi que d'autres ressources qui ne sont pas obligatoirement affectées à la dotation en capital :

- des produits des activités autorisées par ses statuts ;
- des produits des rétributions pour service rendu ;
- des dons manuels ;
- des dons issus de la générosité publique ;
- des fonds publics lorsque leur versement est autorisé* ;
- des cotisations (rien n'interdisant aux statuts du fonds de prévoir de telles recettes).
-

Attention :

- **en principe, un fonds de dotation ne peut pas percevoir de subventions publiques** mais il peut être dérogé à cette interdiction, à titre exceptionnel, pour une œuvre ou un programme d'actions déterminé, au regard de son importance

ou de sa particularité. Les dérogations sont accordées par arrêté conjoint des ministres chargés de l'économie et du budget.

- **Le fonds peut faire appel à la générosité publique après autorisation administrative.**
- **En principe, le fonds de dotation ne peut disposer de la dotation en capital dont il bénéficie ni la consommer. Il ne peut utiliser que les revenus issus de celles-ci.** Néanmoins, les statuts du fonds de dotation peuvent prévoir, par dérogation à ce principe,

Gouvernance d'un fonds de dotation

Le fonds de dotation est administré par un conseil d'administration qui comprend au minimum trois membres (personnes physiques ou morales) nommés, la première fois, par le ou les fondateurs. La composition ainsi que les conditions de nomination et de renouvellement du conseil d'administration sont définies dans les statuts.

Un commissaire aux comptes est obligatoire si les ressources annuelles dépassent 10 000 € / an, Préfet et Cour des Comptes

Nota : dans le cadre de notre étude il peut être intéressant de creuser une piste associant à la fois des fonds de dotation et une fondation

Pour en savoir plus sur les fonds de dotation

<http://www.centre-francais-fondations.org/fondations-fonds-de-dotation/de-quoi-parler-t-on>

Sur le site de Ernst & Young vous trouverez une étude comparée de l'évolution des fondations d'entreprises et des fonds de dotation.

[http://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/Panorama2011_Ernst_Young_fondations_entreprise_et_des_fonds_de_dotation/\\$FILE/Panorama2011_Ernst%20Young_fondations_entreprise_et_des_fonds_de_dotation.pdf](http://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/Panorama2011_Ernst_Young_fondations_entreprise_et_des_fonds_de_dotation/$FILE/Panorama2011_Ernst%20Young_fondations_entreprise_et_des_fonds_de_dotation.pdf)

Quelques fonds de dotation intéressants et des exemples à Strasbourg, Loches...

<http://www.scoop.it/t/infos-sur-les-fonds-de-dotation>

Tableau comparatif : Fondation, Fonds de dotation, Association (source wikipedia)

	Fondation reconnue d'utilité publique	Fonds de dotation	Association
Personnalité juridique	À compter de la publication au Journal officiel d'un décret pris en Conseil d'Etat	À compter de la publication au Journal officiel d'un décret pris en Conseil d'Etat	À compter de la publication au Journal officiel d'un décret pris en Conseil d'Etat
Délai de constitution	De 6 à 24 mois	1 mois à compter de la déclaration	1 mois entre la date de dépôt de la déclaration de création en préfecture et la date de publication au JO
Contrôle de l'opportunité	Par les ministères et le Conseil d'État	Non	Non
Fondateurs : principes	Une ou plusieurs personnes physiques ou morales, privées ou publiques	Une ou plusieurs personnes physiques ou morales, privées ou publiques	Au moins deux personnes physiques ou morales, privées ou publiques
Nouveaux fondateurs	Dans la limite du nombre prévu pour le collège des fondateurs dans les statuts adoptés.	Selon les statuts adoptés par le ou les fondateurs	Selon les statuts adoptés par le ou les fondateurs
Retrait des fondateurs	Non, sous peine de la perte de la RUP (<i>envisageable pour les fondations à dotation fractionnée (recours à la caution bancaire en cas de défaillance)</i>)	Oui, selon les statuts	Oui, selon les statuts
Étrangers	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
Dénomination	L'utilisation du mot <i>Fondation</i> est réservée aux fondations reconnues d'utilité publique + liberté dans le choix	Liberté de choix	Liberté de choix
Statuts-types (imposés par la loi)	Non (<i>mais en pratique, les statuts sont ceux</i>)	Non	Non (<i>en pratique : statuts imposés par certaines</i>)

	<i>proposés par le Conseil d'État, avec peu de marge de manœuvre)</i>		<i>fédérations et pour les associations qui sollicitent leur reconnaissance d'utilité publiques)</i>
Modification des statuts	Par délibération du conseil d'administration ou du conseil de conseil de surveillance à l'unanimité. <i>Approbaton nécessaire par l'autorité de tutelle (arrêté du Ministre de l'intérieur ou décret en Conseil d'Etat)</i>	Selon les statuts	Selon les statuts <i>(autorisation nécessaire de l'autorité de tutelle pour les associations reconnues d'utilité publique)</i>

Les derniers chiffres sur les fonds et fondations en France

(Statistiques en date du 31 décembre 2012 produites par l'Observatoire de la Fondation de France en partenariat avec Centre Français des Fonds et Fondations)

Nombre total de fondations et fonds de dotation au 31 décembre 2012

(Hors fondations abritées à l'Institut de France)

Statut juridique	2011	2012
Fondations reconnues d'utilité publique	617	626
Fondations d'entreprise*	293	313
Fondations abritées	901	972
Fondations de coopération scientifique	31	37
Fondations partenariales	12	23
Fondations universitaires	27	27
Fonds de dotation	852	1222

Total des fondations et fonds de dotation 2733 3220

**Nota : Ces données sont à lire par statuts juridiques. Ainsi le nombre de fondations d'entreprises, ne compte-t-il pas toutes les fondations effectivement créées par des entreprises : on en retrouve en réalité parmi les fondations reconnues d'utilité publique, parmi les fondations abritées, les fondations partenariales et parmi les fonds de dotation.*

ASSOCIATIONS & FONDATIONS

Les fondations d'entreprise

Supplément d'âme

Une nouvelle conception du rôle de l'entreprise qui attire de plus en plus les PME

Lien privilégié entre les secteurs marchand et non lucratif, les fondations d'entreprise se développent de manière significative depuis dix ans, faisant écho aux enjeux sociétaux actuels et à une nouvelle conception de la responsabilité de l'entreprise. Celles qui se

lancent dans l'aventure, de plus en plus souvent des PME, sont animées par le souci de contribuer à servir l'intérêt général, mais mettent aussi en avant des enjeux de réputation, de ressources humaines et d'ancrage territorial.

français des fonds et fondations (CFF). Un mélange des genres qui a longtemps suscité la méfiance, les fondations étant suspectées de servir de "faux nez" à des entreprises soucieuses de leur image, ou encore d'être "la danseuse du président".

L'idée de créer une fondation est le résultat, dans la majorité des cas, d'une réflexion individuelle ou collective sur la responsabilité sociale de l'entreprise. Le point commun des dirigeants de PME qui se lancent dans l'aventure? L'envie de "faire quelque chose", en lien avec une certaine éthique de l'entreprise. Car, à en croire tous les acteurs du secteur, l'intérêt général est vraiment la motivation première de la création d'une fondation. Philippe Nantermoz, président de la fondation Legallais, entreprise spécialisée dans la quincaillerie professionnelle et lauréate de l'oscar du nouveau mécène en 2012, précise: "La création d'une fondation relève des principes éthiques de l'entreprise. Il n'y a pas d'intérêt majeur sur le plan commercial: le retour sur investissement est très faible. Il faut une

motivation d'ordre éthique. La décision part d'un dirigeant ou d'une équipe dirigeante qui souhaite faire quelque chose, dans le cadre de la responsabilité sociale de l'entreprise". Pour ces dirigeants, l'entreprise n'est pas là uniquement pour exploiter des ressources et faire du profit. Elle doit aussi apporter une contribution à la société. Un discours cohérent avec les tendances du secteur: le social et l'environnement sont les deux premiers domaines d'action des fondations d'entreprise, devant l'éducation, la culture et la santé. Rien n'empêche pour autant de faire rimer utilité sociale avec passion. Dans le domaine de l'art, les deux vont d'ailleurs souvent de pair: "L'art est un domaine qui de nos jours, n'a pas sa place économique dans la société. Créer une fondation favorisant l'émergence d'un public plus nombreux et l'éclosion des artistes, c'est apporter notre petite pierre à la dynamisation du marché de l'art. C'est une petite goutte d'eau, mais si tout le monde le fait..." explique Yves de Laromiguière, dirigeant de Plage, une PME de décoration

d'intérieur, et président de la fondation Plage pour l'Art. Mais l'art et la culture, marques de fabrique historiques des fondations d'entreprise, perdent du terrain au profit des causes sociétales. Seules 5 % des fondations créées en 2010 intervenaient dans ce domaine, alors que c'était le cas de la moitié d'entre elles en 2004, selon le panorama d'Ernst & Young.

Les préoccupations sociétales de ces chefs d'entreprise font écho aux questionnements actuels sur le rôle de l'entreprise. Virginie Seghers, consultante et auteur de plusieurs ouvrages sur le mécénat, met en lumière ces éléments de contexte. "L'État et les collectivités locales ne peuvent plus faire face seuls aux causes d'intérêt général. Les besoins sociaux et culturels ne cessent de croître", explique-t-elle. Cette nécessité financière s'accompagne d'une dynamique à tous les niveaux de la société. "Il y a une prise de conscience forte de la part de tous - entrepreneurs, consommateurs, étudiants - que chacun a un rôle à jouer, et que seule une dynamique collective peut permettre de faire

par Laurence Neveu

Les fondations d'entreprise sont quatre fois plus nombreuses qu'il y a dix ans, et seraient aujourd'hui environ 300 en France. Signe de leur attrait réel sur l'entreprise, ce phénomène ne se limite plus à la région parisienne et aux groupes du CAC 40. Au-delà des chiffres, le développement de ces structures à but non lucratif dans la sphère marchande révèle l'émergence d'une nouvelle conception du rôle de l'entreprise. "La fondation n'a pas les mêmes gènes que l'entreprise: elle-ci a une fonction économique directe, alors que la fondation a une vocation d'intérêt général", rappelle Béatrice de Durfort, élue générale du Centre

Hebdomadaire

15

2



"La fondation d'entreprise est beaucoup plus simple, plus rapide et plus fluide que la fondation reconnue d'utilité publique. Toutes les conditions juridiques sont extrêmement souples."
Philippe-Henri Duthell,
Ernst & Young.

face à l'urgence d'agir." Via les notions de développement durable et de responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise, cette dernière est désormais interpellée sur son rôle dans la société.

Rendre son mécénat stratégique

Créer une fondation permet de structurer le mécénat d'une entreprise et de le rendre stratégique. "À un moment donné, la vraie difficulté quand vous faites du mécénat, c'est que vous recevez des sollicitations dans tous les sens. Lorsque vous avez une fondation avec des missions affichées, cela vous donne à la fois un moyen de dire non et des critères pour dire oui. Et pour être stratégique, il faut un horizon", explique Béatrice Durfort, du CFE. S'engager sur 5 ans avec un budget minimal de 150 000 euros impose en effet de construire une vision. "Nous faisons du mécénat, mais un peu bricolé. Nous avons la volonté d'être plus rigoureux dans l'organisation des dons, de donner des objectifs et de la visibilité à nos actions. Une fondation nous engage plus et nous permet de progresser dans le professionnalisme du don. Cela permet de franchir une étape dans la philanthropie", témoigne Philippe Nantermoz.

Cette volonté de dépasser la posture de simple bailleur de fonds par le aux

entrepreneurs et s'inscrit dans l'évolution de la philanthropie en France.

"Dans le passé, les acteurs du mécénat étaient plutôt dans une position passive de financeur. Les mentalités ont complètement changé. Il y a une exigence de transparence et de maîtrise: les mécènes veulent savoir à quoi sert leur argent et être impliqués dans l'utilisation qui en est faite. On est passé du simple don à la proactivité", explique Philippe-Henri Duthell, avocat associé chez Ernst & Young et responsable national du secteur des fondations.

Plus organisée que le mécénat et inscrite dans le long terme, la fondation apporte aussi davantage aux bénéficiaires. Elle garantit la pérennité de l'engagement de l'entreprise et instaure une relation qui permet de mettre à disposition les compétences et les ressources variées de

exemple", selon Géraldine Guilluy,

responsable Mécénat à LMS-Entreprendre pour la Cité, une association qui fédère un réseau d'entreprises engagées dans des démarches de responsabilité sociale. Gage de reconnaissance, la fondation agit aussi comme un "aspirateur" auprès d'autres mécènes potentiels.

Des bénéfices secondaires appréciables

Si la logique d'intérêt général prime, la décision de créer une fondation n'est pas pour autant nécessairement totalement désintéressée. L'intérêt de l'entreprise, c'est bien sûr sa notoriété et son image, en externe et en interne. "L'entreprise sait qu'elle va trouver du sens et construire sa personnalité, sa réputation. On est dans le

"Il n'y a pas d'intérêt majeur sur le plan commercial: le retour sur investissement est très faible. Il faut une motivation d'ordre éthique"

capital immatériel, le plus difficile à bâtir", explique Bénédicte Menanteau, déléguée générale d'Admirical-CarteFour du mécénat d'entreprise. La fondation est à la fois un outil de rayonnement dans la société et de mobilisation des salariés. "L'enjeu presque premier pour l'entre-

prise, c'est de mobiliser ses salariés. Il y a des enjeux RH très forts en termes de motivation, de fidélisation des salariés et d'attraction des talents. Les salariés, notamment la génération Y, ont besoin de plus en plus de sens au travail et ont envie de s'engager. Les fondations sont pour l'entreprise un facteur différenciant", met en avant Géraldine Guilluy. Les grandes entreprises ont parfaitement saisi cet enjeu, mais les PME, qui constatent les retombées positives sur le recrutement et la fierté d'appartenance, y sont de plus en plus sensibles.

La volonté de dialoguer avec le monde associatif et de s'ouvrir à l'extérieur permet aussi de faire sortir l'entreprise de ses habitudes et de stimuler la créativité et l'innovation.

Le président de Plage pour l'Art témoigne: "Le choix d'une fondation nous conforte dans une démarche d'ouverture sur le plan artistique. Cela contribue à nous renforcer à nous maintenir dans l'actualité". Cela peut même constituer un moyen de veille pour l'entreprise, mieux positionnée pour anticiper les besoins culturels et sociaux. Dans son esprit, la fondation s'inscrit dans une démarche générale d'ouverture. "La fondation permet à deux univers de se rencontrer. L'entreprise apporte son regard, ses réseaux, ses compétences et en retour, en se confrontant à l'altérité, découvre des choses sur le monde associatif - des valeurs, le sens du partage, des méthodes

2

rappelle Bénédicte Menanteau. Enfin, créer une fondation constitue un moyen pour l'entreprise de renforcer son ancrage territorial, en tissant des liens avec les différents acteurs de son écosystème local. Exemple avec la RATP, qui aide les jeunes en difficulté dans les quartiers. La fondation se conçoit alors comme un outil de diplomatie. L'attachement au territoire est même parfois le moteur de l'engagement de l'entreprise, comme dans le cas de la fondation Mécène et Loire, qui regroupe des entreprises du Maine-et-Loire autour d'un objectif de notoriété du territoire.

Un véritable engagement

Avant de franchir le pas, il est cependant important de se demander si le choix d'une fondation est adapté au projet et à la situation de l'entreprise. Car pour servir l'intérêt général, elle dispose désormais de toute une palette d'outils. Beaucoup plus souple que la traditionnelle fondation reconnue d'utilité publique (FRUP), la fondation d'entreprise est peu contraignante juridiquement. Elle engage l'entreprise pour une durée limitée tout en la laissant complètement autonome et libre de ses choix, contrairement à la fondation abritée. Mais le fonds de dotation, apparu en 2008, s'il est moins prestigieux, est encore plus souple. Il permet d'intégrer plus facilement de nouveaux fondateurs et d'associer d'autres parties prenantes que les salariés (franchisés ou actionnaires par exemple). Au final, la réponse s'apprécie en fonction du projet porté, du budget envisagé et du degré d'implication souhaité. "L'intérêt principal de la fondation d'entreprise est d'inscrire un engagement philanthropique dans la durée et de sanctuariser des budgets. Elle permet de mobiliser la générosité des salariés et de montrer que l'entreprise a pris un engagement particulier, avec la volonté de donner de la visibilité, de la lisibilité et de la cohérence à son action. La fondation reste l'outil le plus abouti et le plus noble", résume Bénédicte Menanteau. Néanmoins, "choisir de créer une fondation, c'est

ÉCONOMIE SOCIALE
ASSOCIATIONS & FONDATIONS



"Le mécénat doit être un des volets de la responsabilité sociale de l'entreprise." Virginie Seghers, consultante.

décider de rendre visible en interne et en externe sa politique de mécénat et d'engager des actions sur le long terme. C'est un vrai engagement", avertit Géraldine Guilluy. Mais avec un budget minimum de 150 000 euros, la fondation d'entreprise est-elle un outil adapté aux PME? Certes, le frein financier existe, mais avec la possibilité d'étaler le budget sur 5 ans et de déduire 60 % des dons des impôts, le coût annuel effectif reste à la portée des PME. Représentant plus de 90 % des entreprises mécènes, elles sont d'ailleurs de plus en plus nombreuses à s'approprier cet outil et à en faire la promotion. "Rares sont les grandes entreprises qui n'ont pas encore créé leur fondation. Ce sont plus des grosses PME ou des regroupements de PME en région qui

sont à l'initiative des créations actuelles" constate Bénédicte Menanteau, d'Admical. Toutefois, la fondation s'adresse plutôt à des PME d'une certaine taille (100 personnes et plus), ayant une bonne assise financière. Alternative pour les plus petites désireuses de s'engager : s'associer entre elles pour créer une fondation, à l'image de Mécène et Loire qui a ouvert la voie (lire l'encadré).

Donner du sens et impliquer l'entreprise

Deuxième problématique, préciser son projet. Avec un budget limité face à des besoins énormes, l'action de la fondation doit être ciblée. Le choix de la cause à soutenir est donc une étape stratégique. La création d'une fondation s'inscrit dans une réflexion globale sur son identité, ses responsabilités et le rôle qu'elle entend jouer sur son territoire. Il faut tenir compte des savoir-faire, de la culture et des valeurs de l'entreprise, ainsi que de ses partenariats historiques. "Il s'agit de structurer l'imagination des bénéficiaires. C'est un travail de co-construction pour aboutir à quelque chose qui ressemble à l'entreprise", résume la consultante Virginie Seghers. Faut-il pour autant que le domaine d'action de la fondation soit en lien direct avec le métier? Selon Géraldine Guilluy, "l'impact de la fondation sera probablement plus fort s'il est en lien avec ses savoir-faire. Mais l'important est la cohérence autour d'une idée, d'une thématique, afin que



cela résonne auprès des salariés et qu'ils adhèrent au projet". Pour Béatrice de Durfort, les deux possibilités sont envisageables. "Certaines entreprises considèrent que pour se positionner clairement au service de l'intérêt général, elles doivent s'éloigner de leur métier. Dans ce cas, elles vont créer un lien d'ordre métaphorique. D'autres choisissent au contraire de mobiliser leurs ressources et leurs savoir-faire métier", précise-t-elle.

Enfin, la fondation nécessite pour faire sens l'implication tant des dirigeants que des salariés. L'engagement personnel du chef d'entreprise, souvent l'élément moteur, est déterminant dans les PME. Et le comportement des dirigeants a valeur d'exemplarité pour mobiliser les salariés. Car lorsqu'on crée une fondation, c'est avec l'idée que les salariés s'y investissent et qu'elle fasse partie de l'identité de l'entreprise. "Il faut aussi donner du temps, pas seulement de l'argent", insiste le président de la fondation

Legallais. Les moyens d'impliquer les salariés sont variés : participation à la sélection des projets, suivi des bénéficiaires, proposition de projets, bénévolat de compétences... La fondation peut même pratiquer le mécénat de compétences, en mettant à disposition du temps de travail de ses salariés. Mais dans une PME, c'est souvent l'absence de personne dédiée qui pose problème. Le fonctionnement de la fondation repose alors sur le temps libre du dirigeant

et de quelques bénévoles. Il faut donc que l'ambition du projet soit à la mesure du temps qu'ils peuvent y consacrer.

Mais s'engage-t-on dans un projet bénévole aussi ambitieux sans y trouver, sinon du plaisir, du moins une forme de satisfaction personnelle? Lorsqu'ils évoquent leur fondation, les chefs d'entreprise sont animés d'un enthousiasme frappant et quittent la logique économique. Car ce qu'ils retiennent de l'aventure, c'est avant tout un sentiment d'utilité gratifiant, qui trouve son prolongement dans la fierté d'appartenance des salariés. Ainsi, la fondation devient non seulement indissociable de la personnalité de l'entreprise, mais elle lui apporte ce "petit supplément d'âme" qui fait la différence. ■

Créer une fondation permet de structurer le mécénat et de le rendre stratégique

CHIFFRES RÉVÉLATEURS

Un secteur en mutation

En 2010, on dénombrait en France 262 fondations d'entreprise, contre 115 en 2005 et 67 en 2001. À la fin des années 2000, plus de 50 % des fondations étaient créées par une entreprise, contre 5 % dans les années 70 et 20 % dans les années 90. Source: Étude 2001-2010 de l'Observatoire de la Fondation de France et CFF

La région parisienne ne comptait plus qu'une création sur 10 en 2010, contre la moitié des créations jusqu'en 2009. Source: Panorama 2011 Ernst & Young Avec un budget médian de 600 K€, bien supérieur au minimum de 150 K€, 36 % des fondations interviennent en faveur de l'environnement (contre 23 % en 2009), et 58 % en faveur de l'action sociale. Source: Baromètre IMS-Entreprendre 2012

À lire également

lenouveleconomiste.fr
Fondations philanthropiques - Les nouveaux philanthropes > Donner du sens à sa fortune et du professionnalisme à sa fondation - publié le 13/09/2012

CFF (Centre français des fonds et fondations); FRUP (fondation reconnue d'utilité publique).

Création de fondation Créer à plusieurs, c'est possible

"Au départ le projet était assez fou!" se souvient Stéphane Martinez, président de la fondation Mécène et Loire, dirigeant d'entreprise et secrétaire de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Maine-et-Loire. Le projet en question? Monter une fondation d'entreprise en réunissant les entreprises volontaires de la région, du boulanger à la PME locale de 700 personnes, en passant par l'avocat. Un pari réussi, qui a donné naissance en 2007 à Mécène et Loire, première fondation d'entreprise collective.

Le projet est né d'une initiative de la CCI, destinée à faire la promotion du mécénat auprès des PME. Différentes options juridiques ont été envisagées, mais la fondation comportait le double avantage de fournir un cadre juridique précis et de

culture et à son ancrage territorial. "La fondation réunit beaucoup d'entreprises patrimoniales, familiales, très ancrées sur leur territoire. L'attachement au territoire est un véritable moteur." Ainsi, la fondation recherche aussi des projets emblématiques, tels que l'organisation d'un événement pour les 60 ans de cinéma de Jeanne Moreau ou la création d'une bourse.

Le véritable challenge? Réussir à faire travailler tout le monde ensemble. Pour faciliter l'adhésion et l'appropriation, les statuts ont été faits sur l'ensemble des domaines d'action, et il a été décidé de faire un appel à projets très général. Il fallait alors s'organiser. "Nous avons créé des binômes pour instruire les projets, avec 2 mois de délai. Nous avons alors réuni tous les fondateurs pour une pré-

"Le collectif permet de réaliser un projet ambitieux.
En groupe on soulève des montagnes"

pérenniser l'engagement, tout en garantissant aux dirigeants indépendance et liberté de choix. Et puis, il s'agissait d'une première: "La fondation d'entreprise était récente et c'était la première créée à plusieurs. Nous avions la volonté de nous démarquer, quitte à prendre un risque, en innovant. On a fait un peu le buzz."

Réunir 150 000 euros à plusieurs était non seulement envisageable, mais insuffisamment ambitieux: "Cela nous semblait un peu juste d'organiser cela pour un budget annuel de 30 000 euros. Nous nous sommes fixés pour objectif d'obtenir la dotation minimum sur un an". Il a donc été décidé de demander une participation de 5 000 à 10 000 euros par entreprise, selon sa taille. Seul regret: il n'est possible d'ajouter des participants qu'à l'expiration des 5 ans.

En termes de projet, la cohérence de la fondation tient à son orientation vers la

présentation des projets étudiés et la sélection des lauréats." Ce mode de fonctionnement a été reproduit chaque année, en ajoutant un comité de présélection pour gagner en efficacité.

Au final, la mayonnaise a pris. La fondation a permis de lier de véritables affinités entre les entreprises, et les réunions sont devenues pour tous une sorte de "récréation". Récompensée en 2012 par l'oscar PME de l'Admical, l'expérience a fait des émules. Elle permet en effet de lever l'obstacle financier auquel se heurtent les petites PME. "Le collectif permet de réaliser un projet ambitieux. En groupe, on soulève des montagnes. Et c'est une très belle aventure humaine, qui a beaucoup de sens", conclut Stéphane Martinez.

L.N.

Cadre juridique et fiscal Peu de contraintes, beaucoup d'avantages

La loi du 4 juillet 1990 instituant la fondation d'entreprise visait à simplifier l'accès des entreprises à cet outil. Auparavant, il fallait, pour créer une fondation, bénéficier du label d'utilité au public (FRUP). D'où un processus de création, un investissement et un mode de gouvernance très lourds. *"La fondation d'entreprise est beaucoup plus simple, plus rapide et plus fluide. Toutes les conditions juridiques sont extrêmement souples"*, confirme Philippe-Henri Dutheil, avocat associé et responsable national du secteur des fondations et des associations chez Ernst & Young.

La procédure d'autorisation administrative, déconcentrée, est rapide. La demande se fait auprès du préfet et le délai est de 4 mois, contre 12 à 18 mois pour une

nantes. Il doit être composé pour les deux tiers au plus des fondateurs ou de leurs représentants et des représentants du personnel, et pour un tiers au moins de personnalités qualifiées dans les domaines d'intervention de la fondation choisis par les fondateurs. La fondation doit aussi établir et transmettre au préfet des comptes annuels et un rapport annuel.

"À partir de là, la fondation peut faire ce qu'elle veut"... au service de l'intérêt général bien sûr! Car c'est la condition sine qua non pour bénéficier de l'avantage fiscal accordé aux actions de mécénat. "L'intérêt général est une notion très complexe à manier car il n'y a pas de définition juridique. Aujourd'hui, la seule définition est fiscale. L'administration

**Les fonds apportés à la fondation
sont déductibles des impôts à hauteur de 60 %.
C'est le dispositif fiscal le plus avantageux d'Europe**

FRUP. Les statuts sont "extrêmement simples" à rédiger, sans statut type à respecter. Surtout, l'entreprise peut ne s'engager que pour 5 ans, avec la possibilité de proroger ou non.

Une contrainte importante, toutefois: l'obligation d'apporter une somme au moins égale à 150 000 euros: *"C'est le seul élément qui nécessite un réel investissement de l'entreprise. C'est le nœud de la fondation d'entreprise. L'investissement peut être réalisé initialement ou réparti sur 5 ans, mais l'engagement est ferme et le calendrier de versement doit être prévu dès le départ"*, explique Philippe-Henri Dutheil. Cet engagement est formalisé dans le Programme d'action pluriannuel (PAP) de la fondation, qu'il est possible de majorer par simple avenant aux statuts. Mais la fondation d'entreprise ne peut faire appel à la générosité du public ni recevoir de dons, à l'exception de ceux des salariés.

En termes de gouvernance, la réglementation est peu contraignante. La fondation est gérée par un conseil d'administration, qui inclut toutes les parties pre-

conditionne l'accès au mécénat aux associations et fondations qui servent l'intérêt général d'un point de vue fiscal."

Concrètement, la fondation doit être gérée de manière désintéressée - attention à limiter les contreparties - et ses actions doivent entrer dans le champ défini par le Code général des impôts (articles 200 et 238 bis).

Depuis la loi du 1er août 2003, les fonds apportés à la fondation sont déductibles des impôts à hauteur de 60 %, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxe et avec la possibilité de reporter les excédents. C'est le dispositif fiscal le plus avantageux en Europe. En réduisant fortement leur coût effectif, il a grandement contribué au développement des fondations. À l'heure de la crise de la dette, le secteur redoute un "coup de rabot" fiscal...

L.N.

(7)

Patron et militant Deux casquettes inconciliables?

Nombre de chefs d'entreprise combinent quotidiennement leur activité professionnelle avec un engagement politique ou associatif. C'est le cas de Jean-François Guinet, dirigeant d'entreprise dans l'industrie pendant plus de 20 ans et actuel président de la délégation régionale de la Croix Rouge Française en Rhône-Alpes. Son engagement correspond à une certaine conception de la vie. "Je pense qu'il est nécessaire, pour ne pas dire gratifiant, d'avoir des activités associatives et pas seulement professionnelles." Prenant successivement la direction de plusieurs entreprises, il a toujours eu le souci de maintenir un engagement bénévole en parallèle, avec pour ligne directrice l'insertion sociale et la jeunesse. "Rentré du Brésil, j'ai commencé à travailler pour une association aidant à la réinsertion de jeunes en difficulté. Puis je suis parti à Grenoble et je

priorités: "Tant que vous êtes à la tête d'une entreprise, il est évident que c'est la priorité, car les premières personnes à satisfaire sont les salariés et les actionnaires". À ses yeux, ses activités sont non seulement conciliables, mais complémentaires. Retraité actif, il partage aujourd'hui son temps entre son activité bénévole à la Croix-Rouge, l'animation d'un club de dirigeants (l'Association pour le Progrès du Management), du tutorat dans les grandes écoles et du conseil. Car il considère qu'"avoir un pied intellectuel et opérationnel dans le monde de l'entreprise est indispensable pour conserver sa légitimité vis-à-vis des jeunes". Ses activités sont à la fois compartimentées, parce qu'elles appartiennent à des univers distincts, et complémentaires, en raison des synergies. "Il y a quand même des fils rouges, des passerelles entre les deux univers. On tou-

"On ne peut pas d'un côté s'intéresser à l'autre, et de l'autre, ne pas respecter ses salariés dans l'entreprise"

me suis demandé comment me rendre utile pour les autres. Car je pense que c'est cela, finalement, la grande question: en dehors de ce que l'on fait dans l'entreprise, que peut-on faire pour les autres à l'extérieur?" Jusqu'au jour où le hasard d'une rencontre dans un TGV l'a mis en face de la directrice régionale de la Croix-Rouge.

Mais comment trouver le temps disponible? "On trouve toujours le temps. C'est comme les gens qui lisent. Il y a ceux qui arrivent à lire tout le temps et ceux qui ne lisent jamais. Les premiers vont lire dans le train ou dans le métro, pendant que les autres attendent que le temps passe. C'est un peu la même chose: il faut trouver le temps." Mais il limite volontairement le temps consacré à l'associatif pour ne pas "tomber dans l'addiction" et préserver un équilibre personnel, social et familial. Question de responsabilité, il ne faut pas non plus perdre de vue les

che là à l'unicité de nos vies et de nos personnalités. On ne peut pas complètement dissocier les deux. Et ce sont ces synergies qui permettent de donner plus de temps." D'un côté, il apporte au monde associatif ses compétences de manager et son réseau de contacts. De l'autre, son engagement influence son management, "parce qu'on ne peut pas d'un côté s'intéresser à l'autre et de l'autre, ne pas respecter ses salariés dans l'entreprise". Un parcours qui l'a conduit naturellement vers une réflexion sur l'entrepreneuriat social.

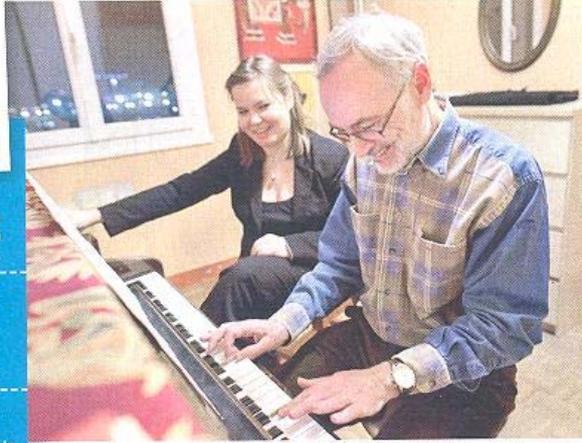
L.N.



QUI A EU L'IDÉE
Alain Philippe, président de la Fondation Macif, a importé ce concept du Québec en 2008.

COMMENT ÇA MARCHE
Les adhérents échangent des services en tous genres. Ici, pas d'argent. La seule unité de mesure est le temps.

QUI EN PROFITE
Les habitants (majeurs) du quartier proche de l'Accorderie.



Didier prend un cours de piano avec Aurélia, qui profitera à son tour des compétences d'un autre membre de l'Accorderie du 19^e, à Paris.

LA BOURSE DES SERVICES GRATUITS

Bricolage contre baby-sitting, cours ou ménage... A Paris et à Chambéry, les Accorderies proposent un système d'échange de savoir-faire.

Chaque jeudi, Didier Bertram, 58 ans, a un rituel : une heure de piano avec Aurélia Vinh. La leçon, gratuite pour ce retraité de la SNCF, crédite d'une heure le compte-temps de la jeune assistante de direction. Les deux Parisiens se sont rencontrés à l'Accorderie du 19^e arrondissement, la première en France, lancée fin 2011. Celle de Chambéry (Savoie) – la seule en province –, a ouvert en mars 2012. A elles deux, elles comptent 800 « accordeurs » prêts à échanger des services.

Donner et recevoir du temps

Ici, pas d'argent. L'unité est le temps, sans hiérarchie entre les activités. « Une heure de piano vaut une heure de bricolage, précise Lætitia Jacob, responsable de l'Accorderie parisienne, soutenue financièrement par des fondations. Les personnes isolées profitent de services auxquels elles n'auraient pas forcément eu accès.

Pas d'assistantat, ni de bénévolat. C'est je donne-je reçois. » Les demandes passent par l'intranet de l'Accorderie. Chaque adhérent indique ses offres de services et contacte les autres. Ceux qui n'ont pas d'ordinateur vont rue de Crimée, à l'association, consulter le catalogue recensant 500 offres de services. Les plus demandés ? Bricolage, déménagements et transports, garde d'animaux et alphabétisation. Le bénéficiaire remplit un chèque-temps avec nom, date, service utilisé et temps pris.

L'idée gagne toute la France

Le terme d'accorderie vient du Québec, où le concept est né en 2002. Convaincu par cet « élément de lutte contre la pauvreté et de développement de la mixité sociale », Alain Philippe, président de la Fondation Macif, l'importe en 2008. La moitié des inscrits de l'Accorderie du 19^e gagnent moins de 20 000 euros par an et le quart, moins de 10 000 euros. De nouvelles Accorderies ouvriront cette année en Rhône-Alpes (à Die, Ambérieu-en-Bugey et Grenoble) et à Paris (14^e, 18^e et 20^e). D'autres sont à l'étude à Bordeaux, Montpellier et Lille. ● **loris Queyroi**

Et si vous participez...

A Paris : 234, rue de Crimée (19^e). Tél. : 01 40 38 94 21.
A Chambéry : 531, square Zamenhof.
Tél. : 04 79 96 13 49. www.accorderie.fr